

# ÉVALUATION

FINALE

## CONTRAT DE VILLE

2015-2023

ANGERS — TRÉLAZÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CADRE DE VIE

COHÉSION SOCIALE



ANGERS

TRÉLAZÉ

ÉDITION 2022

# Les territoires prioritaires d'Angers Loire Métropole



→ **LA POLITIQUE DE LA VILLE VISE À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LES ÉCARTS DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LES TERRITOIRES, À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE LEURS HABITANTS, EN DÉVELOPPANT UNE INTERVENTION PUBLIQUE RENFORCÉE DANS DES QUARTIERS URBAINS EN DIFFICULTÉ.**

**Elle concerne 8 quartiers prioritaires des villes d'Angers et de Trélazé**, concentrant une proportion importante de ménages vivant sous le seuil de pauvreté : Beauval – Bédier – Morellerie, Belle-Beille, Grand-Pigeon, Grand-Bellevue, Hauts-de-Saint-Aubin, Monplaisir, La Roseaie, Savary.

**C'est une politique publique globale, intervenant dans toutes les dimensions de la vie d'un habitant (urbaine, économique et sociale) :**

- > en matière de **cohésion sociale**, elle soutient des actions favorisant la réussite éducative, le renforcement du lien social, la lutte contre l'isolement, l'accès aux droits, etc.
- > en matière **d'emploi**, la politique de la ville agit sur la levée des freins à l'emploi (mobilité, maîtrise de la langue, lutte contre les discriminations à l'embauche), la création d'activité et la mobilisation des réseaux d'entreprises pour les territoires, la découverte des métiers et le développement des 1<sup>res</sup> expériences de travail.
- > en matière de **cadre de vie**, elle vise notamment à accompagner les mutations urbaines et sociales des quartiers, à améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique.

S'appuyant sur l'expression des habitants pour mettre en place et inventer de nouvelles formes d'actions publiques, les actions financées par la politique de la ville ont pour objectif de corriger des inégalités en apportant un « plus » par rapport aux actions et politiques de droit commun. En cela, la politique de la ville est une politique d'exception, innovante et expérimentale.

Le Contrat de ville de l'agglomération angevine constitue le cadre d'action de la politique de la ville. **Il engage 16 signataires pour la période 2015-2023** : l'État, la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, les villes d'Angers et de Trélazé, le Conseil régional, le Conseil départemental, l'Agence régionale de santé, la Caisse d'allocations familiales (Caf), l'Académie de Nantes, la Caisse des dépôts et de consignations, Pôle emploi, Angers Loire Habitat, Soclova, Immobilière Podeliha et LogiOuest.

## L'ÉVALUATION UN PROCESSUS AU LONG COURS

**Initialement signé pour la période 2015-2020, le Contrat de ville est prorogé jusqu'en 2023.**

**Dès son adoption, le Contrat de ville prévoyait une évaluation au long cours. En effet, l'évaluation est un outil qui permet à l'ensemble des partenaires de :**

- > **constituer** un espace de dialogue pour croiser les avis et analyses des différents partenaires ;
- > **rendre compte** de l'action, des financements ;
- > **mesurer** les impacts des projets ;
- > **prendre en compte** les évolutions des quartiers ;
- > **éclairer** les décisions ;
- > **réorienter** les politiques publiques menées par la Ville et ses partenaires.

**ÉVALUATION FINALE 2015-2023  
DU CONTRAT DE VILLE  
D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE****PAGE MÉTHODE  
02 ET PRÉSENTATION****PAGE CONTEXTE ET TERRITOIRE  
04** Géographie prioritaire – Îlots sensibles  
Observation des quartiers prioritaires  
Mobilités résidentielles**PAGE PORTÉE DE L'APPEL À PROJETS  
8** Portée de l'Appel à projets  
Mise en œuvre des objectifs  
par quartier et par thématique  
Articulation avec le droit commun**PAGE CONSEILS CITOYENS  
14****PAGE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE – EMPLOI  
16** Observation/Objectifs  
Déploiement des actions  
Résultats et impacts**PAGE COHÉSION SOCIALE  
22** Objectifs  
Déploiement des actions  
Résultats et impacts  
Le Programme de réussite éducative  
La Cité éducative de Monplaisir**PAGE CADRE DE VIE  
RENOUVELLEMENT URBAIN  
30** Gestion urbaine de proximité  
Sécurité et Tranquillité publique  
Nouveau programme  
de rénovation urbaine**PAGE TRANSVERSAL  
36** Jeunesse  
Égalité femmes/hommes  
Lutte contre  
les discriminations**PAGE GOUVERNANCE  
ET INGÉNIERIE  
38** Mobilisation de l'ingénierie  
au service du projet  
Gouvernance**PAGE SYNTHÈSE  
40****PAGE ANNEXES  
42** Dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)  
Dotations politique de la ville (DPV) : Angers – Trélazé  
Planches Soleil

## OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE

Issus des préconisations de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et basés sur des diagnostics croisés des territoires, les axes d'intervention du contrat de ville se déclinent par enjeux, orientations stratégiques, objectifs opérationnels et types d'actions (cf. : contrat de ville p. 36- 44). Les objectifs marqués par une ★ déclinent les engagements renforcés adoptés par les signataires du contrat de ville pour la période 2020-2023.

## PILIER

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

**ENJEUX : RÉDUIRE LES ÉCARTS EN MATIÈRE D'EMPLOI ENTRE LES TERRITOIRES PRIORITAIRES ET L'AGGLOMÉRATION DE RÉFÉRENCE**

**AXE 1 : faciliter l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires**

- ★ ● Agir pour lever les freins à l'emploi : mobilité, garde d'enfants, lutte contre les discriminations, savoirs de base, freins financiers et accès au numérique.
- Favoriser la découverte et la promotion des métiers auprès des habitants : privilégier les approches collaboratives, ludiques, participatives, ainsi que les méthodes permettant de « découvrir en faisant ».
- Proposer des expériences de mises à l'emploi pour les jeunes : offrir une première expérience professionnelle pour prendre connaissance des codes du monde du travail.
- Renforcer l'accès au marché du travail et mobiliser des entreprises.
  - Développer les immersions en situation de travail (dont les stages professionnels, l'apprentissage et l'alternance).
  - Favoriser l'accès aux formations préqualifiantes.
  - Saisir les opportunités d'emploi générées par les opérations de renouvellement urbain.
  - Permettre la découverte des entreprises du territoire.
  - Promouvoir des profils auprès des entreprises.

**AXE 2 : promouvoir l'initiative économique**

- Appuyer la création d'activité et son développement par une ingénierie d'accompagnement adapté.
- Innover par d'autres formes d'activité : développer l'entrepreneuriat social et collectif.

## PILIER

## COHÉSION SOCIALE

**ENJEUX : RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES**

**AXE 1 : faciliter l'accès aux droits**

- ★ ● Lutter contre le non-recours : agir en faveur de l'inclusion numérique et réduire l'illectronisme.
- ★ ● Favoriser l'apprentissage de la langue française pour les familles non francophones.
- Développer la prévention et la promotion de la santé, dont la santé mentale : activité physique et sportive comme facteur de santé et de bien-être ; prévention des addictions et conduites à risques, prévention/repérage précoce et accompagnement en santé.
- Garantir l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

★ **AXE 2 : encourager la réussite éducative**

- Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes.
- Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire.
- Soutenir les parents dans leurs fonctions parentales : éducation, soutien à la scolarité, orientation, civisme et citoyenneté.
- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.
- Valoriser la jeunesse et son pouvoir d'agir.
- Mener des actions éducatives en direction des jeunes exposés à la délinquance.

**AXE 3 : favoriser le lien social et le vivre ensemble**

- Densifier les solidarités : interculturelles, intergénérationnelles, entre anciens et nouveaux habitants.
- Lutter contre l'isolement.
- Accompagner le vieillissement.
- Soutenir le tissu associatif.
- Améliorer la prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et l'aide aux victimes.

## PILIER

## CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

**ENJEUX : AMÉLIORER DE FAÇON SIGNIFICATIVE LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES EN MATIÈRE D'HABITAT ET DE CADRE DE VIE**

**AXE 1 : améliorer la gestion urbaine de proximité**

- Propreté urbaine.
- Qualité des espaces publics et collectifs.
- Déplacements et mobilités.
- Tranquillité publique.
- Information et implication des habitants.

**AXE 2 : accompagner le renouvellement urbain, la mutation physique et sociale des quartiers**

- Soutenir les habitants lors de la phase de réhabilitation de leur logement, en complément des actions conduites par les bailleurs sociaux.
- Accompagner les habitants dans le cadre de leur relogement éventuel.
- Renforcer information et implication des habitants.

## AXES TRANSVERSAUX

**JEUNESSE – ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES  
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

**CES ENJEUX PRIORITAIRES SONT DÉCLINÉS PAR QUARTIER POUR RESPECTER LES SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES.**

## MODALITÉS D'ÉLABORATION DE L'ÉVALUATION FINALE 2015-2023

### La présente évaluation a vocation à :

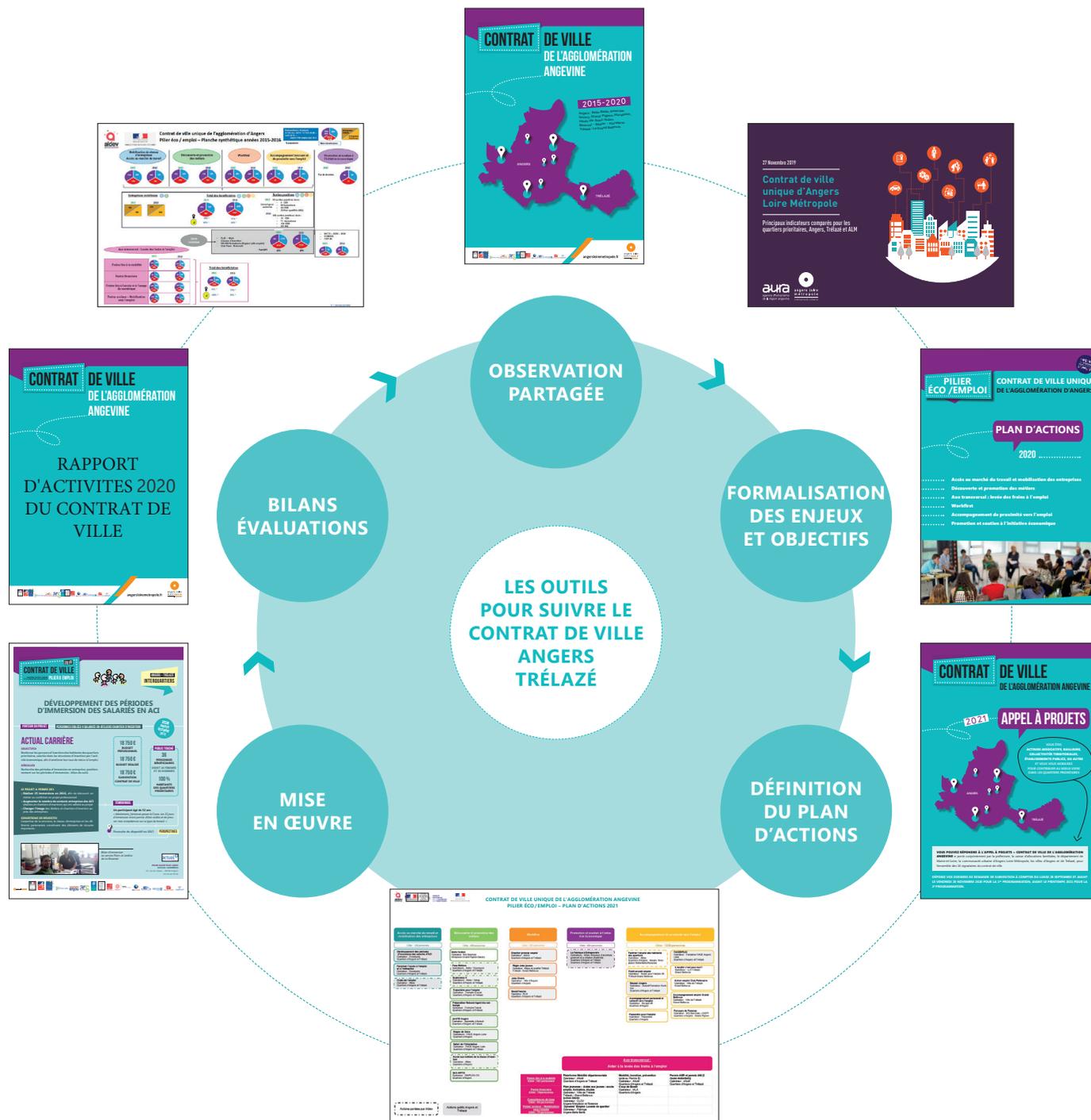
- > rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des programmes d'actions financées dans le cadre du contrat de ville ;
- > rendre compte du plan d'actions annuel porté par les partenaires institutionnels ;
- > faire un point d'étape sur le fonctionnement de la gouvernance du contrat, notamment avec les conseils citoyens ;
- > préparer une future contractualisation.

### Les données présentées sont issues :

- > du traitement des tableaux de financement des appels à projets (Programmations CVU, Cité éducative, quartiers solidaires, quartiers d'été, quartiers d'automne) ;
- > de la synthèse des avancées constatées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions annuel porté par les institutions ;
- > du suivi annuel des temps partenariaux de pilotage du contrat de ville ;
- > d'ateliers d'analyse partagée.

*Rapport présentant 8 grands chapitres, avec pour chacun des chapitres, 1 fiche synthétique présentant les principaux indicateurs d'évaluation, des analyses, des enseignements et des propositions.*

*Ce cadre d'échanges permet de renforcer la compréhension mutuelle des enjeux portés par chaque thématique et consolide le partenariat.*



**Une géographie prioritaire resserrée sur 8 quartiers avec une concentration des moyens d'intervention.**

Les quartiers « sortants » restent fléchés comme des « îlots sensibles » (quartiers de veille active), ainsi que d'autres petits îlots identifiés par les collectivités.

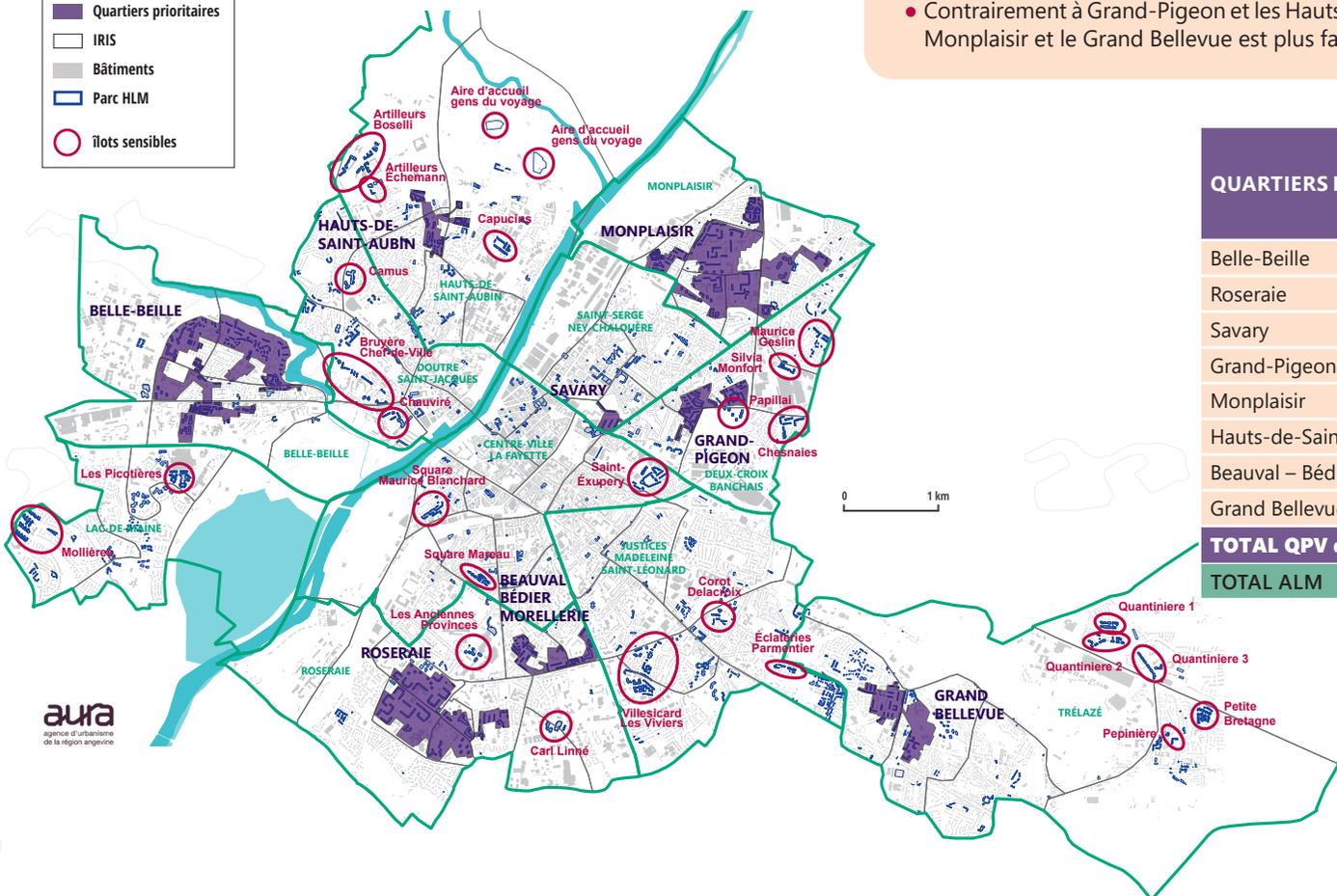
En effet, au-delà des territoires Politique de la ville, Angers Loire Métropole présente des poches de pauvreté, notamment dans le parc social. Ces îlots présentent des caractéristiques de précarité identiques aux secteurs prioritaires, mais sont plus petits.

**Des caractéristiques sociodémographiques toujours plus marquées que dans l'ensemble des communes d'ALM qui justifient un accompagnement particulier**

- Davantage de femmes et de jeunes, plus de familles monoparentales (Grand-Pigeon, notamment).
- Davantage d'étrangers [ne possédant pas la nationalité française] (Roseraie et Grand-Pigeon).
- Davantage de grands ménages (Bédier – Beauval – Morellerie et Monplaisir).
- Davantage de sans diplôme (Monplaisir).
- Plus faible taux de scolarisation des 15-24 ans (hors Hauts-de-Saint-Aubin et Savary).
- Taux d'emploi plus faible (hors Le Grand Bellevue).
- Plus de contrats courts, de temps partiel, de chômage.
- Des ménages moins motorisés et plus dépendants des transports en commun (hors le Grand Bellevue).
- Un parc de logements quasi exclusivement composé d'appartements en locatif.
- Contrairement à Grand-Pigeon et les Hauts-de-Saint-Aubin, la mobilité résidentielle sur les quartiers Roseraie, Monplaisir et le Grand Bellevue est plus faible.

**IDENTIFICATION DES ÎLOTS SENSIBLES** Au 13 juillet 2022

- Quartiers d'Angers
- Quartiers prioritaires
- IRIS
- Bâtiments
- Parc HLM
- îlots sensibles



QUARTIERS PRIORITAIRES	Taux de PAUVRETÉ 2019 au sein du QPV*	POPULATION MUNICIPALE 2018	ÉVOLUTION POPULATION 2013-2018
Belle-Beille	44,7 %	6 013	- 223
Roseraie	47,9 %	9 589	685
Savary	51 %	1 079	- 296
Grand-Pigeon	50,7 %	2 517	- 125
Monplaisir	49,5 %	7 212	- 190
Hauts-de-Saint-Aubin	37,8 %	1 236	- 214
Beauval – Bédier – Morellerie	45,4 %	2 587	301
Grand Bellevue	50,6 %	1 959	- 210
<b>TOTAL QPV d'ALM</b>	–	<b>32 192</b>	<b>- 272</b>
<b>TOTAL ALM</b>	<b>13,9 %</b>	<b>299 476</b>	<b>11 881</b>

\* À rapporter à la taille du quartier

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

**LA POLITIQUE DE LA VILLE A ÉTÉ RECENTRÉE SUR UN NOMBRE RÉDUIT DE QUARTIERS PRIORITAIRES**

**QUELS SONT LES IMPACTS PAR RAPPORT AU PRÉCÉDENT CONTRAT ?**

**QUE SONT DEVENUS LES TERRITOIRES DE VEILLE, LES « QUARTIERS VÉCUS » ?**

**QUELLES DYNAMIQUES POUR LES NOUVEAUX QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?**



## Éléments clés – Définition

Depuis la loi du 21 février 2014, une nouvelle géographie prioritaire plus resserrée (1 296 quartiers contre 2 492 – France métropolitaine) a pris la suite des zones urbaines sensibles et des quartiers concernés par les CUCS dont les périmètres se superposaient.

Pour délimiter les nouveaux quartiers prioritaires, la méthode proposée par l'Insee a été de diviser la France en carrés de 200m sur 200m, selon la technique du carroyage.

**Cette nouvelle géographie prioritaire s'appuie sur 2 indicateurs simples**

- Un nombre d'habitants supérieur à 1 000.
- Parmi eux, les carreaux où plus de la moitié des habitants vit avec un revenu fiscal inférieur à 60% du revenu médian national (11 250 € par an).

**La géographie prioritaire a été arrêtée par décret le 31 décembre 2014, après une concertation locale.** Pour ces quartiers, l'État, les villes et l'ensemble des partenaires du Contrat de ville mobilisent, de manière renforcée, leurs moyens au service de l'emploi, du développement économique, de la cohésion sociale et du cadre de vie, et associent les habitants et usagers à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville unique.

**Le pilier Cadre de vie intègre le Programme de rénovation urbaine** qui concerne les quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

## DOCUMENTS DISPONIBLES

- > Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- > Nouveaux regards sur les quartiers (Aura – Avril 2015)
- > Baromètre des quartiers d'Angers – Édition 2020
- > Le Contrat de ville unique d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/domaines-d-intervention/solidarites/le-contrat-de-ville/index.html>

## Éléments d'analyse

**Pour le territoire d'Angers Loire Métropole, le nombre de sites prioritaires est passé de 12 à 8 et la précarité a augmenté dans les îlots sensibles.**

- Les 5 quartiers de rang 3 du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ne sont plus dans la géographie prioritaire. 2 nouveaux quartiers sont intégrés à la géographie prioritaire depuis 2015 : Bédier – Beauval – Morellerie et Savary. Cela a permis la mise en place de projets à conforter et à développer.
- Les autres quartiers prioritaires ont vu leur périmètre réduit, notamment autour du parc locatif social, dans une logique de concentration des moyens sur les territoires les plus fragiles.
- Parmi les 8 quartiers prioritaires, 2 ont été retenus par l'ANRU au titre du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) et bénéficient de moyens renforcés : Belle-Beille et Monplaisir.
- Les signataires du Contrat de Ville prêtent aussi une attention particulière aux « territoires de veille » (îlots relevant de l'ancien zonage de la politique de la Ville) et « îlots sensibles » ne relevant pas des critères de la géographie prioritaire de 2015, mais présentant des signes de fragilité. Ces quartiers sont notamment composés de logements en locatifs sociaux anciens présentant des niveaux de loyers bas.

## Points de vigilance

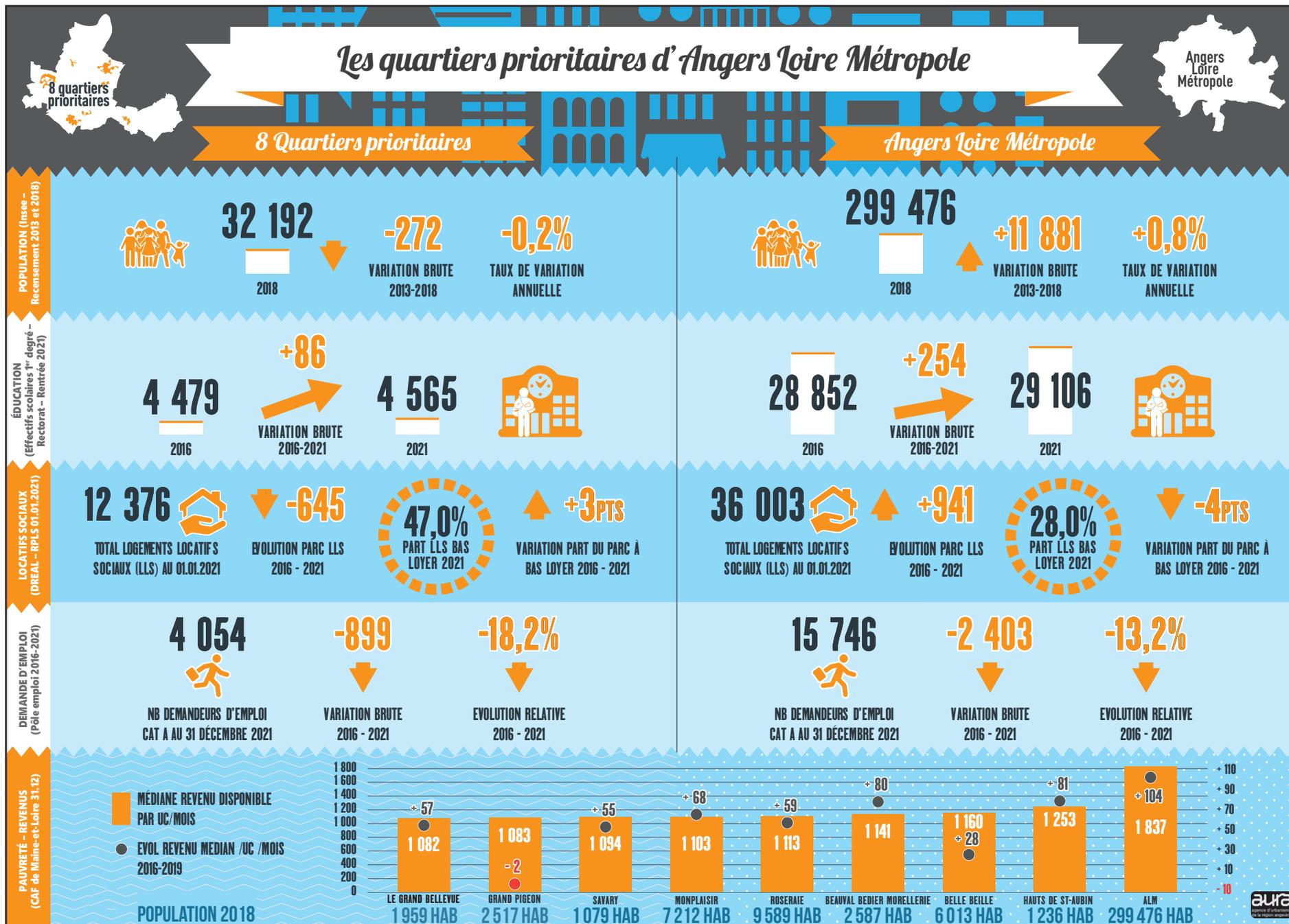
- **L'offre de logement social** est importante et disséminée sur l'agglomération angevine. Avec les contraintes actuelles, beaucoup d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté ne bénéficient pas des actions du CVU (pas de financement État possible), alors qu'ils connaissent les mêmes problématiques que les QPV.
- **Si le seuil, en termes de population de la géographie prioritaire, est relevé**, plusieurs QPV avec un taux de pauvreté élevé risquent de ne plus bénéficier du levier CVU (à moins que l'outil permette le financement d'actions en îlots sensibles) : seuil relevé à 1 500 habitants : sortie du QPV Hauts-de-Saint-Aubin et Savary (51 % de taux de pauvreté) ; seuil relevé à 2 000 habitants : sortie du QPV Le Grand Bellevue (plus forte concentration du taux de pauvreté).
- **Quel accompagnement des quartiers qui perdent le bénéfice du CVU** s'ils sortent de la géographie prioritaire ou dont les moyens renforcés ne sont plus d'actualité avec la fin des dispositifs spécifiques (type Cité éducative).
- Les leviers d'actions CVU sont les mêmes, quelle que soit la taille du quartier.
- Certains quartiers bénéficient d'une concentration de dispositifs à moyens renforcés, tandis que d'autres, plus petits, sont dépourvus de services publics de droit commun.

## ET DEMAIN ?



→ **L'inclusion dans la ville et la Communauté urbaine des quartiers les plus fragiles et de leurs habitants reste un enjeu majeur qui implique des liens renforcés entre la politique de la ville et les autres dispositifs de droit commun relevant de tous les partenaires.**

**Il s'agit, dans les interventions à l'œuvre, de tenir compte des spécificités de chaque quartier, tout en gardant une vision globale, permettant une mutualisation des moyens, des actions, des opérateurs pour une action publique plus efficiente.**



## QUESTIONS ÉVALUATIVES

**QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE TERRITORIAL, À L'ÉCHELLE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, DES QUARTIERS ET DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ? QUELS IMPACTS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) ? DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES ONT-ELLES ÉMÉRGE ?**



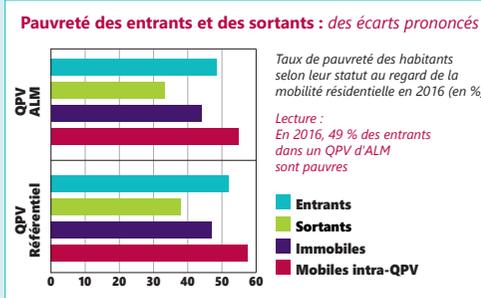
## Chiffres et éléments clés

### Les mobilités résidentielles accentuent la paupérisation des 8 QPV

Les 8 quartiers prioritaires d'ALM se caractérisent par des déménagements plus fréquents que dans un référentiel de QPV d'autres villes comparables, en raison de parcours résidentiels possibles, y compris au sein du parc social, particulièrement présent localement : sur 100 individus y vivant en 2015 et ayant déménagé dans l'année, seuls 30 restent dans l'un des 8 quartiers, contre 37 dans le référentiel. Les 8 QPV apparaissent comme des quartiers d'entrée sur le territoire. La pauvreté touche 45 % de la population des quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole en 2016 ; elle s'accroît entre 2015 et 2016.

Dans ces territoires, les individus qui partent sont plus aisés que ceux qui arrivent (graphique), le taux de pauvreté des premiers étant inférieur de 15 points à celui des seconds. Comme dans le référentiel, les personnes arrivant dans les QPV d'Angers Loire Métropole ont des traits de fragilité nettement plus marqués que ceux qui les quittent, ce qui participe à un appauvrissement de ces quartiers (plus de familles monoparentales notamment).

Pour un individu sur deux, quitter le quartier correspond à une amélioration significative de sa situation économique.



## Éléments d'analyse

- **La population d'Angers Loire Métropole présente une grande diversité sociale**, dans un contexte de croissance démographique associée au vieillissement de la population.
- **Les quartiers prioritaires se distinguent par des caractéristiques marquées**
  - Taille moyenne des ménages de chacun des QPV supérieure à celle des autres territoires.
  - Part plus importante des 0-14 ans ; fragilité des ménages, dont la moitié bénéficie du RSA et/ou de la prime d'activité ; difficultés éducatives avec une baisse de la mixité scolaire, des collèges en perte d'attractivité (Claude Debussy, Jean Lurçat, Jean Vilar), des résultats en collège très inférieurs à ceux du département (hors François Rabelais).
- **La population des quartiers prioritaires est plus fortement exposée au chômage** (26,1 % des demandeurs d'emploi Cat. A d'ALM fin 2021, pour 11 % de la population (2018).
- En termes de mobilité, alors que l'offre a été stable, l'usage des transports collectifs s'est accru entre 2012 et 2016, après la mise en service de la 1<sup>re</sup> ligne du tramway. Avec la mise en service de la 2<sup>e</sup> ligne de tramway en 2023, tous les quartiers prioritaires d'Angers seront desservis.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les quartiers prioritaires comptent 33,8 % des logements locatifs sociaux (LLS) d'Angers Loire Métropole, en baisse du fait des démolitions engagées dans le cadre du NPNRU dans les quartiers Belle-Beille et Monplaisir et de l'accroissement de l'offre en dehors des QPV. À Angers, 45,6 % des LLS de la ville sont situés dans ses 7 quartiers prioritaires (moins 5 points sur 5 ans) tandis qu'à Trélazé, le poids des logements sociaux dans le quartier Le Grand Bellevue baisse de 6 points en 5 ans, à 32 %. Les logements à bas loyer (loyer inférieur au loyer plafond du PLAI soit 5,13 €/m<sup>2</sup> en 2021) sont toujours majoritairement situés dans les 8 QPV : 51,4 % du parc à bas loyer d'ALM.

### DOCUMENTS DISPONIBLES

- > *Baromètre des quartiers d'Angers et Portrait du quartier Le Grand Bellevue – Trélazé*
- > *Typologie des quartiers prioritaires (observatoire national) : <http://www.cget.gouv.fr/actualites/l-observatoire-publie-son-2e-rapport#Typologies>*

## ET DEMAIN ?



- **5 quartiers prioritaires (Bédier – Beauval – Morellerie, Grand-Pigeon, La Roseaie, Hauts-de-Saint-Aubin, Grand Bellevue) ont connu des opérations de renouvellement urbain d'ampleur les années précédentes.**
- **Le renouvellement urbain en cours dans les quartiers Belle-Beille et Monplaisir doit contribuer à la requalification des deux quartiers, et, avec l'arrivée du tramway en 2023, à leur meilleure connexion avec le reste de la ville. Des données d'observation et d'analyse font l'objet de travaux spécifiques dans le cadre du suivi NPRU.**

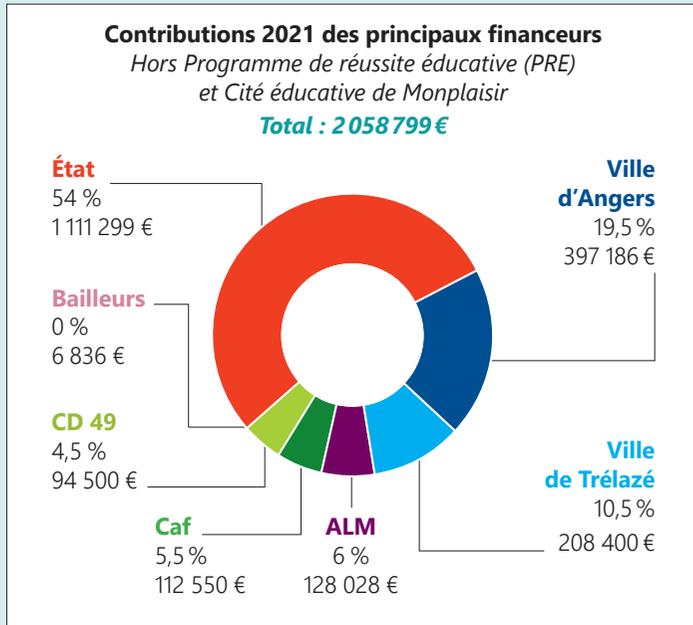
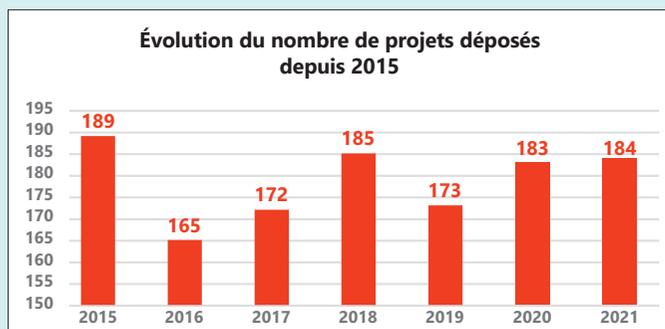
- **Le quartier Savary fait l'objet d'un suivi particulier et donnera lieu, également, dans les années à venir, à une opération de réaménagement importante.**

QUESTIONS ÉVALUATIVES

DEPUIS 2015, COMBIEN D' ACTIONS ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE ? POUR QUELS BUDGETS ? COMMENT LES ACTIONS SE SONT-ELLES RENOUVELÉES ?



Chiffres et éléments clés



Chiffres et éléments clés

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits spécifiques <sup>1</sup>	1478 381 €	1541 583 €	1705 240 €	1717 103 €	1750 546 € <sup>2</sup>	1 707 612 € <sup>2</sup>
Droit commun	411 182 €	389 067 €	357 388 €	321 022 €	341 785 €	351 187 €
	1889 563 €	1930 650 €	2062 628 €	2038 125 €	2092 331 €	2 058 799 €

1. Hors Cité éducative (créés en 2021) – 2. Financements « Quartiers d'été » et « Quartiers solidaires jeunes » intégrés à partir de 2020

Éléments d'analyse

Points forts

- On constate une forte mobilisation des crédits État et des partenaires dans les mêmes proportions depuis le début du contrat. Les financements alloués à la politique de la ville n'ont pas été concernés par la baisse des crédits (2019 : forte mobilisation de crédits spécifiques État dans le contexte du Covid dans les QPV).
- La dimension partenariale du Contrat de ville permet de répondre aux besoins des habitants dans leur globalité sur des thématiques multiples et variées et permet aussi une mobilisation du droit commun en priorité, conformément aux engagements partenariaux (17 % des crédits mobilisés en 2021).
- La politique de la ville a vocation à engendrer des actions innovantes et inédites** : parmi les actions déposées, 45,6 % sont des actions nouvelles (contre 44,8 % en 2020). Si ces actions expérimentales font leurs preuves et sont amenées à être pérennisées, elles sont vouées à terme, quand cela est possible, à être financées via des crédits de droit commun et à sortir de la programmation annuelle politique de la ville.
- Parmi les actions qui sortent de la politique de la ville**, il s'agit d'actions qui ont intégré le droit commun et d'actions qui se sont arrêtées ou ont fait l'objet de réorientations.

Points de vigilance

- 55,2 % des actions soutenues sont renouvelées en 2021** : une partie de ces actions nécessite d'être confortée avec un soutien prolongé au titre de l'appui à l'innovation ; une autre partie de ces actions a fait ses preuves et aurait vocation à sortir de la politique de la ville. Cependant, certains financeurs n'ayant pas pu mobiliser de droit commun pour soutenir ces projets, ceux-ci restent inscrits dans les programmations « Contrat de ville ».
- Des actions expérimentées dans le cadre du Contrat de ville ont montré leur intérêt et sont devenues structurantes pour le territoire, mais peinent à lever des financements de droit commun et à sortir de la politique de la ville.
- Multitude **d'appels à projets** (encore plus avec la crise sanitaire) **avec une perte de lisibilité et de cohérence pour les porteurs de projet**, parfois plutôt demandeurs d'un soutien de fonctionnement pour pouvoir se projeter dans de nouveaux projets.
- L'Appel à projets est peu adapté aux petites associations sans salariés, en raison de la complexité de la démarche.
- Développer l'implication des bailleurs sur le volet social.

## Répartition des actions par quartier

### QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE DÉPLOIE L'ACTION DANS LES QUARTIERS EN S'ADAPTANT AUX BESOINS DES HABITANTS, TOUT EN PRENANT EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DU PARTENARIAT LOCAL ?

### Chiffres et éléments clés

NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS PAR QUARTIER EN 2021	Cohésion sociale	Emploi Développement économique	Cadre de vie et PRU	Ingénierie	TOTAL
Bédier – Beauval – Morellerie	3				3
Belle-Beille	8	1	4		13
Grand-Pigeon	9				9
Grand Bellevue	19	6	1	1	27
Hauts-de-Saint-Aubin	9				9
Monplaisir	11	3			14
La Roseraie	14				14
Savary	7	1			8
Interquartiers	19	25	3	2	49
Territoires de veille	7				7
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>153</b>

Les territoires de veille sont les quartiers qui relèvent d'un « zonage politique » de la ville, mais qui ne correspondent pas aux caractéristiques d'un quartier prioritaire dans la nouvelle génération de la politique de la ville, au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ils peuvent faire l'objet de dépôt de projets dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, mais ne peuvent plus mobiliser des crédits spécifiques de l'État depuis 2017.

### Éléments d'analyse

Certaines actions sont menées à une échelle interquartiers ; près de 15,7 % en 2021 concernent l'ensemble des 8 quartiers prioritaires de l'agglomération. Elles s'inscrivent essentiellement sur le pilier Développement économique – Emploi pour lequel les interventions sont travaillées davantage à l'échelle du bassin d'emploi plutôt qu'à l'échelle micro du quartier. Le nombre de projets varie d'un quartier à l'autre. Cela dépend à la fois de la taille du quartier, des dynamiques de développement à l'œuvre sur le territoire, du nombre d'acteurs présents, des crédits mobilisés et de la pertinence des projets déposés. La clé de répartition des financements ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) entre Angers et Trélazé, telle que définie par ALM jusqu'en 2021, conduit ainsi au développement d'un plus grand nombre de projets au Grand Bellevue.

#### La répartition et la caractérisation des actions déployées dans les différents quartiers

La répartition des actions financées par la politique de la ville présente à la fois des constantes et des différences.

- Les enjeux éducatifs et de vie sociale sont fortement représentés et financés dans le cadre du Contrat de ville dans l'ensemble des quartiers et s'ajoutent aux Programmes de réussite éducative.
- L'accès aux droits et les savoirs de base sont davantage développés dans les territoires les plus fragiles, avec la présence forte de populations allophones.
- Les actions sont aussi dépendantes de la présence de porteurs de projet impliqués dans le tissu associatif et le partenariat de quartier.
- Les actions emplois se développent majoritairement à l'échelle d'Angers Loire Métropole avec des initiatives relayées dans les quartiers en proximité.
- Les quartiers en NPNRU (Monplaisir et Belle-Beille) ou en aménagement urbain (Les Hauts-de-Saint-Aubin) développent un nombre croissant d'actions en lien avec leur projet urbain, les concertations, la mobilisation des habitants, les actions culturelles.

### ÉLÉMENTS SAILLANTS

- **Bédier – Beauval – Morellerie** → Le partenariat entre les équipes d'animation de l'école Jacques Prévert et l'association BBMA (Beauval Bédier Morellerie Activités) constitue le cœur d'animation du quartier et fédère, aujourd'hui, un réseau d'acteurs qui reprend progressivement sa place dans les interventions sur le secteur (nouveau binôme de médiateurs sportifs, animateurs jeunesse du CJV, travailleurs sociaux...). L'enjeu consiste à pérenniser et à offrir un espace physique à cette implantation pour faciliter le lien et la relation de confiance avec les habitants.
- **Les Hauts-de-Saint-Aubin** → Les actions sont particulièrement orientées sur l'aménagement du nouveau quartier et les liens entre les anciens et nouveaux habitants. Le partenariat privilégié avec la Maison de quartier permet de développer des actions à vocation culturelle, mobilisant les jeunes du quartier.
- **Belle-Beille** → Les actions mises en œuvre dans ce quartier se sont déployées autour de fils conducteurs tels que la rénovation urbaine (actions culturelles et artistiques en lien avec les transformations urbaines et la mémoire du quartier) ou bien la réussite éducative (actions partenariales entre la maison de quartier, le collège et les clubs sportifs, afin d'expérimenter de nouvelles pratiques pour lutter contre le décrochage scolaire).
- **Monplaisir** → Beaucoup d'actions (cohésion sociale, principalement) sont mises en œuvre par des porteurs de projets associatifs bien implantés dans le quartier. La Cité éducative est très représentée avec des projets qui favorisent la réussite éducative et la parentalité. Les actions liées au NPNRU se renforcent pour favoriser la participation des habitants et permettre son appropriation.
- **Grand-Pigeon** → Depuis 5 ans, les 2 centres sociaux développent des animations sur l'espace public en s'appuyant sur la dynamique partenariale surtout auprès de l'enfance et des familles. D'autres actions au titre du CVU ont été déposées par divers porteurs, dont une association sans salarié. Les jeunes sont ciblés en particulier sur des actions avec des médias divers (importance de leur engagement sur la construction des événements). Les actions envers les femmes sont aussi présentes depuis 5 ans. D'autres actions très diverses autour de la culture des familles, des adultes, des enfants sont valorisées et mises en lumière et s'appuient sur les acteurs culturels de ce champ.
- **Savary** → Dernier territoire entré dans la politique de la ville, ce quartier enclavé en centre-ville, ne bénéficie pas de la logistique associative des autres territoires. Sous l'impulsion de la Ville, le partenariat se construit peu à peu. Un projet urbain à venir fédère également les forces vives du territoire.
- **La Roseraie** → La crise sanitaire a conduit les acteurs du cœur de quartier à agir, beaucoup plus qu'avant, hors les murs, pour aller à la rencontre des habitants sur les espaces de vie du quartier. De nombreuses animations ont eu lieu dans les différents îlots (actions sportives, culturelles, de prévention, sensibilisation à l'environnement). Celles-ci sont portées par le Centre Jean Vilar, mais aussi par des associations du quartier, des bailleurs dans l'objectif de renouer le lien social distendu depuis les confinements. Des actions positives d'habitants et d'acteurs du quartier émergent pour contrebalancer l'image encore négative du cœur de quartier et redonner aux habitants le plaisir d'habiter à la Roseraie.
- **Le Grand Bellevue** → Une vigilance particulière a été soulignée par le Conseil citoyen de Trélazé sur la sensibilisation des habitants aux biens communs, à l'entretien des espaces communs, à la préservation du cadre de vie. L'aspect loisir et culture a été développé au vu du caractère exceptionnel de cette année 2020 et a nécessité une présence d'acteurs accrue sur le terrain, en particulier pendant la période estivale, pour proposer une offre d'animation dans un contexte où les déplacements (à l'étranger, dans des lieux de villégiature...) étaient rendus difficiles, voire impossibles.

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES ACTIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES PRIORITÉS ?  
COMMENT LES ACTIONS DE DROIT COMMUN S'ARTICULENT-ELLES AVEC CELLES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

## Chiffres et éléments clés

## Financements mobilisés par pilier entre 2015 et 2021

Nombre total de projets financés



## Éléments d'analyse

- **Le pilier Cohésion sociale compte le plus grand nombre de projets développés** (69 % des projets soutenus, contre 24 % sur le pilier Emploi). Il regroupe en effet de nombreux champs d'intervention (réussite éducative, parentalité, accès aux droits, lien social, citoyenneté...) et mobilise fortement les associations de quartier. Certaines thématiques qui sont très largement investies : le lien social, l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs. Au contraire, d'autres enjeux identifiés dans le Contrat de ville suscitent aujourd'hui peu de réponses de la part des porteurs de projet : l'accompagnement du vieillissement, l'apprentissage du français, la lutte contre le non-recours, la prévention des violences, notamment des violences faites aux femmes, la lutte contre les discriminations et les actions concernant l'amélioration du cadre de vie. Plusieurs raisons à cela : mobilisation du droit commun, actions portées par des bénévoles et/ou peu de porteurs de projet investis dans le domaine.
- **Le pilier Cohésion sociale mobilise la part la plus importante des crédits** (48 % des financements mobilisés contre 37 % pour l'emploi et 5 % pour le cadre de vie).
- **Le pilier Cadre de vie apparaît davantage en retrait dans la mobilisation des crédits spécifiques.** Les actions de ce champ relèvent souvent des politiques d'aménagement, des programmes de renouvellement urbain ou de mesures spécifiques mises en place par les directions techniques des collectivités et des bailleurs sociaux, en lien avec la Gestion urbaine de proximité.

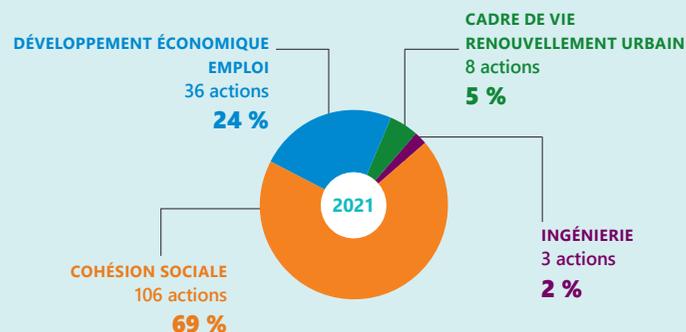
## Points forts

- L'instruction partenariale de l'Appel à projets met en lumière des actions en faveur des QPV des ministères et services internes partenariaux qui orientent leur droit commun en conséquence, y compris en dehors du Contrat de ville.
- La part des financements des projets interquartiers du pilier Emploi reste exceptionnelle au regard des contrats de ville du reste de la France.

## Points de vigilance

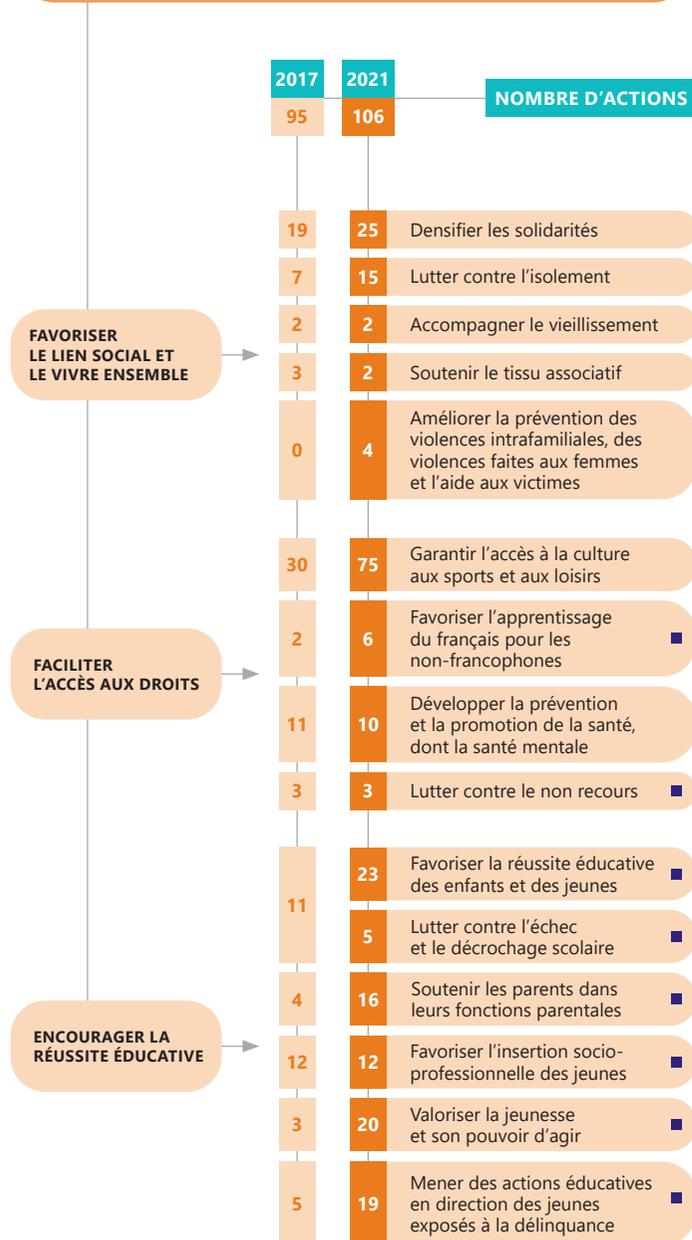
- Certaines thématiques identifiées comme objectifs renforcés autour de la santé, notamment psychologique, trouvent peu de porteurs de projet en face.
- L'organisation des axes stratégiques et des instances d'instruction par pilier peut empêcher une lecture transversale des priorités.
- En mobilisant les fonds du CVU uniquement via l'Appel à projets, le poids de la responsabilité de la création de politique publique partenariale peut peser sur les associations, actuellement en grande fragilité.
- Le CVU peut contribuer à fragiliser les associations. En les incitant à innover, certaines associations peuvent changer de dimension et avoir des frais de fonctionnement beaucoup plus importants. Alors que les partenaires sont soutenus, la mise en place de l'expérimentation et de l'action fait ses preuves, la mobilisation du droit commun peut faire défaut, mettant en péril l'association dans son fonctionnement global.

## Répartition 2021 des actions par pilier

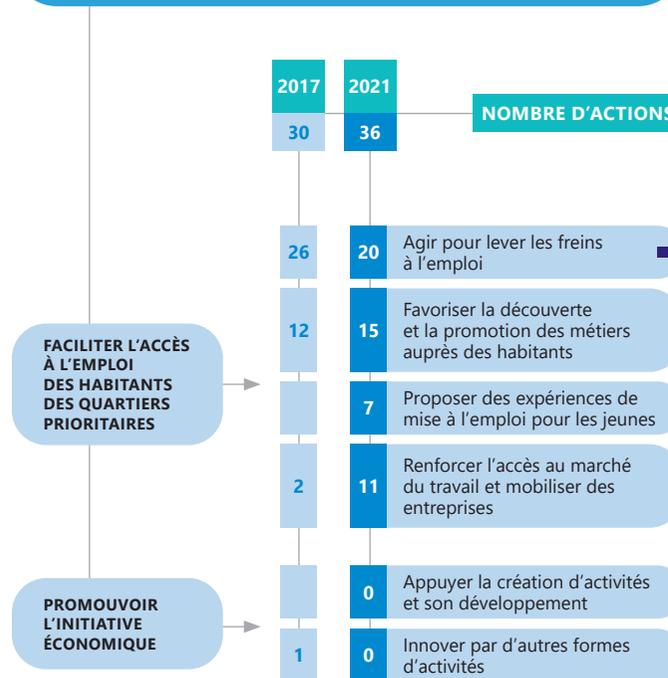


# Évolution et répartition des actions financées par objectifs opérationnels // 2017-2021

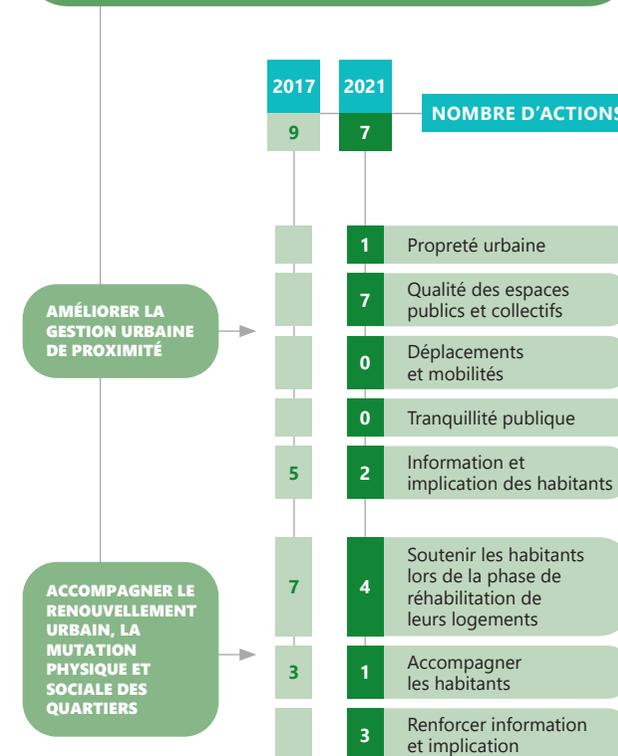
## PILIER COHÉSION SOCIALE



## PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI



## PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN



Le nombre d'actions par pilier correspond au nombre d'actions financées par objectifs.  
Une même action peut répondre à plusieurs objectifs.

■ Engagements renforcés adoptés par les signataires du CVU pour 2020-2023.



## QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE DÉPLOIENT LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DROIT COMMUN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES ?

COMMENT LE DROIT COMMUN S'ARTICULE-T-IL AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE ?



## Chiffres et éléments clés

**Des « planches soleil » pour visualiser et analyser les actions au regard des objectifs.**

Nous avons proposé une représentation sur 3 niveaux, articulant l'Appel à projets de la politique de la ville avec les autres niveaux d'intervention. Cette représentation permet de rendre lisibles les dispositifs et les actions se déployant dans les territoires, portés par les institutions et structures qui agissent au quotidien. Trois niveaux ont été repérés.

- **Le droit commun « de base »** : schématiquement, il s'agit des politiques publiques qui s'appliquent indistinctement sur l'ensemble des territoires, y compris les quartiers prioritaires, et qui visent l'ensemble des publics. L'action publique s'inscrit dans une logique sectorielle et est régie par les principes d'égalité, de continuité et d'universalité.
- **Le droit commun renforcé** : effort supplémentaire consenti par les acteurs dans le cadre de leur droit commun universel en faveur des territoires et publics les plus en difficultés. Cet effort n'implique pas nécessairement de coûts supplémentaires, mais suppose une concentration des moyens et des ressources disponibles.
- **Le spécifique « politique de la ville »** : les moyens et dispositifs spécifiques mis en œuvre dans le cadre de l'Appel à projets du Contrat de ville pour répondre aux difficultés cumulées au sein des quartiers prioritaires. Il intervient selon une logique territoriale qui vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.

**Ce schéma soulève la question de l'articulation entre ces différents niveaux.**

La politique de la ville a vocation à financer des actions nouvelles, expérimentales, qui lorsqu'elles trouvent un écho favorable, ont vocation à être intégrées dans le droit commun.

**La mobilisation du droit commun est à regarder sous 2 angles.**

- Comment les politiques publiques thématiques sont-elles déclinées dans les quartiers, pour répondre au mieux aux besoins des habitants les plus fragiles et rattraper les écarts de développement entre territoires ?  
Le 1<sup>er</sup> volet de cette analyse est aujourd'hui insuffisamment mesuré à l'échelle d'ALM.
- Comment, dans le cadre de l'Appel à projets Contrat de ville, les crédits de droit commun sont-ils mobilisés en priorité, dans une logique de cofinancement, pour répondre aux besoins des quartiers ?

**Lors des appels à projets, les services internes des partenaires vont financer une partie de la subvention via leurs crédits spécifiques CVU et une autre via leur droit commun. Ce calcul ne prend pas en considération la valorisation du droit commun des partenaires dans le budget global du projet ni le droit commun mobilisé hors Appel à projets.**

## Éléments d'analyse

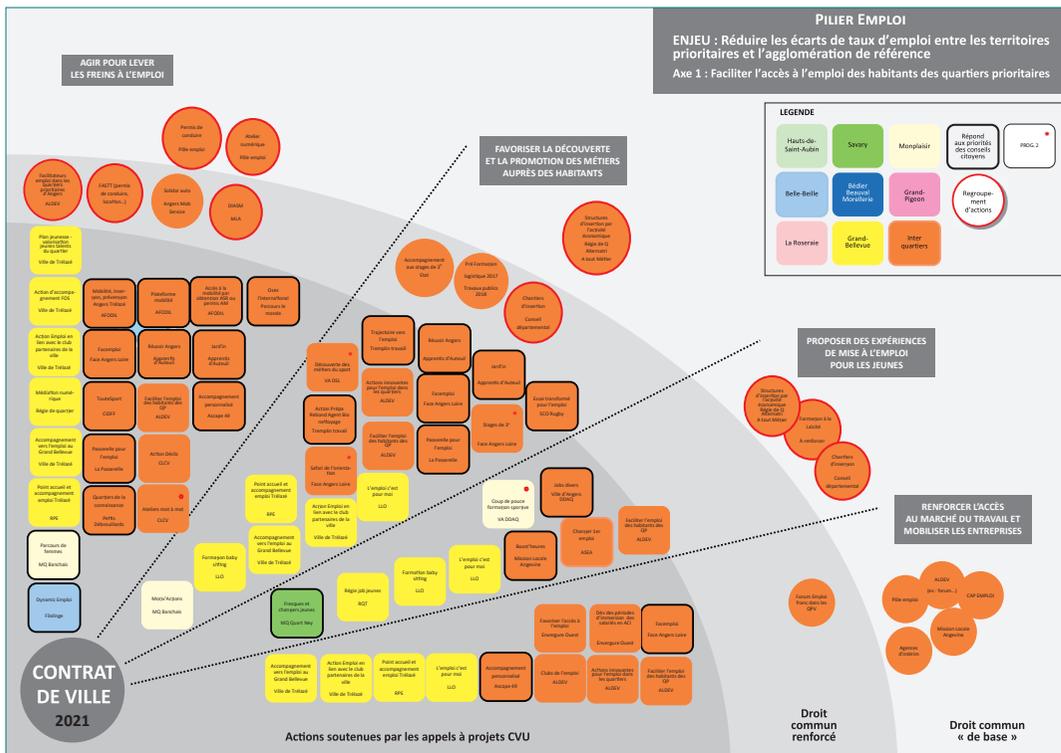
**Au-delà de l'Appel à projets « Politique de la ville », les institutions et les acteurs mobilisent leurs moyens propres de façon plus concentrée dans les quartiers prioritaires. Des dispositifs sont mis en œuvre auprès des habitants, des appels à projets sont aussi déployés. Ainsi, par exemple, l'État attribue des subventions sur projets au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, au titre de la Dotation politique de la ville (DPV).**

### Points forts

- Signature du Contrat de ville par **16 partenaires** pour une plus grande implication de ces derniers, avec des engagements renforcés pris par les partenaires à l'automne 2019.
- **Concentration des moyens** en raison du recentrage de la géographie prioritaire.
- Affichage fort de l'enjeu de mobilisation du droit commun de toutes les institutions partenaires.
- Meilleure connaissance des projets dans les QPV par l'ensemble des signataires, ce qui favorise l'innovation en dehors du CVU dans les QPV.

### Points faibles/à améliorer

- La multiplication des appels à projets et dispositifs (Contrat de ville, Cité éducative, Contrat local de santé, mais aussi d'autres institutions et fondations) rend complexe la mobilisation des financements par les porteurs de projet et est chronophage en instruction pour les financeurs.
- Les actions soutenues dans le cadre du Contrat de ville peinent parfois à dépasser le stade expérimental et à passer dans le droit commun.
- Il est difficile de mobiliser le droit commun État, sans déposer de projet sur une plateforme, ce qui ne facilite pas sa mobilisation.
- L'adaptation des politiques publiques vise à rendre accessible et effectif l'ensemble des droits reconnus aux habitants des quartiers prioritaires. Or, on relève une certaine difficulté à interpeller ces politiques de droit commun.
- Le principe de complémentarité de la politique de la ville, ainsi que sa capacité à financer l'innovation et l'expérimentation sont mis à mal.
- De nouveaux dispositifs ont émergé en 2019 et 2020. Ils sont censés s'articuler avec le Contrat de ville, ce qui n'est pas toujours aisé à mettre en œuvre.
- Au vu du contexte budgétaire actuel, la réponse aux besoins supplémentaires des quartiers prioritaires sera vraisemblablement apportée dans le cadre d'une nouvelle répartition des ressources et crédits existants.
- Le manque de présence de service public dans certains quartiers peut engendrer des difficultés d'accès aux droits.



## Guide de lecture | Planche Soleil

Un pilier : **Développement économique – Emploi ; Cohésion sociale ; Cadre de vie.**

Un enjeu : **réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence ; réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires ; etc.**

Des objectifs opérationnels : **agir pour lever les freins à l'emploi ; favoriser la découverte et la promotion des métiers auprès des habitants ; proposer des expériences de mise à l'emploi pour les jeunes ; etc.**

3 zones :  Actions soutenues par les appels à projets CVU ;  Droit commun renforcé ;  Droit commun de base.

Des quartiers :  Hauts-de-Saint-Aubin ;  Savary ;  Monplaisir ;  Belle-Beille ;  Beauval – Bédier – Morellerie ;  Grand-Pigeon ;  La Roseraie ;  Grand Bellevue ;  Inter quartiers

Des actions : **Osez l'international ; Chantier 1<sup>er</sup> emploi ; Chantiers d'insertion ; Permis de conduire, etc.**

### DOCUMENTS DISPONIBLES

> **Planches Soleil pour chaque axe stratégique (Annexes p. 42)**

## ET DEMAIN ?

→ **La mise en œuvre opérationnelle des objectifs du Contrat de ville passe par 3 leviers.**

- Des actions qui peuvent être mises en place pour favoriser le rattachement des quartiers prioritaires avec le reste de la ville (Appel à projets annuel, Cité éducative, Programme de réussite éducative, Renouvellement urbain).
- Des actions qui interpellent directement le fonctionnement des pouvoirs publics comme la stratégie de peuplement, la lutte contre les discriminations, l'implantation d'activités économiques en cœur de quartiers prioritaires. Elles font l'objet du plan d'actions que se sont fixé les signataires sur la durée du contrat 2015-2023.
- Des équipes dédiées au service des quartiers prioritaires.

→ **La mobilisation du droit commun, lorsque les actions soutenues par la politique de la ville sont amenées à être poursuivies, est un enjeu capital pour permettre que le Contrat de ville puisse continuer à soutenir expérimentation et innovation.**

→ **Plusieurs enjeux**

- Mobiliser de nouveaux porteurs de projet et susciter des réponses à des enjeux jusqu'ici trop peu investis.
- Simplifier les demandes des financeurs et renforcer l'accompagnement.
- Élargir le périmètre de diffusion de l'Appel à projets.

→ **Les actions soutenues dans le cadre de la programmation de l'appel à projets annuel ne reflétant pas l'ensemble des dynamiques à l'œuvre dans les quartiers, il est nécessaire d'élargir le prisme des actions et des projets pris en compte et évalués, plus particulièrement sur le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain.**

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT LES CONSEILS CITOYENS ONT FONCTIONNÉ ?  
 QUEL BILAN DE LEUR GOUVERNANCE ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ?  
 SUR QUELLES BASES A ÉTÉ REVU LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS, DONT LE MANDAT  
 EST ARRIVÉ À ÉCHÉANCE EN MAI 2020 ?



## Chiffres et éléments clés

**2015** → 8 conseils citoyens ont été installés, soit un par quartier prioritaire. Ils sont intégrés aux conseils de quartier.

**2016** → Ponctuellement, les conseils citoyens de quartier se réunissent en inter-conseils.

**2021** → 1 conseil unique a été installé pour tous les QPV angevins et 1 Conseil pour le QPV Grand Bellevue – Trélazé.

**Composition** : 3 collèges → 30 membres pour Angers, 13 pour Trélazé.



*Habitants tirés au sort sur listes électorales*

*Habitants volontaires*

*Acteurs locaux volontaires*

**Principes** : autonomie, indépendance, parité, désignation par tirage au sort.

**Gouvernance** : participation au Comité de pilotage du CVU (2 représentants par Conseil citoyen).

**Modalités d'expression et de production d'avis** : auto-saisine ; demandes d'entretien ; avis d'opportunité.

## Moyens et ressources à disposition des conseils citoyens

## ANGERS ET TRÉLAZÉ

**Moyens humains** : Angers, 1 responsable et un administratif de la « Mission politique de la ville » accompagnent les Conseils citoyens.

Trélazé met à disposition un soutien administratif de 2 h/semaine complété par un investissement des élus et de la chargée de mission.

Une vraie dynamique de co-accompagnement avec les délégués du Préfet est mise en place pour les deux conseils.

**Appui logistique et financier** : soutien financier au fonctionnement, communication, mise à disposition de locaux de réunion.

**Formations** : plusieurs temps de formation à distance par RésoVilles, formation NPNRU pour tous les QPV (*format différent pour les QPV hors NPNRU*).

Les conseils citoyens souhaitent des temps de formation communs aux habitants, associations, professionnels et élus.

## Éléments d'analyse

## Processus de création et intronisation des conseils citoyens

**2015** → Installation des conseils citoyens vécue comme difficile par les membres des conseils citoyens avec la signature du Contrat de ville unique (CVU) avant leur mise en place et l'absence de dynamique partenariale préexistante.

**2018** → Renouvellement des conseils citoyens.

## Contribution des conseils citoyens 2015-2020

Il a été noté une difficulté à instaurer un dialogue institutions/conseils citoyens dans le seul espace commun qui est le comité de pilotage. Le sentiment qui a prédominé chez les conseillers citoyens, les 2 premières années, est d'avoir privilégié une entrée « technique » aux dépens de l'entrée « territoriale ». De nombreux ajustements ont été faits par la suite pour favoriser cette contribution.

- Le nombre de participants s'est réduit considérablement. Une démobilitation des membres a été constatée. On a noté également l'hétérogénéité des membres. Le collège des acteurs de quartier s'est davantage maintenu que les collèges des habitants.
- À la suite de graves dysfonctionnements, le préfet et la Ville ont mis fin au Conseil citoyen de Belle-Beille pour la période 2016-2017.
- En raison de la période des élections municipales, puis de la crise sanitaire, les conseils citoyens n'ont pas été en mesure de se réunir au cours de l'année 2020. Leurs réflexions menées au cours des années précédentes ont cependant contribué, au niveau de la ville d'Angers, à l'élaboration des nouveaux projets de quartier 2020-2026.

## Bases de fonctionnement du nouveau conseil citoyen unique d'Angers

Lors du renouvellement du mandat des conseils citoyens, un atelier a permis de dégager des lignes de force pour un meilleur fonctionnement sur lesquelles s'appuie le nouveau conseil citoyen unique angevin.

- Un conseil unique facilite le travail en interquartier sur des questions stratégiques.
- Les conseillers citoyens sont membres de droit du Conseil de quartier de leur quartier. Cela permet d'inclure la stratégie QPV dans la stratégie globale du quartier, l'objectif étant de réduire les écarts et de favoriser l'approche territorialisée.
- Amélioration de la représentation du conseil dans les prises de décision stratégique partenariale.
- Un accompagnement par des services plus territorialisés (délégués du préfet + chargés de mission politique de la ville et Pôles territoriaux pour les Conseils de quartiers angevins).
- Attentes : un véritable travail partenarial est à engager pour une définition commune de la co-construction ; souhaits de mise en œuvre d'espaces de dialogue et de simplification des processus de décisions ; besoins en termes de moyens.

## Bases de fonctionnement des nouveaux conseils citoyens d'Angers et de Trélazé

- Co-accompagnement Villes-Délégués du préfet identique.
- Process d'instruction des projets de l'APP identique = sélection de projets coups de cœur.
- Réunions des 2 conseils pour les formations, l'évaluation et la construction du nouveau contrat.

## DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION DES CONSEILS CITOYENS

### 2015

- Référentiel d'évaluation.

### 2016

- Avis Charte GUP<sup>1</sup> et PTLCD<sup>2</sup>.
- Appel à projets.
- Rentrée citoyenne et civique.
- Temps d'analyse partagée.

### 2017

- Avis sur projets de l'Appel à projets.

### 2018

- Renouvellement des conseils citoyens.
- Interpellation formelle pour engager un travail partenarial.
- Concertation NPNRU.
- « Diagnostics en marchant ».
- Actions ponctuelles, comme les « Belles vues d'automne » au Grand Bellevue.

### 2019

- Participation au comité de pilotage.
- Identification des enjeux prioritaires pour les quartiers dans le cadre de l'Appel à projets annuel.
- Implication dans l'amélioration du cadre de vie via la GUP.
- Actions ponctuelles comme les « Belles vues d'automne » à Trélazé.
- Concertations NPRU sur Monplaisir et Belle-Beille.

### 2020

- Contribution à l'élaboration des projets de quartier 2020-2026 (Angers).

### 2021

- Identification des enjeux prioritaires pour les quartiers dans le cadre de l'Appel à projets annuel.
- Actions ponctuelles comme les « Belles vues d'automne » à Trélazé.
- Sélection de projets coups de cœur par quartier, puis par thématique prioritaire, dès l'instruction partenariale des appels à projets.
- Évaluation finale.
- Semaine de l'engagement et de la citoyenneté à Angers.

1. GUP : Gestion urbaine de proximité – 2. PTLCD : Plan de lutte contre les discriminations

## CONSEIL CITOYEN UNIQUE D'ANGERS (auto-évaluation par les membres)

Certains membres des conseils citoyens précédents pouvaient chercher à faire du militantisme et à être un contre-pouvoir de la collectivité. Cet élément a été observé lors des élections municipales et a perduré lors du second mandat. Avec un Conseil citoyen en interquartier, l'instrumentalisation du conseil citoyen est moins facile.

**Le conseil citoyen, aujourd'hui, est unique par ville.** Il a demandé à ne pas être autonome jusqu'à nouvel ordre. Cette mention a été intégrée au règlement intérieur.

### Points positifs

- Le Conseil citoyen permet de travailler ensemble et peut permettre de favoriser et de réguler la dynamique de groupe.
- Un Conseil citoyen interquartier est plus intéressant en tant qu'Angevin, cela permet d'aller plus loin et de percevoir la ville dans sa globalité.
- Une organisation qui donne envie de poursuivre.
- Tout l'historique et tout le travail des conseillers citoyens depuis sa création ont permis des résultats visibles en termes d'actions et de projets.
- Le conseiller citoyen contribue à la vie de la cité et exerce sa citoyenneté.

### Points négatifs

- L'entrée du travail des conseillers citoyens est technique.
- De nombreux dossiers à lire en peu de temps et beaucoup de sigles et de jargon.
- Un système complexe.
- Version papier des documents à proposer et à anticiper (lourdeurs administratives).

### Points de vigilance/à changer

- L'ouverture vers d'autres personnes : nouveaux membres, invités.
- Réflexion sur la mise en place d'un dispositif permettant des rencontres, échanges et écoute de proximité avec les habitants des QPV.

## ET DEMAIN ?



- **Poursuivre la démarche favorisant la prise en compte des choix et des avis du conseil citoyen avant toute prise de décision : appels à projets, évaluation, définition des priorités annuelles.**
- **Améliorer la visibilité et la lisibilité des conseils citoyens par rapport au conseil de quartier. Idem pour la présentation du CVU aux habitants.**
- **S'entraider entre membres du Conseil citoyen sur la connaissance du terrain et des associations pour mieux travailler en interquartiers.**
- **Outiller les conseillers citoyens pour aller vers les habitants des quartiers.**
- **Ouvrir le Conseil citoyen aux habitants.**

- **Informers les associations que les projets sont lus par les conseillers citoyens et qu'ils donnent leur avis et organiser des temps de rencontre avec eux.**
  - **Ouvrir le conseil citoyen aux habitants.**
  - **Communiquer sur l'impact de la consultation habitant (et Conseil citoyen) dans le montage des projets.**
- **La dynamique mise en place avec les conseils citoyens nécessite d'être ajustée et confortée notamment sur la connaissance des projets déclinés dans chaque quartier.**



QUESTIONS ÉVALUATIVES

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE TERRITORIAL, À L'ÉCHELLE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, DES QUARTIERS ET DES QUARTIERS PRIORITAIRES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ?

DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES ONT-ELLES ÉMÉRGE ?



Chiffres et éléments clés

Au 31 décembre 2021, les 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville comptabilisent :

→ 4054 demandeurs d'emploi de Catégorie A  
-899 entre 2016 et 2021 (-18,2 % contre -11,4 % pour ALM hors QPV).

→ 2717 de Catégorie B et C  
+457 entre 2016 et 2021 (+20,2 % contre +7,5 % pour ALM hors QPV).

DEMANDEURS D'EMPLOI

Catégorie A

Sans aucune activité.

Catégorie B

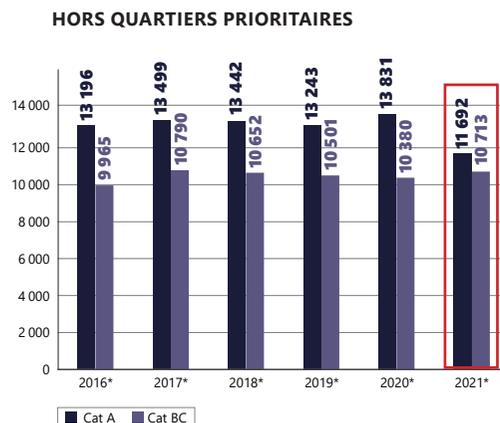
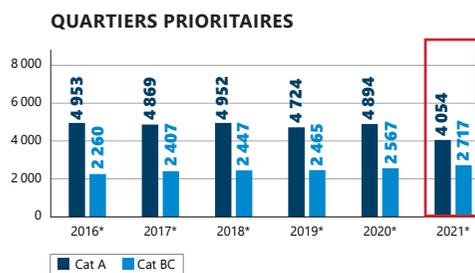
Avec une activité réduite < 78 h/mois.

Catégorie C

Avec une activité réduite > 78 h/mois.

11 692 demandeurs d'emploi de Catégorie A hors QPV.

NOMBRE ET ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI 2016-2021  
ANGERS LOIRE MÉTROPOLE



\* Au 31 décembre

Source : SEE Pôle emploi, Pays de la Loire // Retraitement AURA

DOCUMENTS DISPONIBLES

> Baromètre des quartiers d'Angers et Portrait du quartier Le Grand Bellevue – Trélazé

Éléments d'analyse

**Les seniors (+ 50 ans) :** ce sont les plus impactés par le chômage dans les QPV, puisqu'ils représentent 25 % de la demande d'emploi (Cat. A) en QPV. De plus, les dispositifs d'accompagnement sont moins développés que pour les jeunes. Ils sont aussi victimes de représentations négatives des employeurs. Cette question est traitée à la marge au travers des actions du CVU et nécessiterait une prise en compte nationale pour traiter cette problématique. **Les jeunes :** moins enclins à s'inscrire à Pôle emploi (si non indemnisés), ils sont, par ailleurs, accompagnés dans le cadre de nombreux dispositifs du Contrat de ville et de droit commun qui se sont renforcés par les mesures gouvernementales, suite à la crise sanitaire de 2020 et qui se poursuivent en 2022 avec le CEJ. **Les femmes :** la situation des femmes isolées avec enfants ne s'améliore pas, en découle toujours des contraintes familiales freinant leur retour à l'emploi. La proportion de femmes à la recherche d'un emploi (Cat. A) est plus importante dans les quartiers prioritaires : 55 %<sup>1</sup>, contre 48,3 % pour ALM hors QPV (+1 point en 5 ans). **Les personnes avec peu ou pas de qualification :** une part plus importante des demandeurs d'emploi dans les quartiers.

Points forts

- Tous les dispositifs mobilisés améliorent la situation de l'emploi des jeunes.
- Les actions d'accompagnement de proximité vers l'emploi améliorent nettement l'accès à l'emploi, à la formation et aux dispositifs d'accompagnement de droit commun.

Points à améliorer

- Beaucoup d'actions développées en faveur des jeunes, mais moins à destination des seniors, alors que la situation de l'emploi ne s'améliore pas forcément pour eux.
- Dans les quartiers prioritaires, les femmes représentent, le plus souvent, plus de la moitié des demandeurs d'emploi (55%) contre 50% dans les autres quartiers.
- Analyse spécifique par quartier pour donner à voir les caractéristiques du public.

Points de vigilance

- Sur 5 ans, la baisse des demandeurs d'emploi de Cat. A dans les quartiers prioritaires est plus favorable aux - de 25 ans : - 23 %, contre -12,9 % pour ALM hors QPV.
- La proportion de chômeurs dits « seniors » progresse plus fortement dans les quartiers prioritaires : 25 %<sup>1</sup> : + 4 points en 5 ans (+ 1 point pour ALM hors QPV).
- Une proportion plus forte de demandeurs d'emploi Cat. A ayant un CAP/BEP ou au moins le CAP/BEP et résidant dans un quartier prioritaire : 62,5 %<sup>1</sup>, contre 43,5 % pour ALM hors QPV.
- 20,2 % des demandeurs d'emploi Cat. A de très longue durée (> à 3 ans) au sein des quartiers prioritaires, contre 17,1 % pour ALM hors QPV : + 2,4 points en 5 ans (+ 1,6 point pour ALM hors QPV).
- Des secteurs d'activité en tension qui ne trouvent pas de candidats, malgré le nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers.
- La mobilisation des publics sur les actions reste difficile, malgré le nombre de demandeurs d'emploi et d'actions déployées.

## CONTRAT DE VILLE UNIQUE DE L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE PILIER ÉCO/EMPLOI – PLAN D' ACTIONS 2022

### Accès au marché du travail et mobilisation des entreprises

Cible : 141 personnes

**Développement des périodes d'immersion des salariés d'ACI**  
Opérateur : Envergure  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Favoriser l'accès à l'emploi et à l'entreprise**  
Opérateur : Envergure  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Clubs de l'emploi**  
Opérateur : Aldev  
Quartiers d'Angers et Trélazé

### Découverte et promotion des métiers

Cible : 182 personnes

**Découverte du numérique**  
Opérateur : ALDEV  
Quartiers d'Angers & Trélazé

**Motiv'Action**  
Opérateur : MQ Banchais  
Quartiers d'Angers : Monplaisir – Grand-Pigeon – Savary

**Explorama ®**  
Opérateur : Infrep  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Trajectoire pour l'emploi**  
Opérateur : Tremplin Travail  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Préparation Rebond Agent bio nettoyage**  
Opérateur : Tremplin Travail  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**SKOLA Logistique**  
Opérateur : Apprentis d'Auteuil  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Accès aux métiers de la clause d'insertion**  
Opérateur : Aldev  
Quartiers d'Angers et Trélazé

### Workfirst

Cible : 273 personnes

**Chantier premier emploi**  
Opérateur : ASEA  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Régie Jobs jeunes**  
Opérateur : Régie de quartier Trélazé  
Quartier du Grand Bellevue

**Jobs Divers**  
Opérateur : Ville d'Angers  
Quartiers d'Angers

**Boost'heures**  
Opérateur : MLA  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Terrasse Participative**  
Opérateur : Pai Pai  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Séjour Job Saisonnier**  
Opérateur : Centre Jean Vilar  
Quartiers d'Angers et Trélazé

### Promotion et soutien à l'initiative économique

Cible : 320 personnes

**La Fabrique à Entreprendre**  
Opérateurs : Aldev / Réseaux  
d'accompagnement à la création d'activités  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Locomotive**  
Opérateurs : IRESA  
Quartiers d'Angers et Trélazé

### Accompagnement de proximité vers l'emploi

Cible : 1 228 personnes

**Faciliter l'emploi des habitants des quartiers**  
Opérateur : Aldev  
Quartiers d'Angers : Savary / Monplaisir / Belle-Beille/Roseraie

**FACEEMPLOI**  
Opérateur : Fondation FACE  
Angers Loire  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Emploi 360 °**  
Opérateur : Relais pour l'emploi 49  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**L'emploi c'est pour moi !**  
Opérateur : LLO Trélazé  
Quartier du Grand Bellevue

**Réussir Angers**  
Opérateur : Auteuil Formation Continue  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Action emploi Club Partenaire Grand Bellevue**  
Opérateur : Ville de Trélazé  
Quartier du Grand Bellevue

**Accompagnement personnel et collectif vers l'emploi**  
Opérateur : Ascape 49  
Quartiers d'Angers

**Accompagnement emploi Grand Bellevue**  
Opérateur : Ville de Trélazé  
Quartier du Grand Bellevue

**Passerelle pour l'emploi**  
Opérateur : Passerelle  
Quartiers d'Angers

**Parcours de Femmes**  
Opérateur : MPT Monplaisir  
CIDFF  
Quartiers d'Angers : Grand-Pigeon  
Monplaisir

**Osez l'international !**  
Opérateur : Parcours le Monde  
Quartiers d'Angers et Trélazé

Actions portées par Aldev

Actions Angers et Trélazé

**Freins liés à la mobilité**  
Cible : 395 personnes

**Freins financiers**  
Cible : 70 personnes

**Compétences de base**  
Cible : 60 personnes

**Freins sociaux – Mobilisation vers l'emploi**  
Cible : 70 personnes

### Axe transversal : Aider à la levée des freins à l'emploi

**Plateforme Mobilité départementale**  
Opérateur : Afodil  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Mobilité, insertion, prévention (aide au Permis B)**  
Opérateur : Afodil  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Permis ASR et permis AM (2 roues motorisés)**  
Opérateur : Afodil  
Quartiers d'Angers et Trélazé

**Plan jeunesse – Aides aux jeunes : accès emploi, formation, études**  
Opérateur : Ville de Trélazé  
Quartier du Grand Bellevue

**Coup de Boost**  
Opérateur : MLA  
Quartiers d'Angers

**Action Déclic**  
Opérateur : CLCV  
Quartiers d'Angers : Monplaisir et Roseraie

**Dynamic' Emploi- Laverie de quartier**  
Opérateur : Filalinge  
Quartiers d'Angers

INTERQUARTIERS DEPUIS 2016

**FACILITATEURS  
EMPLOI DE L'ALDEV**

Depuis 2016, les facilitateurs emploi tiennent des permanences dans les quartiers Monplaisir, Savary et La Roseraie, pour accompagner les demandeurs d'emploi du quartier dans leurs démarches (aide au CV, aide à la recherche, lien vers les dispositifs de formation et les organismes d'aide à la recherche d'un emploi...). Les rencontres ont lieu sans rendez-vous dans le but de préciser les projets de chacun.

**300 demandeurs d'emploi rencontrés au total dans 4 lieux de permanences en 2021.**

INTERQUARTIERS 2021

**CAFÉ-EMPLOI**

L'ALDEV a organisé 5 Café-emploi en 2021, dont 1 en semi-distanciel dans 3 quartiers (Belle-Beille, La Roseraie et Monplaisir). Ces temps de rencontres rassemblent une dizaine de partenaires et sont ouverts aux habitants du quartier. Ils permettent aux participants de booster leur recherche d'emploi, de valoriser leur candidature et d'être mieux informés.

**345 participants,  
59 entreprises et partenaires emploi.**

INTERQUARTIERS 2021

**LA FABRIQUE  
À ENTREPRENDRE**

Accompagnés par deux animateurs et un comité local, les jeunes apprennent à conduire une entreprise coopérative : proposer des services à la population du territoire ; prendre des décisions collectivement ; définir une stratégie de commercialisation ; décider de l'affectation des résultats.

**182 bénéficiaires, dont 90 femmes et 92 hommes.  
73 % des habitants des quartiers prioritaires.**

LA ROSERAIE 2021

**ACCOMPAGNER  
LES DEMANDEURS D'EMPLOI  
AVEC UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE**

Depuis 2019, l'Ascape 49 propose une action, à l'espace Frédéric-Mistral, en direction de demandeurs d'emploi cadres et assimilés habitant dans les quartiers prioritaires. Ils y proposent un accompagnement personnalisé et collectif alliant une approche professionnelle, ludique et sociale pour faciliter l'insertion des publics éloignés de l'emploi. Pendant cinq semaines, ces personnes sont accompagnées sur leur projet de vie, leur projet professionnel et les freins périphériques à leur retour à la vie active.

**10 demandeurs d'emploi, dont 3 de La Roseraie.  
8 ont un projet défini à l'issue de l'action.**

INTERQUARTIERS 2021

**RÉUSSIR ANGERS  
LES APPRENTIS D'AUTEUIL**

Prescription par la Mission locale angevine (MLA) et différents acteurs. Les jeunes suivent ensuite une formation sur cinq mois, dont un chantier pédagogique, ainsi que deux stages d'une et trois semaines.

**28 personnes bénéficiaires :  
14 femmes, 14 hommes.**

**80 % des habitants des quartiers prioritaires.**

INTERQUARTIERS 2021

**CHANTIER  
PREMIER EMPLOI**

Proposer à des jeunes une alternative au Fond d'aide aux jeunes (FAJ) au travers d'une activité salariée et les remobiliser vers l'accès aux dispositifs de droit commun, en lien avec la Mission locale.

ASEA.

GRAND BELLEVUE 2021

**ACTION EMPLOI –  
CLUB PARTENAIRES**

L'objectif principal est de créer les conditions pour rapprocher les besoins des entreprises du « Club Partenaires » avec les personnes sans emploi du quartier prioritaire du Grand Bellevue et sur l'ensemble de la commune. Cette action expérimentale et innovante est aussi envisagée comme répondant aux besoins spécifiques des entreprises et visant à faciliter le lien entre les entreprises et les demandeurs d'emploi. Cette action est complétée d'un dispositif de suivi renforcé visant à apporter un soutien particulier aux demandeurs d'emploi sortis des dispositifs classiques d'accompagnement à l'emploi.

**148 Trélazéens placés.  
37 CDI et 65 CDD.**

GRAND BELLEVUE 2021

**RÉGIE JOB JEUNES**

L'action Régie Job Jeunes vise à rompre l'inactivité et l'oisiveté de certains jeunes âgés entre 16 et 25 ans en les remobilisant sur une période d'emploi ponctuel et de courte durée à forte utilité sociale : accompagnement des personnes âgées lors de manifestations culturelles, visites à domicile, campagne de sensibilisation sur le respect de l'environnement, etc. Les parents sont également associés à cette démarche pour les conforter dans leur rôle éducatif.

**18 bénéficiaires.**

INTERQUARTIERS 2021

**MOBILITÉ – INSERTION – PRÉVENTION**

Les bénéficiaires sont orientés vers Afodil par différents prescripteurs (MLA, Pôle emploi...). Un bilan de compétences en mobilité est ensuite effectué, afin de déterminer un parcours adapté à leurs besoins. Une convention déterminant le rôle, les droits et les devoirs de chacun est ensuite signée par la personne, afin de garantir son engagement dans la formation.

**22 personnes bénéficiaires ; 14 femmes, 8 hommes, dont 10 jeunes.  
100 % d'habitants des quartiers prioritaires.**

HAUTS-DE-SAINT-AUBIN 2021

**POURSUITE DES CHANTIERS D'INSERTION  
POUR LES JEUNES**

Depuis plusieurs années, le secteur jeunesse de la maison de quartier, en lien avec la Mission locale angevine, œuvre pour l'insertion socio-économique des jeunes éloignés de l'emploi. Des chantiers artistiques sont organisés où des jeunes réalisent des fresques sous la direction d'artistes. Ils permettent aux bénéficiaires de se remobiliser vers l'emploi, d'apprendre des gestes et des postures professionnels tout en améliorant le cadre de vie du quartier.

**2 chantiers en 2021.**



© Thierry Bonnet – Ville d'Angers

MONPLAISIR 2021

**PASS'SPORT  
UNE ACTION D'INSERTION DES JEUNES**

Des jeunes de 16 à 25 ans, éloignés de l'école ou d'une formation et repérés par les professionnels de terrain (éducateurs, animateurs, enseignants, assistants sociaux) participent à un programme de remise en mouvement, de dynamisation grâce au sport sous le parrainage d'un sportif de haut niveau. Ils valident des compétences de base dans un passeport.

**Six mois après la 1<sup>re</sup> session en juin 2021,  
les 9 participants sont en formation ou en emploi.**



© Thierry Bonnet – Ville d'Angers

MONPLAISIR 2021

**CRÉATION D'UNE ANTENNE MOBILE D'INFORMATION JEUNESSE**

Dans le cadre de la Cité éducative de Monplaisir, le J, Angers connectée jeunesse décentralise son action grâce à la présence d'un chargé d'accueil et d'information jeunesse. Il aide les jeunes et leurs parents dans leurs projets personnels et professionnels. Il leur explique ce qui est possible en fonction de leurs envies ou de leurs besoins. Il crée le lien entre les jeunes du quartier et le J en centre-ville. Des permanences sont organisées le mercredi au relais-mairie. Les équipes du J vont également à la rencontre des jeunes et des familles dans le quartier.

**80 jeunes ont pris rendez-vous entre avril et novembre 2021.**

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

### COMMENT S'EST DÉPLOYÉ LE PLAN D' ACTIONS ?

- > ACTIONS MISES EN ŒUVRE, APPELS D'OFFRES ET ACTIONS ABANDONNÉES, NOUVELLES ACTIONS, RÉORIENTATIONS.
- > LA MOBILISATION DES PORTEURS DE PROJET ET LA QUALITÉ DE LEUR PRESTATION.
- > ARTICULATION AVEC LE DROIT COMMUN.



## Chiffres et éléments clés

Les orientations du Contrat de ville ont été déclinées dans un plan d'actions composé de 5 axes et d'un axe transversal.



### Actions soutenues lors des appels à projets

2015 : certaines actions sont renouvelées puisqu'elles étaient déjà mises en œuvre dans le cadre du CUCS.



- > 41 % des subventions mobilisées pour le pilier Emploi.
- > Jusqu'à 35 actions soutenues par an.
- > Un peu moins d'une trentaine d'actions ont été renouvelées entre 2020 et 2021.
- > Quelques actions ont été réorientées ou abandonnées.

## Éléments d'analyse

### Le plan d'actions s'est structuré de façon importante depuis 2015.

- Les expérimentations mises en œuvre dans le Contrat de ville ont perduré avec de bons résultats autant sur la mise en emploi que sur la remobilisation vers l'emploi.
- De nombreuses actions pour les jeunes se sont développées, s'axant principalement sur la mise à l'emploi, les premières expériences, qui se révèlent pertinentes et efficaces pour ce public.

### Points forts

- **Moyens spécifiques et modalités d'interventions innovantes**
  - Une coordination spécifique des acteurs de l'emploi par un groupe thématique, des commissions Emploi dans les quartiers.
  - L'accompagnement des demandeurs d'emploi est renforcé via de nouvelles modalités, par les professionnels du recrutement.
  - Un partenariat fort entre les différents acteurs de l'emploi permettant d'optimiser la mobilisation des publics.
  - Les porteurs de projet et les acteurs de l'emploi, malgré la crise sanitaire et les contraintes d'accueil des publics, ont su innover et maintenir autant que possible les actions prévues auprès des demandeurs d'emploi des quartiers.

### Points à améliorer

- Des difficultés à mobiliser du public pour certaines actions, alors qu'en même temps, certains besoins sont peu ou pas couverts (linguistique, compétences clés, habiletés...).
- Beaucoup d'actions en faveur des jeunes. Il faudrait renforcer les actions à destination d'un public senior.
- Les actions en lien avec le monde de l'entreprise pourraient être davantage développées.

### Points de vigilance

- La grande majorité des actions portées par le Contrat de ville sont soutenues depuis plusieurs années et ont des difficultés à s'inscrire de manière pérenne dans le droit commun.
- Il reste difficile de déterminer la continuité du parcours et du suivi des jeunes ayant accédé à une action « Workfirst ».
- Le financement de la mobilité doit entrer dans le droit commun, comme la garde d'enfant, y compris pour les actions liées à la cohésion sociale.

## Les résultats et impacts des actions du pilier Développement économique – Emploi

### QUESTIONS ÉVALUATIVES

- COMMENT LES PERSONNES CIBLÉES ONT-ELLES INTÉGRÉ LES ACTIONS ?
- LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT DES PUBLICS SONT-ELLES ADAPTÉES ?
- LES FREINS SOCIAUX SONT-ILS SUFFISAMMENT ANTICIPÉS ?
- LE CONTENU ET LA PÉDAGOGIE DES ACTIONS SONT-ILS ADAPTÉS AUX PUBLICS DES QUARTIERS PRIORITAIRES ?
- COMMENT LES ENTREPRISES RÉPONDENT-ELLES AUX SOLlicitATIONS DES PORTEURS DE PROJET ?
- COMMENT S'ORGANISENT LES PARCOURS, POUR QUELS RÉSULTATS, SORTIES POSITIVES ?

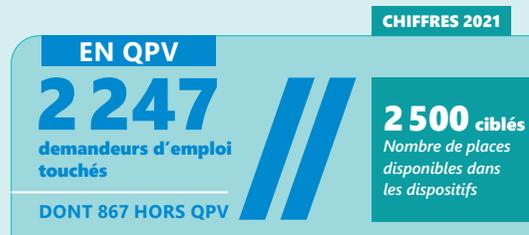


### Chiffres et éléments clés

En matière d'emploi et de développement économique, les habitants des quartiers prioritaires bénéficient en priorité de la mobilisation du droit commun. Ils constituent l'un des publics prioritaires.

De l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi sur les 8 quartiers prioritaires de l'agglomération présentée par Pôle emploi, il en ressort en 2021 :

- 1 400 demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont été touchés par les actions spécifiques (1 650 personnes étaient ciblées) ;
- 2 300 demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont été touchés par un dispositif de droit commun s'adressant spécifiquement aux publics prioritaires (PLIE, Clause d'insertion...) ;
- 500 sorties positives ont été identifiées : vers un emploi de plus de six mois, une formation, un accompagnement spécifique ;
- plus de 700 jeunes de moins de 26 ans habitant un quartier prioritaire ont participé à des actions.



### Éléments d'analyse

#### Points forts

- Une montée en qualité des prestations qui se confirme depuis 2018.
- Le nombre d'entreprises mobilisées autour des actions a diminué, mais le lien entre les actions et les entreprises reste fort.

#### Points à améliorer

- Une difficulté à voir la continuité des parcours des personnes qui entrent dans les actions emploi. Des questions restent à traiter : de quelle manière le droit commun prend-il la suite de ces actions ? Quel suivi pour les parcours ?
- Il faut penser à comment maintenir des actions historiques dans le droit commun, afin de favoriser un renouvellement des actions.

### CRÉATION D'ACTIVITÉS ET MOBILISATION DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES

#### Point fort

- La « Fabrique à entreprendre » est reconnue comme guichet unique pour accompagner la création d'entreprise des habitants des quartiers prioritaires, avec une pédagogie adaptée de proximité.

#### Points faibles

- L'offre de droit commun n'est pas suffisamment connue ni valorisée, notamment auprès des acteurs des quartiers.
- L'accueil des entreprises dans les quartiers prioritaires pourrait être davantage développé sur l'exemple des Box services.
- Nécessité de soutenir l'entrepreneuriat au-delà des 1<sup>res</sup> années.

### DOCUMENTS DISPONIBLES

> Planches soleil détaillées par axes stratégiques (Annexes p. 42)

## ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ ET FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'EMPLOI

### Point fort

- De nombreuses actions d'accompagnement, en proximité, qui proposent des méthodes variées au profit des habitants des quartiers.

### Points faibles

- Il est pointé l'absence d'actions spécifiques ou de modules intégrés aux actions permettant l'apprentissage de la langue française à visée professionnelle.
- L'offre d'accueil collectif à mobiliser en urgence pour les enfants de moins de 3 ans apparaît insuffisante. Il n'y a pas de système de place « insertion » dédiée. Pour autant, il existe des dispositifs pour des horaires atypiques. Ceux-ci sont peu activés ou peu adaptés. L'accès au droit commun doit aussi être travaillé avec les demandeurs d'emploi.
- Des efforts sont à poursuivre pour favoriser l'accès au numérique des publics.

### Points de vigilance

- L'insécurité financière des demandeurs d'emploi rend les accompagnements fragiles.
- Les durées d'accompagnement des publics sont longues et pas toujours adaptées aux durées des projets. Les projets sont financés à plus court terme, ce qui n'est pas en corrélation avec les besoins des publics.

## DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET ACTIONS WORKFIRST

### Points forts

- Diversité et quantité d'outils, plus-value de la politique de la ville, propositions innovantes, souples et adaptées au public.
- Souplesse de la politique de la ville en termes d'expérimentation en plus du droit commun.
- Le Contrat de ville permet de répondre à des besoins s'inscrivant dans un temps court (différent de l'alternance et de la formation).

### Points faibles

- L'alternance devient un enjeu fort ; les freins à l'emploi doivent être levés avant d'engager les jeunes dans cette voie.
- Sur des actions portées depuis plusieurs années, comment bascule-t-on dans le droit commun avec les financements adéquats ?
- Exigences des employeurs pas toujours en cohérence avec le public. Comment s'engagent-ils sur l'insertion des publics éloignés de l'emploi ?

## LA CITÉ DE L'EMPLOI

Pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), les Cités de l'emploi ont été créées début 2020.

Angers a été retenue comme territoire d'expérimentation. Le principe est de renforcer le partenariat entre les accompagnateurs de l'emploi en s'appuyant, tout d'abord, sur les dispositifs de droit commun et ensuite en permettant l'innovation par la prise en compte des spécificités du territoire et du public accompagné.

Cette expérimentation pilotée par la préfecture et portée par ALDEV a débuté réellement début 2021.

- 3 quartiers : Belle-Beille ; La Roseraie ; le Grand Bellevue à Trélazé.
- 82 personnes accompagnées.
- Profils : jeunes diplômés sans qualification ; familles mono-parentales ; demandeurs d'emploi de + de 55 ans.
- Accompagnement renforcé (un contact/mois) proposé aux personnes.
- Plusieurs actions organisées : un club « Parents solos » animé par le CIDFF, afin de mettre en avant l'accès aux droits et le lâcher-prise avec l'enfant pour un retour à l'emploi (8 personnes) ; 3 visites d'entreprises organisées avec des demandeurs d'emploi et des conseillers et la mise en place de navettes lors de ces visites (25 personnes).
- Un partenariat renforcé sur ces 3 quartiers avec en fin de 1<sup>re</sup> année d'expérimentation : un tiers des personnes en CDD de moins de 6 mois ou en formation, un tiers des personnes en CDD de plus de 6 mois ou en CDI et un tiers des personnes en démarches concernant leur santé ou encore à la recherche d'un emploi.

## ET DEMAIN ?



- La poursuite de la Cité de l'emploi qui permettra de poursuivre les expérimentations sur les questions de la mobilité et de la garde d'enfants.
- La continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » et le Contrat d'engagement jeunes (CEJ) qui renforcent l'offre de droit commun à disposition du public jeune et éloigné de l'emploi.

- La montée en charge de la clause d'insertion professionnelle sur les 2 programmes NPNRU. Le renforcement de l'offre d'accompagnement proposée vers les métiers de la clause.



## QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE DÉPLOIE LE PLAN D' ACTIONS EN FONCTION DES DIFFÉRENTS AXES ?

QUELS SONT LES POINTS FORTS ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ?

COMMENT S'OPÈRE L' ARTICULATION AVEC LE DROIT COMMUN ?

QUELLES SONT LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES QUI NÉCESSITENT DES RÉPONSES ADAPTÉES ?



## Chiffres et éléments clés

## Les quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé concentrent diverses problématiques sociales

- Les jeunes de moins de 25 ans y sont plus nombreux que sur les autres quartiers de l'agglomération, si tant est que cela soit une problématique.
- La part des plus de 75 ans y est en augmentation.
- Les familles monoparentales y sont plus nombreuses qu'ailleurs et en augmentation (38,8 % dans les quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole contre 28 % pour les autres quartiers d'Angers – Trélazé et 16,7 % sur l'agglomération hors Angers et Trélazé.
- La plupart des collèges des quartiers en politique de la ville présentent des résultats scolaires éloignés des moyennes départementales.
- La part des ouvriers parmi les actifs des quartiers prioritaires dépasse 30 % (20 % sur la totalité de l'ALM). Inversement, la part des cadres est très faible.
- Les plus faibles niveaux de formation, la moindre présence des cadres, la plus forte présence des logements sociaux se traduisent par des revenus plus faibles et une part plus importante des bénéficiaires des minima sociaux.
- Le nombre de patients pris en charge pour des problématiques de santé mentale est plus important que sur les autres quartiers angevins.
- Le Programme de réussite éducative a concerné, en 2020, 213 enfants à Angers et 89 enfants à Trélazé.

## LES ACTIONS SOUTENUES LORS DES APPELS À PROJETS

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
87 actions 39 porteurs de projet	92 actions 43 porteurs de projet	95 actions 42 porteurs de projet	105 actions 50 porteurs de projet	101 actions 36 porteurs de projet	120 actions 55 porteurs de projet	106 actions 46 porteurs de projet

## DOCUMENTS DISPONIBLES

> *Planches soleil détaillant les actions par orientation stratégique (Annexes p. 42).*

## Éléments d'analyse

Le pilier Cohésion sociale du Contrat de ville vise à répondre aux orientations ci-dessous, en réduisant la pauvreté et **en favorisant l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes.**

## Les partenaires du contrat mobilisent leurs moyens autour de 4 orientations stratégiques

- **Le vivre ensemble** : il passe par le renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires, la densification du lien social et du « vivre ensemble ». La lutte contre l'isolement et l'accompagnement des personnes âgées sont des points particulièrement sensibles.
- **L'action éducative, l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs** : il s'agit de soutenir la construction éducative de l'enfant et du jeune ainsi que la fonction parentale, de garantir l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs et l'attractivité des équipements. Le Programme de réussite éducative (PRE) accompagne, dès la maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires présentant des signes de vulnérabilité (page 26).
- **Les savoirs de base et la citoyenneté** : l'exercice de la citoyenneté passe par la maîtrise des savoirs de base, l'apprentissage du français pour les populations allophones et l'insertion socio-professionnelle des jeunes.
- **L'accès aux droits** : souvent confronté à un cumul de difficultés, il est important de lutter contre le non-recours aux droits et de favoriser les actions de prévention. Cela passe par l'information et l'inclusion numérique, autour des droits sociaux, de la santé, et des violences faites aux femmes.

## LE VIVRE ENSEMBLE

## Point fort

- De nombreuses associations portées par des bénévoles et des salariés agissent dans tous les quartiers. Ces actions, relais d'initiatives d'habitants, sont multiples et très diverses.

## Points faibles/à améliorer

- Les thématiques sont investies de manières différentes : certaines, comme le renforcement du lien social, sont très investies, d'autres, tel que l'accompagnement au vieillissement, le sont moins, soit parce qu'elles sont déjà largement travaillées via le droit commun, soit parce qu'il y a localement peu de porteurs de projet investis dans ce champ d'action.
- La disparité des acteurs selon les quartiers a des incidences sur le déploiement d'actions.
- Une analyse spécifique par quartier permettrait de voir les caractéristiques du public.

## Points de vigilance

- La dimension partenariale de la politique de la ville suppose une mobilisation conséquente des acteurs sur des temps de coordination et de temps de travail partenariaux. Certaines associations de proximité, avec peu ou pas de salariés, rencontrent des difficultés à trouver le temps nécessaire pour participer aux différentes instances.
- On note, par ailleurs, une fragilisation d'un certain nombre d'associations de proximité (complexification des recherches de financements, difficultés à mobiliser ou à renouveler les bénévoles/essoufflement et des contrats précaires des salariés).

## PILIER COHÉSION SOCIALE

■ Engagements renforcés adoptés par les signataires du CVU pour 2020-2023.

	2017	2021	NOMBRE D'ACTIONS
FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET LE VIVRE ENSEMBLE	19	25	Densifier les solidarités
	7	15	Lutter contre l'isolement
	2	2	Accompagner le vieillissement
	3	2	Soutenir le tissu associatif
	0	4	Améliorer la prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et l'aide aux victimes
FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS	30	75	Garantir l'accès à la culture aux sports et aux loisirs
	2	6	Favoriser l'apprentissage du français pour les non-francophones
	11	10	Développer la prévention et la promotion de la santé, dont la santé mentale
	3	3	Lutter contre le non-recours
	11	23	Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes
ENCOURAGER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	5	5	Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire
	4	16	Soutenir les parents dans leurs fonctions parentales
	12	12	Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes
	3	20	Valoriser la jeunesse et son pouvoir d'agir
	5	19	Mener des actions éducatives en direction des jeunes exposés à la délinquance

### VVV

INTERQUARTIERS DEPUIS 2016

Ville Vie Vacances (VVV) est un dispositif s'adressant prioritairement aux enfants et jeunes (11-18 ans) des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en difficulté et éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances.

Maisons de quartier d'Angers et Léo Lagrange Ouest à Trélazé.

### AGORAÉ,

#### ÉPICERIE ET ESPACE DE SOLIDARITÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Accompagner les étudiants dans l'accès à une alimentation saine, diversifiée et durable et lutter contre l'isolement et la précarité sont les objectifs d'Agoraé. Ce nouveau lieu ressource est ouvert au pied des tours Gaubert depuis septembre 2021. Animé par la Fédération étudiante des associations de l'Anjou (Fé2A) et soutenu par la Ville d'Angers, Agoraé est un lieu pluriel, composé d'une épicerie avec denrées alimentaires, fournitures scolaires et produits du quotidien à petits prix, accessibles aux étudiants sous condition de ressources. C'est aussi un lieu d'animations et d'échanges, ouvert à toutes et à tous, autour de l'accès aux droits et aux conseils sur la vie quotidienne.

90 m<sup>2</sup> au coeur des tours Gaubert. 10 bénévoles et 1 service civique.

#### UNE CLEAN WALK ET DES ATELIERS ÉCORESPONSABLES PAR LES KAPS



© Thierry Bonnet - Ville d'Angers

Les KAPS (Kolocations à projets solidaires) sont des projets associant des jeunes bénévoles vivant en colocation notamment dans le secteur du Grand-Pigeon.

Ils accompagnent, chaque semaine, un enfant ou un jeune (aide aux devoirs, à l'orientation, sorties culturelles) et proposent des actions pour le quartier. Par exemple, ils invitent les riverains à marcher ensemble pour ramasser et revaloriser les déchets. Ils mènent également des « ateliers jardinage » sur une parcelle du jardin du Saule. Leurs valeurs : partage, simplicité, convivialité et utilité.

Une trentaine de participants Participation des commerçants, de la Régie de quartiers, de bailleurs sociaux.

#### QUARTIER INOÛI : DES ESPACES D'ÉCOUTE EN CHANTIER

BELLE-BEILLE 2021

Au travers du projet Quartier inouï, la compagnie artistique Atelier de papier écoute la vie du quartier pendant ses étapes de chantier. Elle observe les lieux d'intimité, ou lieu de répit, que se créent les habitants dans l'espace public. Depuis 2018, la compagnie a ainsi exploré la piscine, la bibliothèque, la laverie associative Filalinge ou encore l'étang Saint-Nicolas. Durant cette résidence artistique de deux ans, la compagnie a créé deux instruments : le cordonium et l'acoustophone. La parole des habitants a ainsi été restituée dans une série de concerts privés. Un grand concert a également eu lieu dans le bassin de la piscine, vidangée pour la dernière fois avant sa démolition.

120 personnes au concert dans le bassin de la piscine le 7 février 2022.

#### L'ART PREND PLACE SUR LES CHANTIERS DU QUARTIER

BELLE-BEILLE 2021

Des chantiers participatifs avec de jeunes habitants du quartier ont été initiés par le pôle territorial de la Ville et le centre Jacques-Tati pour réaliser des œuvres graphiques éphémères dans l'espace public. Une première œuvre a vu le jour en février 2021 sur les palissades du chantier du centre commercial Beauossier. Une seconde œuvre est visible depuis juillet 2021 sur le porche Champagny, dans le cadre d'une déconstruction du bâtiment prévue courant 2023.

2 chantiers artistiques participatifs en 2021. Une trentaine de participants.

#### PARCOURS DE FEMMES

BANCHAIS 2021

En 2021, un groupe de femmes s'est réuni deux fois par mois à la maison de quartier des Banchais. Alternant rencontres conviviales et ateliers avec le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles, ces femmes se sont organisées pour marcher, mener des sorties ou coudre ensemble. Elles ont réfléchi notamment sur la conciliation des temps entre vie de femme, de mère et de travailleuse. Certaines ont repris le chemin de l'emploi ou de la formation.

#### CRÉATION VOIE(S) ET CHEMIN D'EAU

BANCHAIS - GRAND-PIGEON 2021

Des jardinières temporaires ont été imaginées et réalisées par des habitants des Banchais et du Grand-Pigeon sous la direction du groupe artistique ZUR. Dix mois d'ateliers de conception et de fabrication se sont conclus par l'installation du mobilier et la création de spectacles vivants. Les jardinières sont mises en mouvement de façon mécanique, lumineuse et poétique aux côtés des habitants. Cette installation éphémère a offert une aire de loisirs à l'entrée de la rue Haute-des-Banchais.

3 week-ends festifs en juin autour de cette création. 70 participants actifs ; 400 spectateurs.

#### UN CAFÉ DES FAMILLES À LA CITÉ ÉDUCATIVE ANNIE-FRATELLINI

GRAND-PIGEON 2021

Dès qu'il a été possible de se réunir dans les écoles, des parents ont pu se retrouver le vendredi matin au café des familles. À chaque fois, un thème est proposé suite au recueil des attentes : découverte des clubs ou des associations qui aident pour une meilleure scolarité, autant d'exemples de propositions aux habitants. Ces temps sont organisés par l'école Annie-Frattellini, les animateurs de la direction Éducation de la Ville en lien avec l'association Marcelle-Menet.

**ÉVEIL ARTISTIQUE : INITIATION AUX PRATIQUES DE CIRQUE**

HAUTS-DE-SAINT-AUBIN 2021

En octobre 2021, un cirque s'est installé durant trois semaines sur la place de la Fraternité. L'occasion de faire découvrir les arts du cirque aux enfants.

Au programme de ce projet initié par la maison de quartier en lien avec les écoles du quartier : équilibre, jonglage... pour développer l'agilité, la concentration et la créativité. Les porteurs de projet ont eu à cœur de renforcer les liens familiaux en invitant les parents à participer aux ateliers et à assister à la représentation finale.

**Une trentaine d'ateliers pour les écoles, les adolescents et les familles de l'accueil jeunesse de la maison de quartier.**



© Thierry Bonnet - Ville d'Angers

**À BEAUVAIL BÉDIER MORELLERIE, ON FAIT LE PLEIN D'ANIMATIONS EN PROXIMITÉ**

BEAUVAIL - BÉDIER - MORELLERIE 2021

Les animations de proximité se sont multipliées cet été sur le secteur Beauvail Bédier Morellerie. « Mes vacances à l'école » a investi les îlots avec des activités jardinage et création visuelle. Le centre Jean-Vilar a proposé des spectacles et des animations tandis que le nouveau binôme d'animateurs sportifs de la Ville installait le Sportruck. À l'automne, une ferme pédagogique a pris position au pied des tours, à l'initiative de l'association BBM Activités.

**Plus de 800 participants aux activités du mois de juillet ; 170 visiteurs à la ferme pédagogique.**

**CHANGER LES REGARDS ENTRE LES JEUNES ET LA POLICE**

LA ROSERAIE 2021

Voilà l'ambition partagée par le secteur Jeunesse du centre Jean-Vilar, la police nationale et la police municipale. Pour cela, un raid aventure a été proposé aux jeunes et à leurs familles le 1<sup>er</sup> décembre 2021 au complexe sportif Jean-Mermoz. Des initiations à une vingtaine d'activités sportives ont été proposées par des policiers bénévoles, accompagnés d'animateurs des maisons de quartier et des médiateurs sociosportifs de la Ville, désireux d'entrer en contact différemment avec les jeunes.

**+ de 250 participants de la Roseraie et d'autres quartiers**



© Thierry Bonnet - Ville d'Angers

**TRÉLAZÉ CONVIVIAL'ÉTÉ**

GRAND BELLEVUE 2021

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, la ville de Trélazé a renouvelé son événement Convivial'été en partenariat avec les associations locales. Sur le site de la Goducière, les enfants, les adolescents et les familles ont profité d'animations et de temps.

**Événement estival destiné à l'ensemble des Trélazéens.**

**SOUTENIR LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'ACTIVITÉ SPORT/SANTÉ**

HAUTS-DE-SAINT-AUBIN 2021

Une Quinzaine bien-être s'est déroulée du 18 au 30 octobre 2021 sur le thème bien-être intérieur, bien-être extérieur, avec plusieurs objectifs :

- créer du lien entre les habitants et lutter contre l'isolement ;
- aborder des thématiques santé de façon positive ;
- valoriser les activités existantes toute l'année dans les structures du quartier.

Au programme : gym urbaine, atelier de jardinage, balade découverte artistique, soupe au marché...

Une nouvelle édition est d'ores et déjà prévue !



**150 participants.**

**PORTE-À-PORTE VERS LES SENIORS**

MONPLAISIR 2021

Des professionnels du quartier (assistantes sociales, infirmières, animatrices, gardiens d'immeubles...), en lien avec les bailleurs sociaux, organisent des visites à domicile chez les personnes isolées de plus de 65 ans. Ils leur présentent les activités du quartier, repèrent des fragilités éventuelles (psychiques ou physiques) et les orientent vers les services dont ils pourraient avoir besoin.

**50 visites à domicile en 2021.**

**ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR LES FEMMES DE SAVARY**

SAVARY 2021

L'Ufolep, en partenariat avec la Maison de quartier Saint-Serge, offre un espace d'activités physiques aux femmes de Savary et plus particulièrement les plus éloignées de cette pratique. Une fois par semaine, un groupe se retrouve au sein de la maison de quartier pour parfois se réconcilier avec son corps en le mettant en mouvement dans un cadre sécurisé et supervisé par une professionnelle de l'éducation physique.



© Le Quart' Ney

**ÉCOLE DU SPORT**

MONPLAISIR 2021

La Cité éducative coordonne la mise en place d'animations sportives chaque semaine durant l'année scolaire 2021-2022 pour des enfants de 7 à 9 ans. Ils peuvent découvrir les sports proposés par 9 clubs du quartier. L'occasion pour eux de pratiquer plusieurs sports dans l'année, avant de s'inscrire dans un club pour se perfectionner dans le sport qu'ils auront choisi.

**24 places sont ouvertes auprès des enfants.**



© Thierry Bonnet - Ville d'Angers

**FÊTE DE QUARTIER COULEURS D'HIVER**

MONPLAISIR 2021

L'association des habitants de Monplaisir a coordonné un moment festif en décembre « Couleurs d'hiver » avec des associations et des structures du quartier (association des parents d'élèves de l'école Musset, PaQ'la Lune, La forme pour tous, association franco-turque, Tokoro Dunia, Amis sans frontières, Régie de quartiers, Confédération syndicale des familles (CSF), Maison pour tous (MPT), Consommation logement cadre de vie (CLCV), Team Concordia, pôle territorial de la Ville). Cette fête a eu lieu près de l'école Paul-Valéry et dans le centre Schuman. Restauration, activités artistiques, spectacles ont été proposés pendant cette journée.

**10 associations du quartier ; 300 participants.**



© Thierry Bonnet - Ville d'Angers

## SAVOIRS DE BASE ET CITOYENNETÉ

- **Éléments clés 2020** > L'Ifraess s'est vu confier la coordination des actions de lutte contre l'illettrisme sur Angers, dans le but d'en faire un fil rouge commun à toutes les étapes d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle, d'être capable de quantifier le phénomène d'illettrisme sur le territoire à un instant « t » et de faire remonter les données auprès de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.
- Labellisée en septembre 2019 autour d'un plan d'actions ambitieux, la Cité éducative de Monplaisir a su, au cours de l'année 2020, s'adapter aux impacts de la crise sanitaire pour maintenir une dynamique partenariale forte (8 groupes thématiques partenariaux), mettre en place les actions et en réorienter certaines pour répondre aux besoins des familles et soutenir la continuité scolaire et éducative (lutte contre la fracture numérique). La semaine de la rentrée de la Cité éducative, en septembre 2020, a fortement mobilisé l'ensemble de la communauté éducative et contribué à consolider l'alliance éducative impulsée dès 2019.

## ACCÈS AUX DROITS

### Points forts

**La fracture numérique et l'illectronisme** sont des enjeux majeurs en matière d'accès aux droits, avec un besoin d'accompagnement de proximité, travaillé depuis 2019 par des acteurs de plus en plus nombreux. **Au titre du droit commun** : jeunes en service civique pour accompagner les recherches d'emploi à Pôle emploi ; guide des services numériques à l'échelle de la ville d'Angers pour orienter l'utilisateur vers les services de proximité, institutionnels ou associatifs proposant des accompagnements au numérique ; mise en place d'un poste de médiateur numérique à La Roseraie, par exemple. **Dans le cadre de la politique de la ville**, ensuite, avec notamment des moyens supplémentaires mobilisés par l'État pour l'embauche de 4 adultes relais par la Régie de quartier d'Angers et un par la Régie de quartier de Trélazé sur des missions de médiation numérique. **En matière de santé**, des réflexions ont été engagées dès 2019 autour d'un Contrat local de santé à l'échelle de l'agglomération. En sont ressorties **4 ambitions** : développer, accompagner la coordination, l'information et l'innovation en santé ; garantir un accès à la santé pour tous ; promouvoir la santé tout au long de la vie ; développer un environnement et des territoires favorables à la santé. 8 groupes de travail ont réuni 130 participants, pour imaginer les actions à décliner. Le nouveau Contrat local de santé a été signé le 8 juillet 2019. Pour plus d'informations : fiches actions sur le site Internet d'Angers Loire Métropole → <http://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/contrat-local-de-sante/index.html>

### Points de vigilance

- À défaut d'un chef de fil identifié en matière de lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme, les démarches engagées manquent aujourd'hui de structuration, de cohérence et d'articulation.
- Les différences culturelles, les problématiques de santé mentale et d'addiction sont autant de freins à l'accès à la santé à mieux prendre en compte.

## ACTIONS ÉDUCATIVES LOISIRS – SPORTS – CULTURE

### Points forts

- Le dispositif d'enseignement collectif de la musique fondé sur la pratique instrumentale en orchestre, Démon, a démarré en 2019, et a pour but d'enrichir le parcours éducatif de 105 enfants de 7 à 12 ans connaissant des difficultés sociales, économiques et environnementales, de favoriser la transmission du patrimoine classique et de contribuer à leur bonne insertion sociale. Il est bâti sur une coopération forte entre acteurs de la culture et du champ social.
- L'offre est très diversifiée avec une transversalité des actions.

### Point faible

- Thématiques très diversement investies : forte démultiplication des projets sur les objectifs liés aux loisirs, aux sports et à la culture au détriment d'autres thématiques peu investies.

### Point de vigilance

- L'offre culturelle et sportive soutenue via le Contrat de ville est majoritairement tournée vers les enfants et les jeunes, dans une visée éducative. Vigilance pour tenir compte également les autres publics.

## ET DEMAIN ?

→ **Accompagnement des porteurs de projet associatifs à poursuivre et à renforcer : formalisation et montage des projets ; animation des partenariats inter-associations (faire réseau et favoriser les logiques de « parcours » et encourager l'innovation) ; accompagnement financier (permettre les expérimentations sur plusieurs années et diversifier les sources de financement) ; communication sur les actions et dispositifs (pour être mieux connus des habitants et des autres acteurs) ; essaimage sur d'autres quartiers (des actions ont permis d'améliorer les conditions de vie des habitants).**

→ **Développer les outils d'accueil et d'information pour les publics rencontrant des difficultés avec la langue française.**  
→ **Des thématiques devraient être investies de manière renforcée ou travaillée différemment : inclusion numérique ; décrochage scolaire ; accompagnement des publics vers l'autonomie ; occupation positive de l'espace public (animation, art, jardins, sport...) menée avec les habitants ; projets favorisant la connaissance et l'appropriation des équipements culturels et sportifs.**

QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE DÉPLOIE LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE À ANGERS ET À TRÉLAZÉ ?  
QUELS SONT LES PROFILS VISÉS PAR LE PROGRAMME ET AVEC QUELS IMPACTS ?



## Chiffres et éléments clés

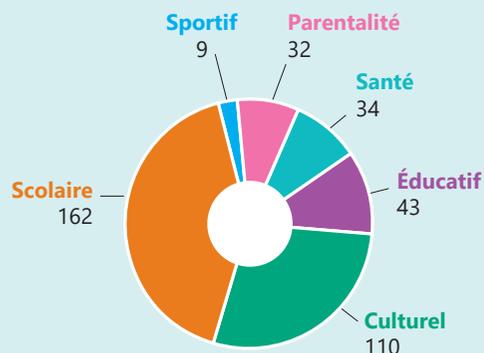
Le Programme de réussite éducative (PRE) vise les enfants et les adolescents « qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux ». Son action prend la forme de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants de 2 à 16 ans et leur famille. Il mobilise un réseau de partenaires, au travers de la mise en œuvre d'équipes pluridisciplinaires de soutien composées de professionnels de champs variés, et vient en complément des prises en charge du droit commun (Rased, CMP...) sur des temps en dehors de l'école.

- Le PRE à Angers, intervient auprès des enfants de 2 à 12 ans (6<sup>es</sup> inclus) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : Monplaisir, Belle-Beille, Hauts-de-Saint-Aubin, La Roseraie, Bédier – Beauval – Morellerie, Savary et Grand-Pigeon. Il intervient de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> pour les collégiens de Jean-Vilar (La Roseraie) et Jean-Lurçat (Monplaisir). Dans le cadre de la Cité éducative de Monplaisir, création d'un poste de référent de parcours en septembre 2020 à mi-temps cofinancé par l'État et la Caisse des écoles.
- Le PRE à Trélazé est porté financièrement par le CCAS. Les motifs d'orientation vers le PRE ont souvent plusieurs entrées. Ils concernent essentiellement l'accompagnement à la scolarité (pour les enfants ayant des fragilités en lecture, des difficultés d'apprentissage, des problèmes de comportement...), le soutien à la parentalité et l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Le dispositif est peu sollicité pour les problématiques de santé. La majorité des situations présentées en équipe pluridisciplinaire restreinte ont été repérées par des enseignants.

Nombre d'enfants accompagnés

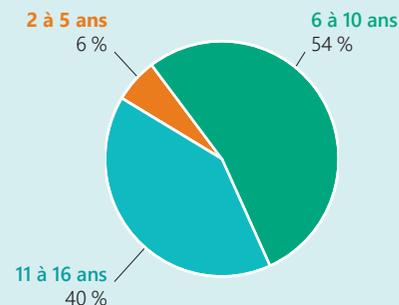


Parcours par domaine d'intervention pour le PRE d'Angers

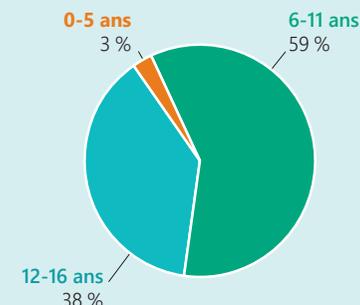


## Chiffres et éléments clés 2021

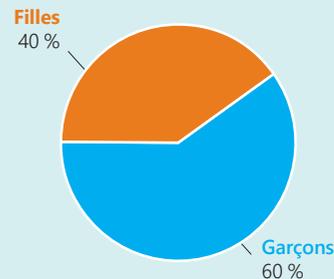
Répartition par âge à Angers



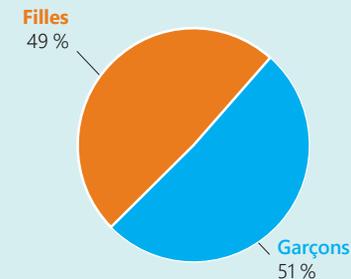
Répartition par âge à Trélazé



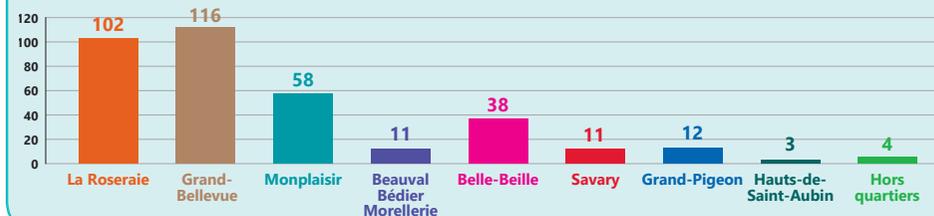
Répartition par sexe à Angers



Répartition par sexe à Trélazé



Répartition des parcours par quartier pour le PRE d'Angers et de Trélazé



## CRISE SANITAIRE

**Suite à une année 2020 très perturbée par les différents confinements, l'année 2021 a débuté par une remise en mouvement de tous les acteurs de la réussite éducative sur les territoires.**

Les mesures sanitaires qui ont continué toute l'année n'ont pas simplifié les relations avec les familles. La relation de confiance, indispensable aux missions du Programme de réussite éducative (PRE) a dû être reconstruite auprès de certaines familles (accepter que des personnes étrangères au cercle familial viennent au domicile a été parfois compliqué).

L'accompagnement individuel a repris sur les quartiers qui avaient été touchés plus durablement en 2020.

Le quartier de Belle-Beille a doublé son nombre d'accompagnements.

### **Le travail partenarial avec les centres sociaux s'est intensifié**

- Mise en place d'un atelier avec la référente famille du centre social de Belle-Beille, afin d'échanger avec les parents sur les codes de l'école.
- Participation avec le centre social de La Roseraie sur les actions d'été, accompagnements de groupe de parents.
- Collaboration avec la référente famille de Monplaisir sur les ateliers « En route vers l'école » portés par la référente de parcours de la cité éducative.
- Mise en place de commissions sur le quartier de Savary entre le coordonnateur du PRE, la directrice de l'école, l'AFEV et le centre social, afin de donner une réponse adaptée aux besoins des enfants et des familles de ce territoire.

## Éléments d'analyse

### Points forts

- Au fil des années, le dispositif s'est bien ancré sur les territoires. Il est bien connu de tous et le partenariat semble être solidement installé, notamment avec l'Éducation nationale.
- La diversité des professionnels qui composent les équipes pluridisciplinaires de soutien permet d'appréhender les situations de manière globale.
- L'échelle du territoire facilite la proximité et le dialogue entre les acteurs.
- Le confinement a marqué de nombreux enfants et des difficultés importantes ont été repérées sur les différents groupes scolaires : mise en place de petits groupes d'ateliers pour que les enfants puissent maintenir leur attention scolaire et désamorcent les conflits qui ont vu le jour avec l'organisation scolaire de 2020, remise en place d'un travail partenarial entre les équipes enseignantes, les équipes du périscolaire et les coordonnateurs.

### Points à améliorer

- Si la situation est redirigée vers le droit commun, les familles ne s'en saisissent pas toujours.
- Le PRE est difficile d'appréhension pour les familles et les professionnels : comment communiquer autour de ce dispositif ?
- Requestionner la place du parent dans les parcours : comment faciliter sa mobilisation tout au long du parcours ? Comment mieux gérer les sorties de parcours ?
- À Trélazé, le rôle du référent (porté par le médiateur ou l'intervenant) n'est pas clairement identifié. Cela peut engendrer des discontinuités, lorsque l'un de ces interlocuteurs change au cours de l'année, et suppose de renouer une relation de confiance avec la famille.

### Points de vigilance

- Les délais d'accès au droit commun s'allongent, poussant le PRE à s'y substituer parfois.
- À Trélazé, le dispositif est peu sollicité pour les enfants âgés de 2 à 6 ans.

## ET DEMAIN ?



### POUR LE PRE D'ANGERS

- **Maintenir la dynamique qui s'est réengagée sur tous les territoires.**
- **Continuer le travail partenarial avec les centres sociaux en s'associant aux projets concernant les familles et la réussite éducative.**
- **Continuer la professionnalisation des intervenants : réflexion sur un temps d'analyse de pratique avec un psychologue deux fois dans l'année sur la base du volontariat.**
- **Mettre en place une collaboration avec la Régie de quartier d'Angers, afin d'intégrer un jardin partagé, sur une parcelle collective dans le cadre de la thématique de l'année sur l'environnement : 2 quartiers en expérimentation, Belle-Beille et la Roseraie.**

### POUR LE PRE DE TRÉLAZÉ

- **Recrutement d'un adulte-relais avec une mission de médiation éducative, afin de faciliter l'accès des familles aux dispositifs éducatifs.**
- **Clarifier les missions propres à la référence d'un parcours, notamment les rôles du médiateur et de l'intervenant.**
- **Remise à plat de l'offre d'accompagnement scolaire avec les acteurs du territoire.**

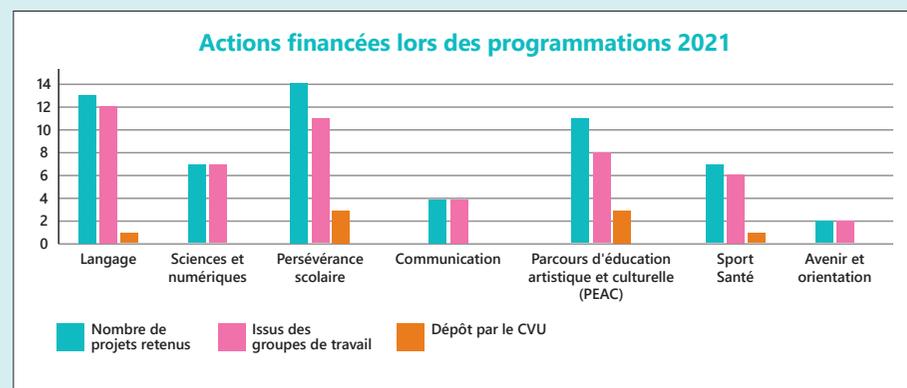
## LA CITÉ ÉDUCATIVE DE MONPLAISIR



### Chiffres et éléments clés

Labellisée en septembre 2019, la Cité éducative de Monplaisir poursuit son développement.

- Crédits 2021 (financement d'actions sur l'année civile 2021 et sur l'année scolaire 2021-2022) : consommation de l'enveloppe globale (crédits État – Politique de la ville) : 270 000 € ; fonds de la Cité éducative (crédits État – Politique de la ville et Éducation nationale) : 30 000 €.
- Une réunion hebdomadaire du Comité technique.
- 32 nouvelles actions et 27 actions renouvelées ; 34 porteurs de projet ; 75 objectifs atteints sur les 90 inscrits au plan d'actions ou en cours, soit 84 % : peu d'objectifs à requalifier ou à développer à travers les actions menées durant les 2 premières années.
- Bilan qualitatif réalisé pour 20 actions à travers les fiches zooms.



Des actions conduites sur ces thématiques qui émanent des groupes, mais sans besoin de financement (label E3D, ateliers MLA/MLDS, etc.).

### 2<sup>e</sup> édition de la Semaine de rentrée de la Cité éducative (27 sept. – 2 oct. 2021)

**Pour les enfants/jeunes sur le temps scolaire** : 63 ateliers, 50 enseignants, 2 structures petite enfance, 11 partenaires ; rotation des malles de lecture entre les établissements scolaires.

**Pour les professionnels du quartier** : 26 participants à la formation « Les adolescents présentant des conduites à risques » ; 22 participants au Hackathon sur les valeurs de la République et la laïcité ; 34 partenaires exposants et 170 acteurs présents lors du forum de la Cité éducative.

**Pour les familles du quartier** : découverte de l'arbre de Toile d'éveil et du jeu « Les aventuriers du rail » à la bibliothèque.

### Éléments d'analyse



#### Réussites

- **Une troïka** investie à tous les niveaux. Des postes au service de la réussite de la Cité éducative (2 cheffes de projet, référent de parcours PRE, coordonnateur de l'Antenne mobile Jeunesse, stagiaire autour du suivi et de l'évaluation).
- **Une réactivité et une adaptation** des réponses apportées face à la crise sanitaire et à l'actualité (Hackathon Valeurs de la République).
- **Un alignement** avec l'Appel à projets du CVU pour faciliter le co-financement par les partenaires.
- **Des outils déployés** pour mesurer l'avancement du projet.
- **Un partenariat** renforcé et une alliance dynamique des acteurs de la Cité éducative pour la réussite des 0-25 ans.
- **Une adhésion** des écoles/établissements hors REP au projet : parcours Savoir-nager, PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle), pratique de l'oral, éducation au développement durable, etc.).
- **Un renforcement des actions phares** menées depuis la labellisation (Quart d'heure de lecture, pratique du jeu d'échecs, remobilisation Pass'Sport, parcours de découverte scientifique, etc.).
- **Des expérimentations** sur le périmètre de la Cité éducative : cellule API, coordonnateur Antenne mobile Jeunesse, parcours classe d'expression[S], projet « En route vers l'école », etc.
- **Des points d'appui** : implication de nouveaux partenaires (AFPA, Canopé 49, Dulala, Comité départemental d'athlétisme, Impala, etc.).

#### Difficultés

- **L'impact de la crise sanitaire** : une dynamique ralentie, des actions non réalisées autour de la liaison CM2 – 6<sup>e</sup>, le lien école/famille, la question de la parentalité et les actions autour du PEAC et de la mobilité (voyages).
- **Quelques fragilités** (rotation des acteurs, des structures du quartier en difficultés) sont constatées et des actions autour du numérique sont freinées.
- **L'association active des familles** au projet de la Cité éducative est à renforcer.
- **Une rupture dans le suivi financier** des projets (vacance de poste, arrêts de travail) qui limitent la fluidité du dispositif.

## Retour d'expérience sur 2 postes créés dans le cadre de la Cité éducative de Monplaisir

**CHARGÉ D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE** (demi-poste) → **COÛT DE L'ACTION 19 000 €**

**Une antenne mobile jeunesse au plus près de la population et des partenaires** : accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ; ouvrir le champ des possibles et susciter des vocations ; soutenir les parents dans l'accompagnement de leurs enfants ; favoriser la proximité du service jeunesse en cœur de quartier ; permettre aux jeunes de s'approprier une offre de service hors quartier.



**RÉFÉRENT PARCOURS PRE (DEMI-POSTE)** → **COÛT DE L'ACTION 9 000 €**

Développer la mise en place de nouveaux parcours pour un public ciblé (les enfants en vue de la 1<sup>re</sup> scolarisation, les collégiens et notamment le public allophone) ; accompagner les familles et les enfants dans leurs démarches liées à la scolarité ; ouverture culturelle, sports, culture, santé pour tous.

### Ateliers avec les collégiens de Jean Lurçat et Claude Debussy

**Objectifs** : favoriser l'apprentissage de la langue française et permettre l'ouverture culturelle.

**Perspectives à la rentrée 2021** : 2 parcours d'orientation vers les dispositifs de droit commun.

### En route vers l'école

**Impacts sur la rentrée** : une entrée apaisée ; des enfants avec des 1<sup>ers</sup> repères dans l'école ; un repérage précoce des difficultés ; mise en place de 2 parcours PRE à l'issue de cette action et une orientation vers la MDA ; l'implication des familles et de la Maison de quartier de Monplaisir.

**Perspectives** : une action pour la rentrée de janvier avec l'école Voltaire (immersion au sein de la classe en décembre ; 2 temps durant les vacances) ; contact pris avec les 3 autres maternelles pour la rentrée 2022.

## LA CITÉ ÉDUCATIVE DE TRÉLAZÉ GRAND BELLEVUE



### Points forts

● **Tout juste labélisée, la Cité éducative de Trélazé Grand Bellevue lance plusieurs projets, dès 2021-2022 :**

- orchestre à l'école Paul Fort ;
  - petits déjeuners dans les écoles maternelles La Maraîchère et Gérard Philipe ;
  - Pass'Sport avec le SCO Rugby ;
  - semaine de l'olympisme ;
  - mise en place du dispositif classe flexible : proposer une pédagogie adaptée à l'enfant en travaillant sur sa posture en salle de classe.
- Enveloppe État Politique de la ville : 150 000 €. Co-financement apporté dès la 1<sup>re</sup> année.
- Temps d'échanges constructifs avec les acteurs éducatifs du territoire.

### Perspectives

- Actions à venir : prévention des violences sexistes et sexuelles ; médiation animale ; prévention bucco-dentaire ; accompagnement aux leçons.
- Revue de projets 2022.
- Lancement du 1<sup>er</sup> appel à projets de la Cité éducative de Trélazé Grand Bellevue pour 2023.

## ET DEMAIN ?



### MONPLAISIR

#### Prioritairement

**Fin de la labellisation de la Cité éducative de Monplaisir en 2022**

→ Réaliser une évaluation globale des 3 années de labellisation Cité éducative et imaginer les perspectives post-labellisation (quelle pérennité pour les actions incontournables, quels financements ?).

→ Poursuivre l'implication de la Cité éducative dans les réflexions du NPNRU.

→ Associer pleinement les familles au projet de la Cité éducative.

→ Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2022 avec le déploiement des actions et notamment, celles qui n'ont pas pu être mises en œuvre ; les objectifs non visés seront l'objet de réflexions au sein du comité technique et des groupes thématiques.

→ Continuer d'expérimenter, sur le périmètre de la Cité éducative, de nouvelles actions au service de la réussite éducative (déclinaison possible sur les autres quartiers).

→ Simplifier la gestion administrative et financière de la Cité éducative.

→ Penser la place de la Cité éducative dans les espaces de coopération du quartier.



## QUESTIONS ÉVALUATIVES

**COMMENT S'ORGANISENT LES PARTENAIRES POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ ?**

**QUEL PLAN D'ACTIONS EST MIS EN ŒUVRE DANS LES DIFFÉRENTS QUARTIERS, POUR QUELS RÉSULTATS ?**

**COMMENT SE MOBILISENT LES HABITANTS ?**



## Chiffres et éléments clés

**En matière de cadre de vie, des constats transversaux à l'ensemble des 8 quartiers prioritaires ont été identifiés**

- Des violences urbaines, un nombre de dégradations et de faits de délinquance élevé plus nombreux que sur les autres territoires de la commune.
- Des phénomènes d'occupation abusive de certains lieux et espaces publics et pour Angers, une consommation d'alcool et de drogues en augmentation depuis 4 ans.
- Des problématiques récurrentes en matière de propreté urbaine.
- Pour les quartiers ayant fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain, il y a plusieurs années, les problématiques constatées en matière de domanialité, de fonctionnement et d'aménagement des espaces publics, sont moins importantes. Par exemple, l'Opération de renouvellement urbain menée au sein du Grand Bellevue et achevée en 2010 a permis de traiter les dysfonctionnements urbains majeurs du quartier.

**4 leviers financiers, à la fois en investissement et en fonctionnement**

- Les interventions et budgets de droit commun des services.
- La Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) mobilisée par les bailleurs sociaux.
- Un budget propre dédié par les villes.
- La mobilisation de la concession d'aménagement, si les territoires sont en ZAC.

**La charte de Gestion urbaine de proximité d'Angers** a fait l'objet d'une réécriture en 2015. Elle a été signée par 9 partenaires et couvre la période 2016-2020. Elle est annexée au Contrat de ville depuis 2015. Prorogée jusqu'en 2022, elle fait l'objet d'une évaluation, afin d'améliorer le dispositif et de redéfinir les grandes orientations de la future charte GUP. La GUP est mise en œuvre sur chaque territoire, à l'échelle des Pôles territoriaux, avec une animation partenariale à la fois dans les quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires.

**La charte de Gestion urbaine de proximité de Trélazé a été adoptée en 2013.** C'est un dispositif intégré et réactif. Des actions à soutenir prioritairement sont définies de manière partenariale (avec une mobilisation du dispositif permettant au bailleur d'être exonéré de la taxe foncière sur la propriété bâtie).



## Chiffres et éléments clés

L'enjeu principal du Contrat de ville en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain est d'améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

Elle implique de nombreux acteurs aux côtés des villes (ALM, aménageurs, bailleurs sociaux...) avec une logique d'intervention favorisant la mutualisation des moyens, la coordination des services, l'amélioration des délais d'intervention.

### AXES DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA GUP ANGERS ET TRÉLAZÉ

- |   |  |
|---|--|
| <p>1 <b>Clarifier les domanialités</b></p>                          | <p>2 <b>Agir sur la propreté urbaine</b><br/><i>(collecte des ordures, propreté)</i></p> |
| <p>3 <b>Maintenir des espaces de vie de qualité</b></p>             | <p>4 <b>La tranquillité et la sécurité des espaces publics</b></p>                       |
| <p>5 <b>Assurer des services de proximité</b></p>                   | <p>6 <b>Informier et gérer les chantiers mis en œuvre – NPNRU</b></p>                    |
| <p>7 <b>Améliorer les déplacements et favoriser la mobilité</b></p> | <p>8 <b>Intégrer la culture d'information/participation</b></p>                          |

*Les besoins d'intervention sont identifiés à la fois par les remontées des habitants et les diagnostics de terrain conduits par les services municipaux.*



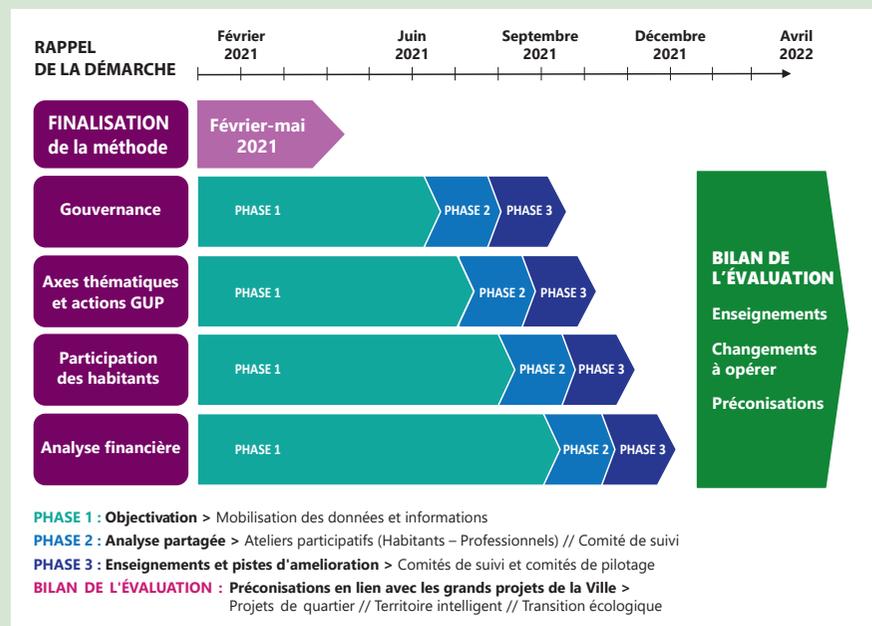
## DOCUMENTS DISPONIBLES

- > Charte de Gestion urbaine de proximité Ville d'Angers 2016-2020 (prorogé jusqu'en 2022)
- > Bilans annuels

## ÉVALUATION PARTICIPATIVE DE L'APPLICATION DE LA CHARTE ANGEVINE

Une évaluation participative de la Gestion urbaine de proximité (GUP), accompagnée par l'Agence d'Urbanisme de la région angevine (AURA) a été menée sur l'année 2021-2022, faisant appel à toutes les parties prenantes du dispositif angevin (collectivité, bailleurs sociaux, État) et associant les habitants des quartiers.

Cette évaluation concentrée sur les années 2019 et 2020 s'est articulée autour de quatre axes : la gouvernance, les actions développées, les leviers financiers de la GUP et la participation des habitants.



### POUR TRÉLAZÉ

La GUP concerne plusieurs champs d'intervention parmi lesquels : la lutte contre les incivilités (tags, réparation du mobilier urbain endommagé, etc.), l'aménagement de la plaine de Bellevue avec l'installation de jeux, d'une aire de détente et de matériel de fitness urbain.

La Régie de quartiers de Trélazé déploie un projet de médiation environnementale qui consiste à l'entretien des espaces verts du quartier du Grand Bellevue ainsi qu'à des actions de sensibilisation auprès des habitants sur la propreté et le respect de son environnement.

**ATOUTS DE LA GUP À ANGERS** : dispositif souple permettant des interventions rapides et réactives sur le cadre de vie des habitants des quartiers.

#### GOVERNANCE

- Un service rendu de qualité avec une bonne réactivité des partenaires et une proximité du terrain.
- Un réseau des acteurs de proximité.
- Une bonne image des quartiers.
- Des outils plébiscités : marches urbaines...

#### ACTIONS

- Outils de diagnostics.
- Processus d'intervention pour tous les désordres ou les dégradations constatés identique et relativement bien défini par les acteurs de terrain.
- Volet social très présent.

GUP

#### LEVIERS FINANCIERS

- Mobilisation de plusieurs financements pour maintenir ou améliorer le cadre de vie (Ville, bailleurs...).

#### PARTICIPATION

- Diversité d'outils pour diffuser l'information et faciliter la remontée d'information.
- Dans les Quartiers de la politique de la ville (QPV), présence renforcée du personnel qualifié ou spécialisé, des bailleurs sociaux et présence de prestataires extérieurs favorisant notamment l'insertion par l'emploi.

**PRINCIPAUX AXES D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉS** > définition partagée et claire pour tous (habitants, élus, professionnels de la GUP) ; partage du sens de la GUP.

#### GOVERNANCE

- Pilotage de la démarche qui implique toutes les directions.
- Coordination globale du dispositif (acteurs et territoires) : un coordinateur clairement identifié et ayant du temps pour animer le partenariat.
- Croiser les regards.

#### ACTIONS

- Plan d'actions partagé appuyé sur un diagnostic partagé avec des objectifs communs.
- Lisibilité des périmètres d'intervention (QPV, quartiers NPRU, autres quartiers).
- Actions correctives et préventives.

GUP

#### LEVIERS FINANCIERS

- Articulation entre moyens de la Ville (GUP renforcée) et des bailleurs (abattement TFPB).
- Arbitrages thématiques par territoire.
- Plus-value de la GUP.

#### PARTICIPATION

- Place des habitants/locataires/usagers dans la GUP.
- Retour d'information aux habitants donnant à voir les actions réalisées et prévues.
- Mieux valoriser les bonnes pratiques.

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE MOBILISE LE PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS DU SECTEUR DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ?

QUELLES PROBLÉMATIQUES ONT ÉMÉRgé ? QUELLES RÉFLEXIONS ET RÉPONSES ONT ÉTÉ APPORTÉES ?



## Chiffres et éléments clés

L'État a fixé le cap de sa politique publique en révélant sa nouvelle **stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024**. Elle s'articule autour de la prévention de la délinquance des mineurs, l'aide aux victimes et l'accès aux droits, l'amélioration de la tranquillité publique et de la prévention de la récidive.

**À l'échelle du territoire angevin, elle se décline au travers de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance qui est en cours de finalisation.**

### Principes transversaux

- Mise en synergie et participation de l'ensemble des acteurs du territoire.
- Mise en place d'actions reposant sur des diagnostics partagés et complémentaires.
- Circulation des informations entre partenaires, dans le respect de la déontologie.

**Différentes instances partenariales qui favorisent la coopération entre les acteurs de l'État, les collectivités et l'ensemble des partenaires locaux (forces de l'ordre, Conseil départemental, justice, bailleurs, associations...) se déclinent en fonction des territoires →**

- 1) Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).**
- 2) Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).**
- 3) Les Groupes territorialisés de tranquillité prévention (GTTP)** sont animés par la mission mutualisée Tranquillité – Prévention de la Ville. Ils sont composés des principales institutions de l'État (Police nationale, Éducation nationale...) du département (MDS), des bailleurs sociaux, des aménageurs, de la société de transport public... et d'acteurs associatifs (Maisons de quartiers, éducateurs de prévention, Régie de quartier...). Objectifs : faire un diagnostic partagé sur la situation du quartier ; développer des partenariats ; renforcer l'articulation des interventions des différents acteurs et de la palette d'outils, tels que la vidéoprotection et la médiation de nuit.
- 4) Les Groupes partenariaux opérationnels (GPO)** pilotés par la Police nationale. Ils réunissent les partenaires concernés et ont vocation à mutualiser les moyens pour répondre aux problématiques ciblées sur les territoires.
- 5) La Prévention situationnelle** : accompagnement des porteurs de projet (urbanistes, services municipaux...) pour anticiper le détournement d'usage des espaces publics et équipements publics.
- 6) La co-construction avec les acteurs des territoires** permettant l'adaptation des outils, des procédures d'alerte, des règlements intérieurs...



## Les outils au service de la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

**La Prévention spécialisée** : des équipes d'éducateurs de prévention, portées par l'Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ASEA), interviennent dans les quartiers prioritaires. Ces éducateurs accompagnent et orientent les jeunes de 12 à 21 ans. Ils articulent leurs interventions éducatives avec les autres acteurs des quartiers.

### La médiation de nuit à Angers

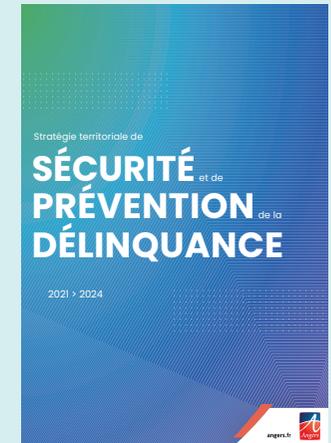
L'intervention est coordonnée par un groupement de commandes, composé de la Ville d'Angers et des bailleurs sociaux (Angers Loire Habitat, Podéliha, Soclova et LogiOuest) avec une contribution financière au prorata de leur patrimoine. 13 000 logements en quartier prioritaire sont concernés. Depuis janvier 2021, les médiateurs interviennent du mardi au samedi de 18 h 30 à 1 h 30 du matin, par de l'écoute, du dialogue et de la médiation, sur appel des habitants ou au regard des vigilances identifiées par les membres du groupement de commandes.

### La médiation de nuit à Trélazé

Les correspondants de nuit de la Régie de quartiers interviennent du lundi au vendredi de 16 h à minuit et jusqu'à 1h du matin le dimanche. L'équipe est composée de six médiateurs et d'un coordinateur. Ils assurent des missions de gestion des conflits par la médiation en répondant aux sollicitations des habitants et des partenaires mais également une veille sociale et technique de la ville. L'équipe des correspondants de nuit est financée par le FIPD, par la Ville de Trélazé et les bailleurs sociaux, privés et partenaires du territoire.

### La vidéo-protection

Pour renforcer son action dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publique, la Ville d'Angers a mis en place un système de vidéo-protection urbain sur les espaces centraux et stratégiques de son territoire. Sont concernés les lieux de grand passage, zones commerçantes et quartiers prioritaires, avec l'objectif de mieux orienter les effectifs sur le terrain, renforcer la coopération entre polices municipale et nationale, et bien sûr contribuer à l'élucidation des infractions. Plus de 160 caméras couvrent la Ville d'Angers. A Trélazé, le système de vidéosurveillance est installé dans de nombreux endroits stratégiques. Actuellement, un travail est mené avec les services de l'État pour actualiser et renforcer le système.



## Éléments d'analyse

### ANGERS

#### Points forts

- Dynamique partenariale.
- Sollicitation de la direction de la Sécurité et de la prévention dans le cadre de la prévention situationnelle.
- Coordination du dispositif de médiation de nuit et partenariat avec les bailleurs.

#### Points à améliorer

- Actions de prévention de la délinquance à développer pour lutter contre le sentiment d'impunité.
- Dispositifs permettant une meilleure prise en compte des problématiques de santé mentale.

#### Point de vigilance

- Croisement des projets de quartier avec les orientations de la sécurité et de la prévention.

### TRÉLAZÉ

#### Points forts

- Travail partenarial fluide et efficace.
- Travail quotidien avec le service de médiation de nuit et partenariat avec les bailleurs.

#### Points à améliorer

- Système de vidéosurveillance à développer et à améliorer (en cours).
- Renforcer la collecte d'information.

### NOMBRE D'INTERVENTIONS (JOUR/NUIT)

**ANGERS** > MÉDIATION URBAINE ET SOCIALE  
(*Prestataire Optima*)

**2021 INTERVENTION DES MÉDIATEURS**

(*sous toutes leurs formes*) : **42 675**

**APPELS D'HABITANTS REÇUS : 1 898**

**PERSONNES RENCONTRÉES : 11 355**

(*dont 3 036 femmes et 8 319 hommes*)

### TRÉLAZÉ

**2021 INTERVENTIONS : 1 250**

(*39 % correspondent à des interventions spontanées, 36 % à des appels d'habitants et 25% à des demandes de partenaires*)

#### DOCUMENTS DISPONIBLES

- > *Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.*
- > *Guide « Agir contre les violences sexistes et sexuelles ».*
- > *Convention partenariale Préfet – Procureur – Ville – Bailleurs renforçant la sécurité et la tranquillité publique et résidentielle.*
- > *Livret des classes Justice 2020-2021.*

### LA SUITE > DES PROBLÉMATIQUES ONT ÉMERGÉ CES DERNIÈRES ANNÉES QUI NÉCESSITENT DES RÉPONSES INNOVANTES COORDONNÉES

#### PROBLÉMATIQUES RÉPONSES

- Prévention de la délinquance → Mise en place des cellules CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) visant à réunir les acteurs autour d'une situation individuelle, afin d'œuvrer collectivement à son accompagnement, voire à sa résolution.
- Citoyenneté → Classes Justice : écriture de scénarii et mise en scène de procès au tribunal judiciaire avec des élèves de CM2 sur le temps scolaire.
- Détournement d'usage des espaces → Préconisations en termes de prévention situationnelle. Contribution à l'élaboration d'un guide de prévention situationnelle du bailleur Angers Loire Habitat.
- Jets de mortiers → Prise d'arrêtés interdisant la vente aux mineurs.

## ET DEMAIN ?

- **Le renforcement de la veille partagée des territoires et l'analyse croisée des problématiques.**
- **Déploiement du plan d'actions du Contrat local de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles (formation labellisée, diagnostic repérage des victimes, communication ciblée...).**
- **Évaluation de la plus-value sociale du dispositif de médiation urbaine.**

- **Actions de changement de regard jeunes/police.**
- **Mise en place de mesures alternatives aux peines judiciaires (rappel à l'ordre, transactions...).**
- **Création d'une instance d'accompagnement et de soutien parental.**

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

**QUELLES ÉTUDES ET QUELLES ACTIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES POUR MIEUX DÉFINIR ET ACCOMPAGNER LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN ?**

- **CONCERTER LES HABITANTS.**
- **ANTICIPER LE RELOGEMENT DES MÉNAGES CONCERNÉS PAR LES DÉMOLITIONS.**
- **ACCOMPAGNER LES PREMIÈRES OPÉRATIONS PAR DES ACTIONS DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE.**



## Chiffres et éléments clés

Entre 2015 et 2017, la préfiguration du programme a été travaillée avec l'ensemble des partenaires et des habitants.

Depuis, le projet a été présenté en juillet 2018. La convention a été signée fin mai 2019.

### Les projets urbains se déclinent sur les axes suivants avec des particularités sur chacun des quartiers

- La rénovation verte à Belle-Beille avec un accent fort mis sur l'identité végétale du quartier.
- La réussite éducative à Monplaisir avec une dynamique globale autour de l'école et l'éducation.

### Les autres axes se déclinent dans les deux quartiers

- Augmenter la diversité de l'habitat dans le quartier et dans le QPV.
- Lutter contre l'étalement urbain et favoriser une qualité urbaine, paysagère et architecturale.
- Proposer une offre en équipements et aménagements adaptée aux habitants, en favorisant une mixité fonctionnelle.
- Consolider le potentiel économique, tout en facilitant l'implantation d'activités dans les quartiers et l'emploi des habitants à travers des clauses d'insertion.
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants, en développant les transports en commun et les cheminements doux.
- Améliorer l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ;
- Agir en matière de propreté urbaine.
- Requalifier l'offre éducative pour soutenir la stratégie de mixité sociale.
- Accompagner le vieillissement de la population.



## Un programme d'équipement public ambitieux a été mis en œuvre

- **En octobre 2021, plus de 90 % des opérations** portant sur les équipements publics ont été réalisées ou sont engagées (phase étude et/ou travaux).
- **En matière d'emploi**, les clauses d'insertion professionnelle ont permis la réalisation de 201 500 h de travail en 2020, avec 12 600 h dans le cadre du NPNRU.

**Relogement des ménages :** + de 324 ménages ont été accompagnés dans la phase de relogement, fin janvier 2021. 45 % de relogement hors quartiers prioritaires.

**Équipements réalisés fin 2021 : Belle-Beille :** Groupe scolaire Pierre et Marie Curie ; La belle abeille.

**Équipements en cours (livraison 2022) : Belle-Beille :** Polarité place Beaussier ; Relais mairie, commerces, Pôle santé – **Monplaisir :** Gymnase Europe.

## LE NPNRU, UN LEVIER POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU CVU

- Agir contre le décrochage scolaire.
- Garantir l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs.
- Accompagner le vieillissement dans les quartiers prioritaires.
- Assurer l'attractivité des équipements et des établissements scolaires, des politiques sportives et culturelles dans les quartiers prioritaires.
- Soutenir le tissu associatif (création, développement, renouvellement...).
- Promouvoir l'initiative économique ; renforcer l'attractivité économique des quartiers ; faciliter l'accès à l'emploi des habitants.
- Traduire et mettre en œuvre la nouvelle politique de peuplement (CIL).
- Décliner le Schéma local de sécurité.
- Place des femmes sur l'espace public.
- Mixité sociale.
- Restructuration des écoles et travail sur les « ruptures » : intégration de la petite enfance à l'élémentaire.
- Actions culturelles qui accompagnent les chantiers et livraisons.
- Réhabilitation des logements et création de logements sociaux adaptés seniors.
- Réhabilitation des équipements publics.
- Stratégie associative en lien avec la création/restructuration d'équipements.
- Restructuration des polarités commerciales, arrivée de services administratifs à MP (bâtiment-patrimoine) ; mise en œuvre généralisée des « clauses d'insertion ».
- Démolition et reconstitution de l'offre sociale : équilibre de l'offre sur le territoire (échelle Agglo).
- Prévention situationnelle dans la conception des espaces publics, vidéo surveillance.
- Recherche-action Égalité à Monplaisir.
- Changer l'image du quartier pour attirer de nouveaux habitants.

## Éléments d'analyse

### Points forts

- Les dynamiques à l'œuvre pour accompagner le renouvellement urbain se poursuivent dans les 2 quartiers et font l'objet d'une revue de projet spécifique.
- Informations dans les Maisons du projet, concertation des habitants.
- L'accompagnement au relogement.
- Des actions sont mises en œuvre pour préparer, accompagner les projets urbains, en matière de gestion urbaine de proximité en phase travaux : informations régulières sur les avancées des chantiers ; renforcement de la sécurité piétonne ; animations sur l'espace public avec le tissu associatif ; renforcement de la propreté urbaine sur les points noirs identifiés.
- La mise en place d'une gouvernance adaptée à l'enjeu d'articulation urbain-humain est une plus-value de l'année 2019.

### Point faible

- Un retour d'expérience « timide » de l'articulation CVU et les projets urbains réalisés dans le cadre du 1<sup>er</sup> renouvellement urbain qui ne favorise pas l'objectivation des pratiques et la prise en compte de conclusions adaptées au territoire pour le NPNRU 2.

### Point de vigilance

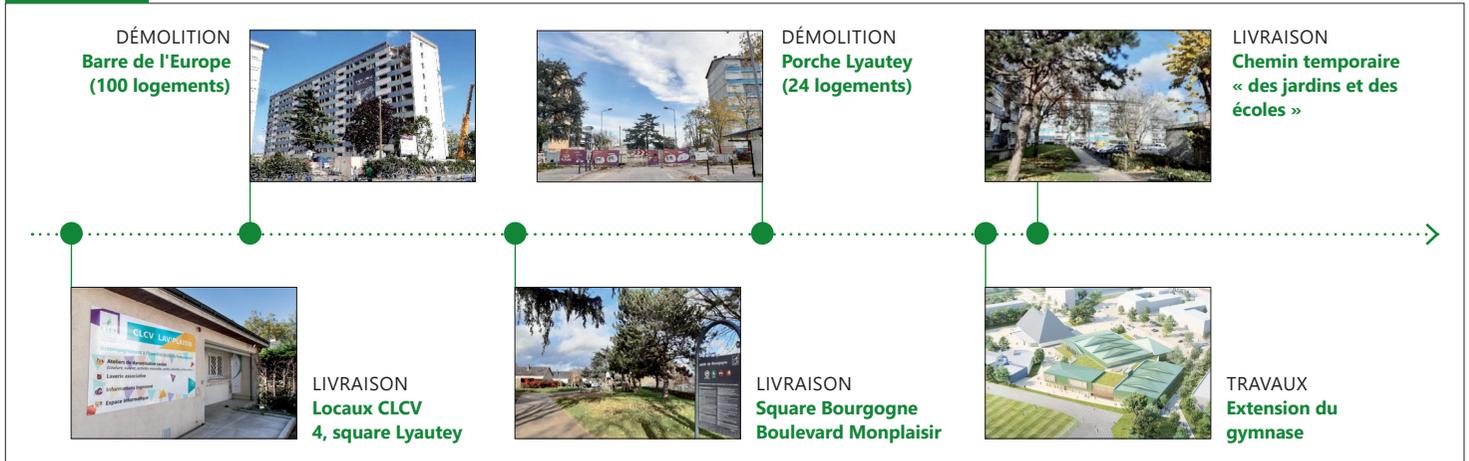
- La capacité des opérateurs à absorber la montée en puissance du programme dans un contexte particulièrement incertain.

## LES FAITS MARQUANTS DEPUIS 2019

### BELLE-BEILLE



### MONPLAISIR



## ET DEMAIN ?

→ **Poursuite d'opérations majeures d'amélioration de l'habitat, par ex. : la réhabilitation des tours Gaubert à Belle-Beille, de la résidence Lyautey-Valéry à Monplaisir.**

→ **Mise en place du projet « Cultivons notre terre » suite à un appel à manifestation d'intérêt/Appel à projets. Dans un 1<sup>er</sup> temps, 4 parcelles (2 à Belle-Beille et 2 à Monplaisir) vont être « investies » par les futurs porteurs de projet.**

→ **Fin des travaux du Tram pour une mise en service prévue en 2023.**

→ **Livraison de 2 équipements majeurs à Monplaisir : l'extension du gymnase et début 2023 la livraison de la nouvelle médiathèque-ludothèque (et présence des services administratifs Bâtiment-Patrimoine de la Ville).**

→ **« Retour » d'une concertation/participation de terrain avec les habitants et usagers, suite à la crise sanitaire.**

→ **Finalisation de la recherche-action avec la production d'un guide sur la place des femmes dans l'espace public.**

## La jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations

### QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT ONT ÉTÉ PRIS EN COMPTE CES ENJEUX TRANSVERSAUX ?  
COMMENT ONT-ILS ÉTÉ INTÉGRÉS AUX ACTIONS PROGRAMMÉES DANS LE CADRE  
DU CONTRAT DE VILLE ?

Le Contrat de ville de l'agglomération angevine doit permettre la mise en œuvre d'objectifs communs entre les différents signataires autour de 3 piliers et de 3 objectifs transversaux que sont la jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations.

### LA JEUNESSE



#### Chiffres et éléments clés

La population des 15-24 ans représente 18 % de la population des quartiers prioritaires d'ALM. Le CVU a été l'occasion de mettre en œuvre un certain nombre de projets en direction des jeunes des QPV.

#### EXEMPLES

- **Dispositif Ville Vie Vacances (VVC)** : de nombreuses actions interquartiers portées par les maisons de quartiers comme *Challenge interquartiers* > Maison de quartier Hauts-de-Saint-Aubin ; *Air marin* > Maison de quartier Centre Jacques Tati.
- **Loisirs, sport, culture** : *Passeur d'images* > Cinéma parlant ; *Euro Sco* > Maison de quartier des Banchais ; *Accompagnement des pratiques artistiques amateurs des jeunes* > MPT Monplaisir.
- **Actions éducatives** : *Karaté et réussite éducative* > Karaté Timing Évolution.
- **Insertion socioprofessionnelle** : *Quand les langues se délient* > LLO ; *Osez l'international* > Parcours le monde ; *Animons le paQte* > Club Face ; *Chantier 1<sup>er</sup> emploi* > ASEA.
- **Engagement citoyen** : *Chantiers de jeunes bénévoles* > LLO ; *Chantiers d'engagement citoyen* > Centre Jean Vilar.
- **Prévenir la délinquance** : *Correspondants de nuit* > Régie de quartier de Trélazé ; *Antenne mobile à la Cité éducative de Monplaisir* > Ville d'Angers/DJVE

#### Éléments d'analyse

Si la jeunesse renvoie à une population hétéroclite en termes d'âge, de milieu social, de lieu de résidence, les jeunes des quartiers prioritaires font face à des difficultés d'insertion, de logement, de santé, de formation et d'isolement.

La politique de la ville permet de mobiliser l'ensemble des acteurs travaillant avec la jeunesse pour proposer un accompagnement global selon une logique de parcours, l'enjeu prioritaire en matière de jeunesse étant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle à une période charnière de la vie. Dans le suivi des bénéficiaires, les indicateurs prennent en compte le sexe et l'âge des bénéficiaires, notamment pour les actions du pilier Développement économique – Emploi et du dispositif VVV.

### L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES



#### Chiffres et éléments clés

- Une crise sanitaire aggravant la situation des femmes, l'accès à l'emploi et l'exposition aux violences sexistes et sexuelles.
- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes en QPV (52,1 %, contre 51,5 % dans les unités urbaines environnantes).
- 1 femme sur 2 est sans emploi parmi les 30-49 ans, contre 4 sur 5 dans les autres quartiers, avec une part important de temps partiel.
- 1 femme sur 4 est en situation de pauvreté.
- En QPV, 30 % des femmes se sentent en insécurité dans leur quartier, contre 18 % des hommes.

Source: Avis du conseil national des villes 2018

#### EXEMPLES

#### PROJETS SOUTENUS

**Parcours de femmes** // Banchais – Grand-Pigeon : *Encourager et développer la pratique sportive des femmes pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle* : 20 bénéficiaires > CIDFF 49.

**Habitantes – Chapitre 2** // Monplaisir : *Travail documentaire avec des habitant-e-s du quartier, sur la place des femmes, les questions de mixité dans l'espace public et la rénovation urbaine. Projet sur 3 ans. Public cible : groupe de femmes investies dans la réalisation des documentaires. Près de 569 spectateurs pour la diffusion du documentaire* > Association les Films Hector Nestor.

#### Éléments d'analyse

Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, les habitudes culturelles ou encore les freins à la mobilité sociale et géographique.

Des inégalités persistent dans le domaine de l'emploi et le développement économique, aggravées par la crise sanitaire. Éloignées de l'emploi ou occupant des emplois précaires ou à temps partiel, les femmes des quartiers prioritaires et notamment les immigrées sont les premières touchées par la crise économique (ex. : une femme sur 2 est sans emploi chez les 30-49 ans dans les QPV).

- Rendre visibles les obstacles et freins à l'accès à l'emploi et le développement de l'entrepreneuriat.
  - Les femmes vivant en quartier prioritaire et concernées par la monoparentalité peuvent davantage être exposées à l'isolement social et 30 % d'entre elles se sentent en insécurité.
- Lancement de la recherche-action sur la place des femmes dans les espaces publics dans le cadre du NPNRU sur Monplaisir qui a permis la production et la diffusion d'un référentiel de préconisations et d'actions pour tous les acteurs en 2022 (conception, gestion, animation, usage des espaces), ainsi qu'un plan d'actions.

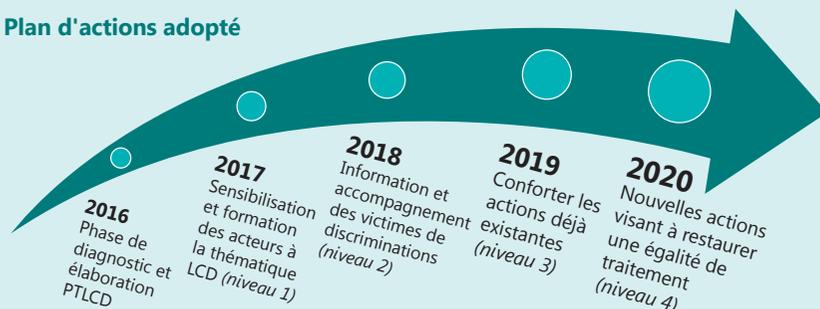


### Chiffres et éléments clés

#### Contexte

Entre 16 et 18 % d'étrangers dans les quartiers prioritaires contre 7,3 % à l'échelle des villes d'Angers et de Trélazé ; ménages plus jeunes et de grande taille ; difficultés importantes en matière d'emploi, malgré une situation face au diplôme contrastée.

#### Plan d'actions adopté



#### Formation des acteurs

La lutte contre les discriminations est en fil rouge de nombreuses actions en faveur de l'emploi, les actions qui mettent en relation directe les demandeurs d'emploi et les employeurs sans le filtre de l'examen préalable des curriculum vitae (expérimentation des emplois francs à compter d'avril 2018). Dans le champ de la cohésion sociale sont déclinées des actions à dominante « formation socio-linguistique » ou à vocation « inter- culturelle ».

#### Des actions spécifiques

Mise en avant de l'action « Cité de l'emploi » d'accompagnement de parcours.

#### Vers une approche intégrée

L'intégration de l'égalité femmes/hommes dans la politique de la ville requiert le développement d'une culture commune et la formation des acteurs de la politique de la ville est un incontournable.

### Éléments d'analyse

- La lutte contre les discriminations n'est pas formellement intégrée dans les objectifs de l'ensemble des actions déposées dans le cadre du CVU.
- Les actions déposées sur ce champ restent l'apanage d'associations « expertes », souvent de la reconduction d'actions.
- Pour ces dernières, la nature des actions touche plus à la question de l'interculturalité, la valorisation de la diversité culturelle que la lutte contre les discriminations à proprement parler.
- Des actions sont développées en lien avec l'appréhension des codes culturels, les aspects de citoyenneté : droits et devoirs, actions spécifiques liées à la laïcité. Elles posent le socle nécessaire à la prévention des discriminations et viennent renforcer la cohésion sociale.
- C'est significativement sur le champ de l'emploi que l'on retrouve des actions concourant et/ou affichant l'objectif de lutte contre les discriminations.
- Pas d'action déposée sur le champ de l'accès aux droits ou de l'accompagnement des victimes de discriminations. C'est le droit commun qui répond à cet enjeu.

#### Particularités mises en lumière par le diagnostic

- Difficulté à objectiver ce qu'est une discrimination, pratique discriminatoire invisible de nombreux acteurs.
- Intériorisation du phénomène discriminatoire.
- Méconnaissance des acteurs, ressources et actions du territoire en matière de lutte contre les discriminations, mais très forte demande de ce type d'actions.

#### DOCUMENTS DISPONIBLES

- > Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes Angers – 2020-2021
- > Avis du Conseil national des villes
- > Diagnostic territorial stratégique dans le domaine de la lutte contre les discriminations 2016-2020 Angers – Trélazé

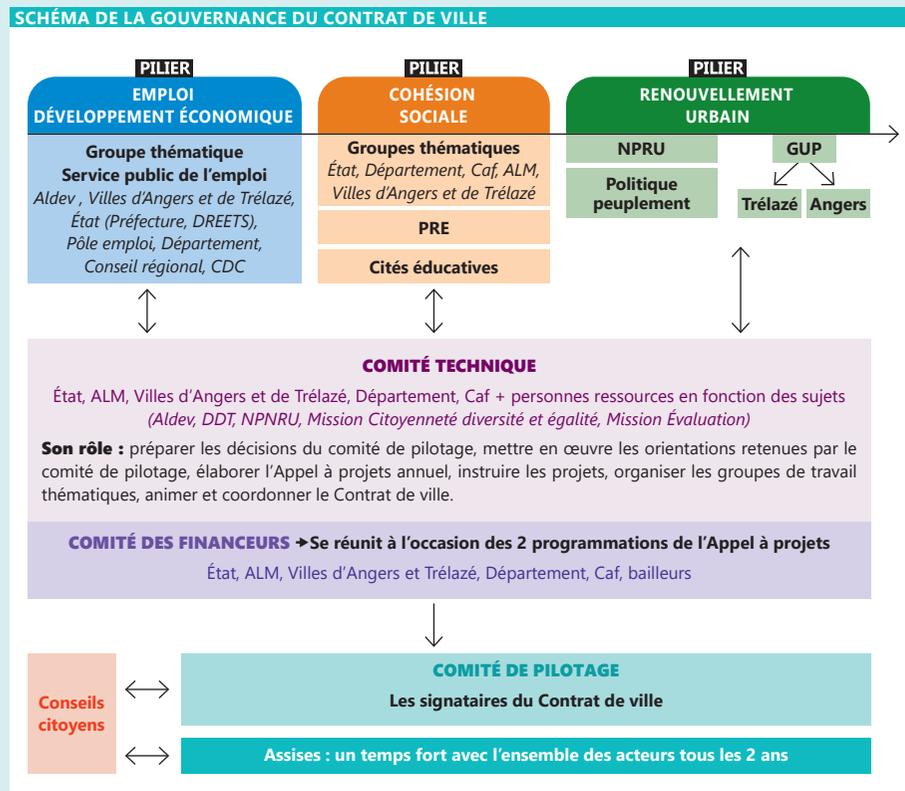
QUESTIONS ÉVALUATIVES

**QUELLE EST LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ?**  
**QUEL SCHÉMA A ÉTÉ MIS EN ŒUVRE AU REGARD DU SCHÉMA INITIALEMENT PRÉVU ?**  
**QUELLES DIFFICULTÉS ONT ÉTÉ RENCONTRÉES ?**



## Chiffres et éléments clés

Les modalités de gouvernance du Contrat de ville visaient initialement à privilégier une approche intégrée, favorisant les liens et articulations entre les 3 piliers du Contrat de ville et la déclinaison au sein de ces 3 piliers de chacun des 3 axes transversaux. Elles fonctionnent de la manière suivante :



## Éléments d'analyse

Le schéma ci-contre décrit uniquement les modalités de gouvernance partenariales. Chaque institution coordonne, en parallèle, en interne, des groupes de travail avec les volets thématiques de son champ d'intervention.

Les modalités de gouvernance diffèrent, aujourd'hui, du schéma initial. L'entrée des programmes de rénovation urbaine dans leur phase opérationnelle, la création d'une Cité éducative à Monplaisir, l'adoption d'un Contrat local de santé d'agglomération notamment, ont nécessité la mise en place d'instances de gouvernance propres à ces dispositifs et projets. La multiplication des instances et espaces de travail partenariaux complexifie la gouvernance globale du contrat de ville. Aujourd'hui, il n'est pas aisé de faire vivre le contrat dans sa dimension intégrée.

- En 2020, les instances décisionnaires se sont réunies à 2 reprises. L'ensemble des signataires du contrat de ville et des représentants de chaque conseil y participent.
- Les groupes thématiques fonctionnent différemment selon les piliers :
  - Emploi : 2 à 3 réunions annuelles avec les financeurs et les opérateurs clés du pilier. Il donne lieu à une animation spécifique à l'échelle du quartier à Monplaisir, Belle-Beille et La Roseraie.
  - Cohésion sociale : il est composé de plus de 50 acteurs mobilisés sur des thématiques très variées. Il fait l'objet d'une déclinaison territoriale via l'animation de commissions thématiques dans chaque quartier prioritaire (Enfance – Famille, Collectif santé, Culture, Jeunesse...).
  - Cadre de vie et renouvellement urbain : il est traité dans différentes instances (comité technique NPRU, groupes de travail sur la gestion urbaine de proximité, groupes propres à la politique de peuplement).

### Points à améliorer

- La gouvernance spécifique ne permet pas d'interroger suffisamment les politiques de droit commun (exemple la politique d'équilibre territorial/de peuplement).
- La transversalité est complexe à traiter entre piliers.
- L'articulation entre thématique et territoire n'est pas toujours aisée.

### Points particuliers

**L'impact du Covid et des changements de personnel en cours de contrat :** depuis 2019, le Covid a mis fin à tous les groupes de travail, la priorité étant ailleurs au regard des impacts de la crise sanitaire et sociale sur les habitants des QPV.

Ces groupes n'ont pas repris depuis. Cela s'explique par les changements de personnels et d'organisation au sein des missions Politique de la ville chez quasiment tous les financeurs en 2021. Ces groupes de travail ont été sollicités sous d'autres formats pour l'évaluation finale.

# Ingénierie du Contrat de ville

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

QUELLE INGÉNIERIE A ÉTÉ MOBILISÉE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE (MOYENS HUMAINS) ? QUELS MOYENS ONT ÉTÉ MIS EN ŒUVRE AU REGARD DU SCHÉMA INITIALEMENT PRÉVU ? QUELLES RELATIONS ENTRE INTERCOMMUNALITÉ ET COMMUNES ?



## Chiffres et éléments clés

**Des moyens dédiés à l'animation globale :** suivi administratif et financier du Contrat de ville ; pilotage et coordination des acteurs à l'échelle Villes/ALM/département ; animation de la transversalité ; mobilisation du droit commun ; cohérence et complémentarité des projets de territoire ; newsletter...

**Bureau « Politique de la ville » de la Préfecture, Mission Politique de la ville/ALM, Chargé de mission département, Caf, Ville de Trélazé.**

**Des moyens dédiés au développement social local en proximité pour :** assurer une veille territoriale en immersion ; accompagner les acteurs en proximité et suivre les projets financés ; favoriser la participation des habitants ; favoriser l'accès aux services publics de proximité pour les habitants.

– 9 développeurs ou chargés de développement social rattachés aux 2 villes.

– 3 délégués du Préfet.

**Un fonctionnement en mode projet avec des pilotes et des équipes Projets identifiés par thématique**

– Projet de rénovation urbaine (*Direction PRU ALM – Direction départementale du territoire de la Préfecture : équipe projet favorisant les binômes urbain/social*).

– Contrat local de santé (ALM).

– Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (*ALM – État*).

– Programmes de réussite éducative (*coordination par chacune des 2 villes*).

– Plan d'actions emploi et développement économique (*ALDEV – État*).

– Cité éducative.

– Gestion urbaine de proximité.

## Éléments d'analyse

### Points forts

- L'organisation permet un accompagnement conjoint des signataires du contrat de ville, à travers les équipes de proximité (développeurs, délégués du Préfet, chefs de projet urbain, chargées de mission Cité éducative, facilitateurs emploi, etc.).
- L'ingénierie déployée sur le territoire favorise un maillage territorial entre associations extrêmement fort et porteur d'actions innovantes.
- Les liens entre les signataires du CVU sont forts. En effet, les signataires du CVU ont l'habitude de travailler ensemble et de co-construire des actions partenariales pour le territoire.

## ET DEMAIN ?



### GOUVERNANCE

- **Nécessité de simplifier le schéma de gouvernance pour davantage de lisibilité et en faire une représentation au plus près de la réalité.**
- **Proposer un autre format pour les comités de pilotage, moins dans la représentation et davantage dans l'échange et la contribution des financeurs et des habitants au débat public.**
- **Associer davantage le Conseil régional aux instances de pilotage.**

→ **Alléger le schéma actuel et développer la transversalité.**

→ **Intégrer les acteurs de la cohésion sociale dans le COTECH et vice versa.**

### INGÉNIERIE

→ **Développer la formation des acteurs.**

→ **Développer la mise en relation des associations territoriales avec des associations nationales pour mixer les expertises.**

## OBSERVATION



- > 1 seul critère : concentration pauvreté.
- > Une géographie prioritaire resserrée sur 8 quartiers, dont 2 nouveaux.
- > Des « îlots sensibles » repérés en plus des quartiers prioritaires.
- > 2 quartiers en NPNRU.



- > Baisse du nombre d'habitants dans les quartiers prioritaires (QPV) contrairement à ALM.
- > Cumul des fragilités des ménages.
- > Un écart de revenu qui se creuse entre les 8 QPV entre 2016 et 2019.

## ET DEMAIN ?

- *Accompagnement renforcé des îlots sensibles.*
- *Dispositifs d'accompagnement renforcé des quartiers à la sortie de la géographie prioritaire ou à la fin d'un dispositif spécifique à imaginer.*

## L'APPEL À PROJETS



- > 2 programmations annuelles.
- > 153 actions financées ; 33 % d'actions nouvelles.
- > 1 700 000 € de crédits spécifiques.
- > Mobilisation du droit commun 362 000 € en moyenne sur 2016-2021.



- > Une déclinaison partenariale.
- > Un cadre stratégique qui s'adapte aux territoires.
- > Une évaluation au long cours articulée avec le droit commun.

## ET DEMAIN ?

- *Développer une instruction plus fluide de la mobilisation du droit commun (outils de datavisualisation pour suivre les actions en QPV).*
- *Simplifier l'Appel à projets, y compris par des améliorations logicielles.*
- *Une seule programmation ?*
- *Proposer d'autres outils de soutien aux associations basés sur le recensement des besoins sur le terrain : AMI, CPO, subv. de fonctionnement.*

## EMPLOI – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



- > 4 054 demandeurs d'emploi catégorie A dans les quartiers prioritaires, soit 25 % des demandeurs d'emploi d'Angers Loire Métropole.
- > Baisse des demandeurs d'emploi de catégorie A (-18%) et hausse des catégories B et C (+20%) sur 5 ans en QPV.
- > Un plan d'actions annuel structuré.
- > 41% des subventions mobilisées.
  - 35 projets soutenus en 2021.
  - 6 nouvelles actions ; 29 renouvellements d'action.
  - Des actions intégrées dans le droit commun.



- > 1 400 demandeurs d'emploi/quartiers prioritaires ont bénéficié d'une action Contrat de ville avec 550 sorties positives repérées.
- > Impact des mesures nationales : « Emplois aidés ».
- > Angers Loire Métropole, territoire d'expérimentation des emplois francs.

## ET DEMAIN ?

- *Rendre plus lisibles les dispositifs existants et renforcer leur articulation pour construire des parcours personnalisés (ex. : promotion de l'alternance).*
- *Innover pour lever davantage les freins à l'emploi : organisation familiale, mode de garde, mobilité, accueil et intégration dans l'entreprise. La poursuite de la Cité de l'emploi devrait y contribuer.*
- *Mieux prendre en compte les besoins insuffisamment couverts : formation linguistique, compétences clés, acquisition du langage technique professionnel.*
- *Renforcement de l'offre d'accompagnement proposée vers les métiers de la clause d'insertion professionnelle sur les 2 programmes NPNRU.*
- *Travailler davantage la durée des accompagnements, de l'accompagnement physique vers le droit commun et les méthodes alternatives en matière de recrutement.*

## COHÉSION SOCIALE



- > Concentration des problématiques sociales, faiblesse des revenus, monoparentalité, accès aux soins.
- > Part des jeunes importante.
- > Vieillesse de la population.
- > Un enjeu fort autour de la parentalité et de la réussite éducative (forte progression des effectifs scolaires sur 5 ans).



- > Des associations mobilisées dans les quartiers.
- > De nouveaux porteurs de projet.
- > Un partenariat et soutien fort des institutions auprès des acteurs.
- > Des porteurs de projet à conforter dans la durée.
- > De nombreuses actions dans des domaines très diversifiés, mais des thématiques moins investies que d'autres.
- > Un décalage entre les besoins et l'offre, notamment sur :
  - l'apprentissage du français, les codes et la citoyenneté de la société française ;
  - l'accès aux droits avec une intervention renforcée à conduire pour lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme.
  - l'offre culturelle et sportive à orienter vers les enfants.

## ET DEMAIN ?

- *Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets associatifs.*
- *Simplifier les démarches administratives et harmoniser les process quel que soit le financeur.*
- *Sécuriser le soutien aux associations : formations, soutien au fonctionnement, CPO...*
- *Investir de manière renforcée :*
  - l'« apprentissage des savoirs de base » plus large que l'« apprentissage du français » ;
  - l'inclusion numérique ;
  - la réussite scolaire ;
  - l'accompagnement des publics vers l'autonomie ;
  - les projets favorisant la connaissance et l'appropriation des équipements culturels et sportifs.

## CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



- > Le pilier Cadre de vie est soutenu via le droit commun.
- > Les interventions sur le cadre de vie s'articulent autour de :
  - la Gestion urbaine de proximité, renforcée au sein des directions municipales, propreté urbaine, plans voiries, aménagements divers... ;
  - la sécurité et la tranquillité publique avec notamment un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ;
  - à noter l'action des éducateurs de prévention, des médiateurs de nuit et médiation de jour ;
  - le Nouveau programme de rénovation urbaine pour les quartiers de Belle-Beille et Monplaisir.

### ET DEMAIN ?

- De nombreuses préconisations relèvent du droit commun.
- Pour les autres, des actions GUP ou de l'Appel à projets Contrat de ville à conforter :
  - identifier un coordinateur pour animer le partenariat ;
  - sensibiliser les habitants au respect des biens communs et du vivre ensemble ;
  - améliorer la gestion des dépôts sauvages, des encombrants ;
  - améliorer la gestion des espaces publics et aménagements avec l'ensemble des partenaires ;
  - réactualiser la stratégie territoriale de prévention de la délinquance pour répondre aux nouvelles problématiques.
- L'évaluation du NPNRU sera articulée et intégrée à l'évaluation du Contrat de ville

## JEUNESSE – ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



- > Des métiers féminisés aux avant-postes de la crise sanitaire (aide à la personne, propreté...).
- > 18 % de la population des quartiers prioritaires entre 15 et 24 ans.
- > Inégalité en matière d'emploi.
- > Monoparentalité plus importante.
- > 18 % d'étrangers dans les quartiers prioritaires/ 7,5 % villes d'Angers et Trélazé.
- > Discriminations ressenties par les habitants, notamment en matière d'emploi et de logement.



- > Des acteurs mobilisés sur un accompagnement global, insertion sociale et professionnelle.
- > Préoccupation sur la présence des femmes dans l'espace public.
- > Difficulté à objectiver les pratiques discriminatoires.
- > Un diagnostic sur les discriminations réalisé, un plan d'actions adopté, avec quelques actions spécifiques.

### ET DEMAIN ?

- Mieux articuler le Contrat de ville avec l'Appel à projets de la DILCRAH, spécifique à la lutte contre les discriminations.
- Parmi les 40 mesures à conforter pour la suite du Contrat de ville, « la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » identifie :
  - la prévention des discriminations (opérations de testings sur les embauches, label égalité-diversité dans la fonction publique...);
  - l'égalité femmes-hommes.

## GOVERNANCE ET INGÉNIERIE

### Les conseils citoyens



- > Un copilotage État-ALM.
- > Des instances politiques et techniques.
- > Une ingénierie territorialisée État-communes.
- > Une observation et évaluation pour ajuster le contrat.



- > Une déclinaison partenariale.
- > Un cadre stratégique qui s'adapte aux territoires.
- > Une évaluation au long cours articulée avec le droit commun.

### ET DEMAIN ?

- Simplifier le schéma de gouvernance :
  - des instances communes quel que soit le dispositif ;
  - une politique publique organisée plus en transversalité et moins par pilier.
- Favoriser la contribution des conseils citoyens à la définition des enjeux et des orientations au plus près des territoires.



Chiffres et éléments clés



Éléments d'analyse

### ET DEMAIN ?

- Conforter la dynamique avec les partenaires et les conseils citoyens pour mieux identifier les priorités et besoins des territoires.
- Poursuivre la mobilisation du droit commun, pour que le contrat de ville soutienne l'expérimentation et l'innovation.
- Mobiliser de nouveaux porteurs de projet et susciter des réponses à des enjeux trop peu investis.
- Poursuivre les actions mises en œuvre dans les quartiers en articulant droit commun et politique de la ville, ainsi que l'analyse de leur impact sur les conditions de vie des habitants.

# ANNEXES

**Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)  
et Dotation politique de la ville (DPV)**  
*Angers – Trélazé*

**CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**

La loi prévoit la présentation d'un rapport au Conseil municipal retraçant les actions de développement social urbain pour les communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Cette dotation de solidarité a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Les villes de plus de 10 000 habitants peuvent y prétendre, si elles sont classées dans les deux premiers tiers, au titre de l'indice synthétique des ressources et des charges des communes de cette strate (soit 695 communes en 2021).

L'indice prend en compte la proportion de logements sociaux dans le total des logements de la commune, les bénéficiaires d'aides au logement, le revenu moyen par habitant, le potentiel financier par habitant de la commune.

**MONTANT DE LA DOTATION**

Angers est classée dans le premier tiers en 223<sup>e</sup> position.

- Elle a bénéficié en 2021 d'une dotation de 19 733 223 €, soit 3,07% de plus qu'en 2020, avec une bonification.

**UTILISATION DE LA DOTATION POUR ANGERS**

L'utilisation de cette dotation n'est pas directement affectée. En revanche, la Ville peut indiquer ses dépenses d'investissement et de fonctionnement dans les différents champs d'intervention en direction des publics les plus fragiles. Le tableau suivant récapitule les financements engagés par la Ville au titre du fonctionnement, hors actions contractualisées.

- La Ville a identifié une dépense de plus de 23 108 433 euros pour l'année 2021.

Ainsi, le montant des dépenses engagées par la Ville au titre de la solidarité dépasse la dotation. La liste n'est pas exhaustive, elle illustre la mobilisation supplémentaire à travers des projets spécifiques qui irriguent l'ensemble des politiques publiques.

**UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE DE LA VILLE D'ANGERS (en euros)**

POLITIQUES PUBLIQUES		DÉPENSES FONCTIONNEMENT REPÉRÉES
DOMAINES D'ACTION	DÉTAIL DES ACTIONS	
CCAS	Politique d'action sociale	12 539 640
	Politique personnes âgées	
Quartiers cohésion sociale	Maisons de quartier – Associations quartiers – Plan isolement	4 027 610
Quartiers prioritaires	Politique de la ville – Insertion professionnelle – Vie associative	532 548
Vie associative – Citoyenneté – Participation	Subventions – Évènements	138 338
Éducation – Enfance	Subventions – Programme réussite éducative – Temps de l'enfant	662 741
Restauration scolaire	Compensation tarification solidaire	2 360 359
Jeunesse	Subventions – Évènements	197 126
Santé	Prévention – Animation – Sensibilisation dans les quartiers prioritaires	358 732
Médiation urbaine – Prévention délinquance	Médiation de nuit – Prévention spécialisée	808 288
Action culturelle	Charte culture et solidarité – Demos – Bibliothèque – Fonds d'intervention quartiers	214 155
Sports et loisirs	Médiation sociosportive (dont salaires animateurs) – Aide à la licence sportive	813 391
NPNRU – Gestion urbaine de proximité	NPNRU concertation – Communication – Animation Gestion urbaine de proximité (fonctionnement et investissement)	360 635
Parcs, Jardins et Paysages	Habitants jardiniers – Initiatives habitants	14 869
Mobilité	Écoles à vélo	24 455
Médiation environnementale	Accueil de groupes – Animations – Sensibilisation à la transition écologique	55 546
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>23 108 433</b>

## UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE // ANGERS

Extraits de quelques dépenses (en euros)

### CCAS

- > Politique d'action sociale



### CCAS

- > Politique personnes âgées

12 539 640 €

### ÉDUCATION – ENFANCE

- > Subventions
- > Programme de réussite éducative
- > Temps de l'enfant



662 741 €

### MÉDIATION URBAINE PRÉVENTION DÉLINQUANCE

- > Médiation de nuit
- > Prévention spécialisée



808 288 €



MONTANT  
DOTATION 2021  
19 733 223 €



### QUARTIERS COHÉSION SOCIALE

- > Maisons de quartiers
- > Associations quartiers
- > Plan isolement



4 027 610 €

### RESTAURATION SCOLAIRE

- > Compensation tarification solidaire



2 360 359 €

### ACTION CULTURELLE

- > Charte culture et solidarité
- > Demos
- > Bibliothèque
- > Fonds d'intervention quartiers



214 155 €

### PARCS, JARDINS ET PAYSAGES

- > Habitants jardiniers
- > Initiatives habitants quartiers prioritaires



14 869 €

### QUARTIERS PRIORITAIRES

- > Politique de la ville
- > Insertion professionnelle
- > Vie associative



532 548 €

### JEUNESSE

- > Subventions
- > Évènements quartiers prioritaires



197 126 €

### SPORTS ET LOISIRS

- > Médiation sociosportive (dont salaires animateurs)
- > Aide à la licence sportive



813 391 €

### MOBILITÉ

- > Écoles à vélo adultes et familles



24 455 €

### VIE ASSOCIATIVE CITOYENNETÉ PARTICIPATION

- > Subventions
- > Évènements



138 338 €

### SANTÉ

- > Prévention
- > Animation
- > Sensibilisation dans les quartiers prioritaires



358 732 €

### NPNRU – GUP

- > NPNRU concertation
- > Communication
- > Animation
- > Gestion urbaine de proximité (GUP) (fonctionnement et investissement)



360 635 €

### MÉDIATION ENVIRONNEMENTALE

- > Accueil de groupes
- > Animations
- > Sensibilisation à la transition écologique



55 546 €

TOTAL DES DÉPENSES REPÉRÉES > 23 108 433 €

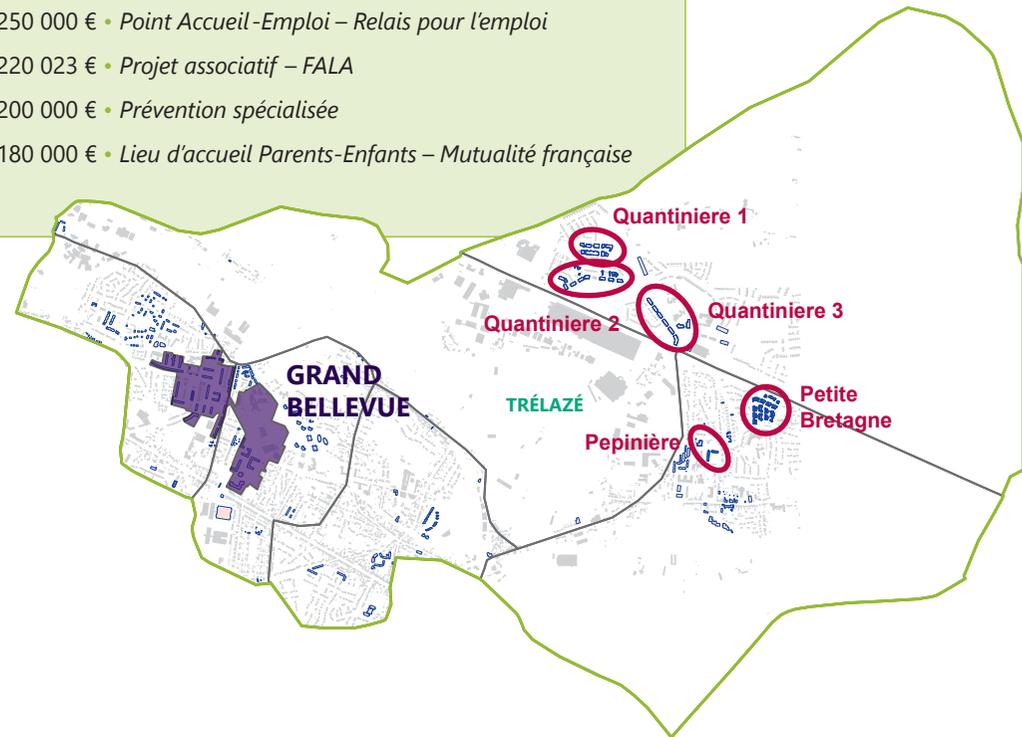
## RÉCAPITULATIF DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE POUR ANGERS – PÉRIODE 2017 À 2021

	OPERATIONS EN INVESTISSEMENT		OPERATIONS EN FONCTIONNEMENT		TOTAL DPV
	Opérations	Montant subvention	Opérations	Montant subvention	
2017	Belle-Beille ► Complexe sportif Jacques Millot	202 000,00	Abondement supplémentaire de l'enveloppe politique de la ville pour les actions de cohésion sociale	49 812,00	
	Roseraie ► Hôtel des associations	1 467 752,72	Hauts-de-Saint-Aubin ► Médiation de jour – Expérimentation	33 168,00	
	Gestion urbaine de proximité (GUP) – Investissements	196 320,00	Médiation sportive – Animation sur QPV	205 363,00	
	Monplaisir ► Vidéoprotection Schuman	6 987,80	Prévention santé en QPV	79 349,00	
	Belle-Beille ► Vidéoprotection Beaussier	19 810,31	Communication visuelle sur site sportif « Angers Stadium » avec informations auprès des jeunes utilisateurs des équipements sportifs de proximité (Montaigne, Square Dumont D'Urville, Colorado, Point du Jour)	9 203,67	
	Belle-Beille ► Vidéoprotection Hamelin	5 540,70	Actions complémentaires	15 761,00	
	Belle-Beille ► Vidéoprotection Mansion	6 987,80	QPV – 20 points noirs de conteneurs enterrés – Action expérimentale de ramassage	13 440,00	
	<b>DPV – INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 905 399,33</b>	<b>DPV – FONCTIONNEMENT</b>	<b>406 096,67</b>	<b>2 311 496,00</b>
2018	Roseraie ► Jardins de la Roseraie	47 152,00	QPV – Médiation – Correspondants de nuit (lot 1 du marché)	350 870,40	
	Grand-Pigeon ► Jeux Silvia Monfort	47 558,00	QPV – Action de médiation urbaine et sociale (lot 2 du marché)	4 533,76	
	Gestion urbaine de proximité (GUP) – Investissements Hors PRU	31 360,00	GUP – PRU – Plan d'actions 2018	7 200,00	
	Gestion urbaine de proximité (GUP) – Investissements PRU	60 800,00			
	Vidéoprotection	96 000,00			
	Roseraie ► Groupe scolaire Charles Bénier	324 472,00			
	Belle-Beille ► Resto Troc	340 356,66			
	Monplaisir ► Transfert bureau police	130 400,00			
	Belle-Beille ► ALSH interquartiers Belle-Beille/Lac-de-Maine	404 936,00			
	Belle-Beille ► Groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie (Phase 1)	408 717,00			
Monplaisir ► Marché Monplaisir	70 468,00				
<b>DPV – INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 962 219,66</b>	<b>DPV – FONCTIONNEMENT</b>	<b>362 604,16</b>	<b>2 324 823,82</b>	
2019	Hauts-de-Saint-Aubin ► Régie de quartier sur Hauts-de-Saint-Aubin	750 083,00	QPV – Médiation – Correspondants de nuit (lot 1 du marché)	350 870,40	
	Belle-Beille ► Bibliothèque-ludothèque Jacques Tati	182 967,00	GUP (Belle-Beille et Hauts-de-Saint-Aubin)	12 880,00	
	Monplaisir ► Pavillon – 4, square Maréchal Lyautey – CLCV	200 000,00			
	Monplaisir ► FJT Monplaisir	609 792,00			
<b>DPV – INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 742 842,00</b>	<b>DPV – FONCTIONNEMENT</b>	<b>363 750,40</b>	<b>2 106 592,40</b>	
2020	Belle-Beille ► Belle-Abeille Aménagements	100 000,00	Hauts-de-Saint-Aubin ► GUP – Chantier éducatif avec les Jeunes et Paliss'Art	9 600,00	
	Monplaisir ► Pavillon – 4, square Maréchal Lyautey – Écopanier	200 000,00	Monplaisir ► GUP – Street Art – Palissade avec les jeunes et signalétique concertée pour cheminements doux	16 000,00	
	Hauts-de-Saint-Aubin ► Maison de quartier	1 677 553,00			
<b>DPV – INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 977 553,00</b>	<b>DPV – FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 600,00</b>	<b>2 003 153,00</b>	
2021	Hauts-de-Saint-Aubin ► ALSH Hauts-de-Saint-Aubin	1 426 807,00	AMO – Recherche-action sur la place des femmes dans les espaces publics	25 056,00	
	Hauts-de-Saint-Aubin ► Extension bibliothèque Nelson-Mandela	400 000,00			
	Groupe scolaire C. Monet – Restructuration pour Police nationale	425 600,00			
	Monplaisir ► École Simplon – Aménagement locaux	44 930,52			
<b>DPV – INVESTISSEMENTS</b>	<b>2 297 337,52</b>	<b>DPV – FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 056,00</b>	<b>2 322 393,52</b>	

## Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et Dotation politique de la ville – Trélazé



DSUCS <i>(Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale)</i>	DPV <i>(Dotation Politique de la ville)</i>
<p><b>PÉRIODE 2015 À 2021</b></p> <p>2015 ► 1 582 156 €</p> <p>2016 ► 1 809 691 €</p> <p>2017 ► 1 925 325 €</p> <p>2018 ► 1 996 998 €</p> <p>2019 ► 2 057 533 €</p> <p>2020 ► 2 121 829 €</p> <p style="background-color: #4CAF50; color: white; border-radius: 10px; padding: 2px 5px; display: inline-block;"><b>2021 : 2 173 424 €</b></p>	<p><b>PÉRIODE 2015 À 2020</b></p> <p><b>EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS</b></p> <p>2015 ► 189 854 € • <i>Médiation environnementale – Régie de quartiers</i></p> <p>2016 ► 193 843 € • <i>Accompagnement à la scolarité – FOL</i></p> <p>2017 ► 250 000 € • <i>Point Accueil-Emploi – Relais pour l'emploi</i></p> <p>2018 ► 220 023 € • <i>Projet associatif – FALA</i></p> <p>2019 ► 200 000 € • <i>Prévention spécialisée</i></p> <p>2020 ► 180 000 € • <i>Lieu d'accueil Parents-Enfants – Mutualité française</i></p>



# Planches soleil

## **PILIER COHÉSION SOCIALE**

**ENJEU : réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires.**

**Axe 1 :** faciliter l'accès aux droits.

**Axe 2 :** encourager la réussite éducative.

**Axe 3 :** favoriser le lien social et le vivre ensemble.

## **PILIER EMPLOI**

**ENJEU : réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence.**

**Axe 1 :** faciliter l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

**Axe 2 :** promouvoir l'initiative économique.

## **PILIER CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN**

**ENJEU : améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires en matière d'habitat et de cadre de vie.**

**Axe 1 :** améliorer la Gestion urbaine de proximité.

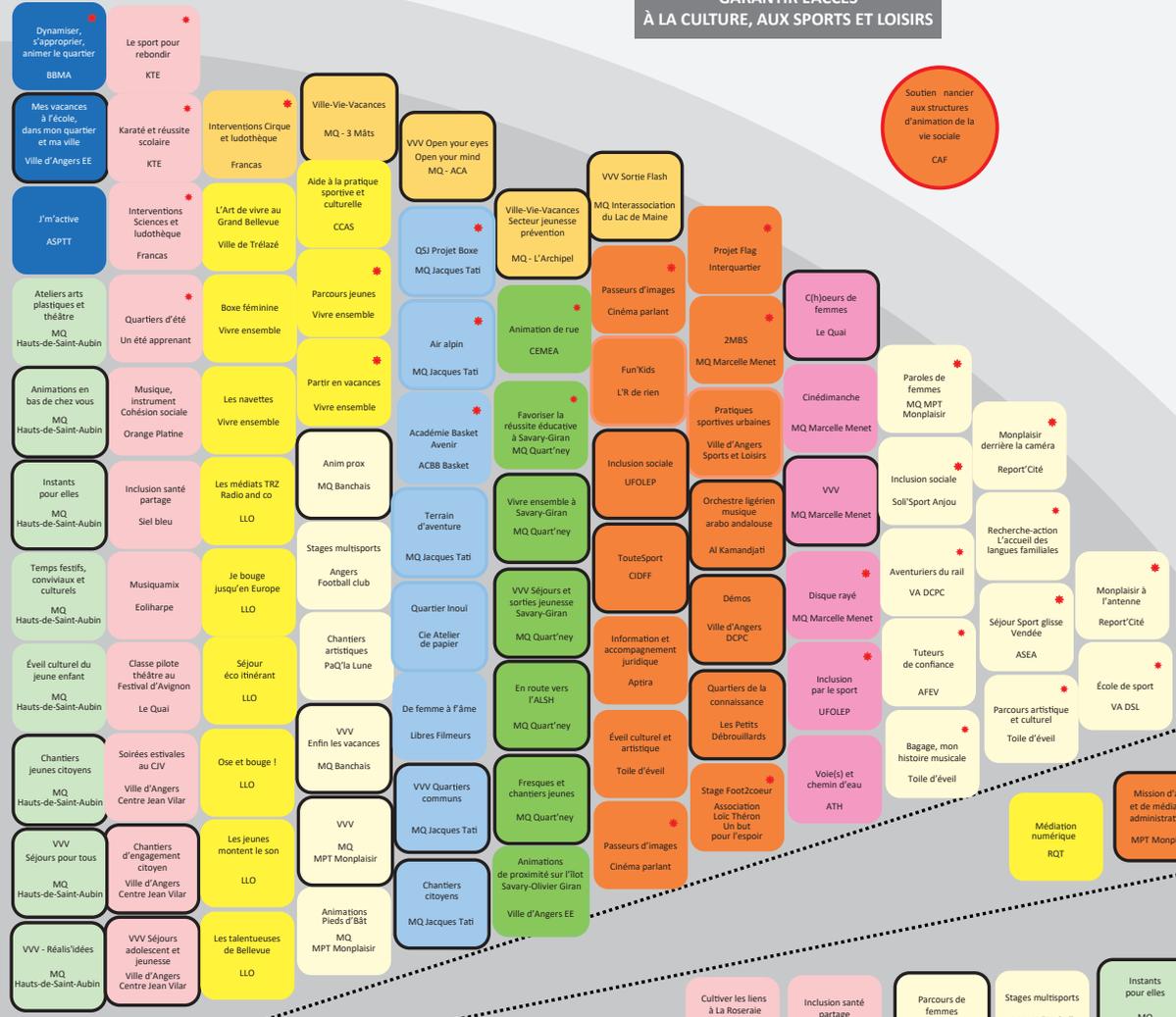
**Axe 2 :** accompagner le renouvellement urbain, la mutation physique et sociale des quartiers.

**PIILER COHÉSION SOCIALE**

**ENJEU : Réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires**

**Axe 1 : Faciliter l'accès aux droits**

**GARANTIR L'ACCÈS  
À LA CULTURE, AUX SPORTS ET LOISIRS**



**LUTTER CONTRE LE NON RECOURS**

**DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ**

**FAVORISER L'APPRENTISSAGE**



**CONTRAT DE VILLE  
2021**

Actions soutenues par les appels à projets CVU

**Droit commun renforcé**

**Droit commun « de base »**

**FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS ET DES JEUNES**

**FAVORISER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES**

**PILIER COHÉSION SOCIALE**  
**ENJEU : Réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires**  
**Axe 2 : Encourager la réussite éducative**

**SOUTENIR LES PARENTS DANS LEURS FONCTIONS PARENTALES**

**MENER DES ACTIONS ÉDUCATIVES EN DIRECTION DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE**

**LUTTER CONTRE L'ÉCHEC ET LE DÉCROCHAGE**

**VALORISER LA JEUNESSE ET SON POUVOIR AGIR**

**LÉGENDE**

Regroupement d'actions	Hauts-de-Saint-Aubin	Savary	Monplaisir	Belle-Beille
	La Roseraie	Bédier Beauval Morellerie	Grand-Pigeon	Grand-Belleuve
	Territoire de veille	Inter quartiers	Répond aux priorités des conseils citoyens	PROG. 2



**CONTRAT DE VILLE 2021**

Actions soutenues par les appels à projets CVU

**Droit commun renforcé**  
PUBLICS SPÉCIFIQUES

**Droit commun « de base »**

**PILIER COHÉSION SOCIALE**

**ENJEU : Réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires**

**Axe 3 : Favoriser le lien social et le vivre ensemble**

**DENSIFIER LES SOLIDARITÉS**

**LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT**

**ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT**

**SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF**

**AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET L'AIDE AUX VICTIMES**

**LEGENDE**

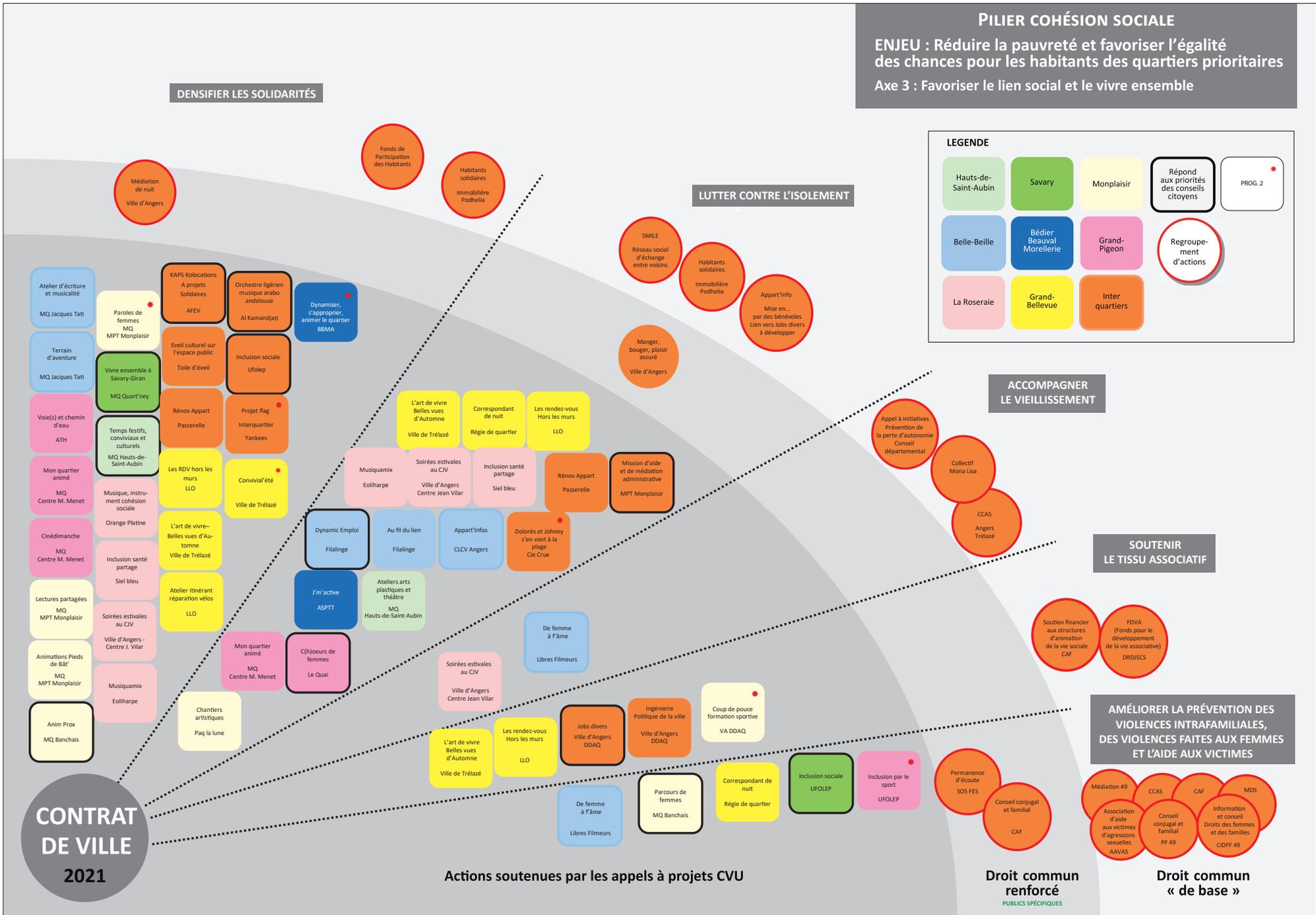


**CONTRAT DE VILLE 2021**

Actions soutenues par les appels à projets CVU

**Droit commun renforcé**  
PUBLICS SPÉCIFIQUES

**Droit commun « de base »**

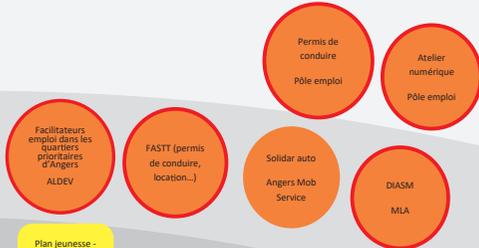


# PILIER EMPLOI

ENJEU : Réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence

Axe 1 : Faciliter l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires

## AGIR POUR LEVER LES FREINS À L'EMPLOI



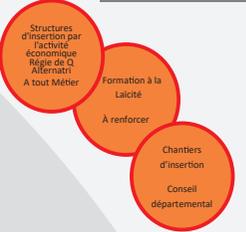
## FAVORISER LA DÉCOUVERTE ET LA PROMOTION DES MÉTIERS AUPRÈS DES HABITANTS



**LEGENDE**

Hauts-de-Saint-Aubin	Savary	Monplaisir	Répond aux priorités des conseils citoyens	PROG. 2 *
Belle-Beille	Bédier Beauval Morellerie	Grand-Pigeon	Regroupement d'actions	
La Roseraie	Grand-Belleuvre	Inter quartiers		

## PROPOSER DES EXPÉRIENCES DE MISE À L'EMPLOI POUR LES JEUNES



## RENFORCER L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET MOBILISER LES ENTREPRISES



Droit commun renforcé

Droit commun « de base »

CONTRAT DE VILLE 2021

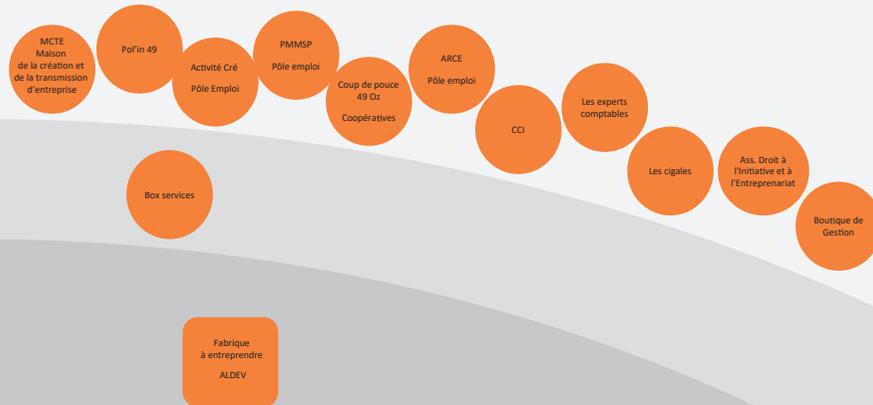
Actions soutenues par les appels à projets CVU

## PILIER EMPLOI

ENJEU : Réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence

Axe 2 : Promouvoir l'initiative économique

APPUYER LA CRÉATION D'ACTIVITÉ  
ET SON DÉVELOPPEMENT



INNOVER PAR D'AUTRES  
FORMES D'ACTIVITÉS

### LEGENDE



CONTRAT  
DE VILLE  
2021

Actions soutenues par les appels à projets CVU

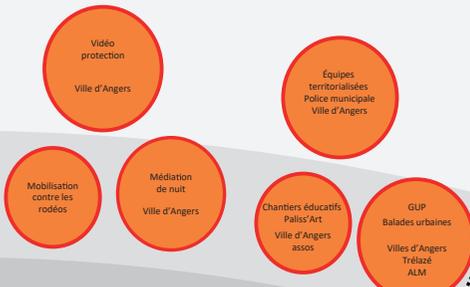
Droit  
commun  
renforcé

Droit commun  
« de base »

## PILIER CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU : Améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires en matière d'habitat et de cadre de vie  
Axe 1 : Améliorer la Gestion urbaine de proximité

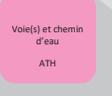
### TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



### INFORMATION ET IMPLICATION DES HABITANTS



### QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS ET COLLECTIFS

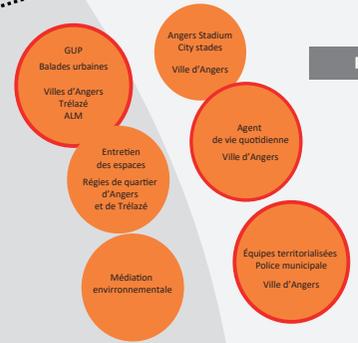


**LEGENDE**

Hauts-de-Saint-Aubin	Savary	Monplaisir	Répond aux priorités des conseils citoyens	PROG. 2 *
Belle-Beille	Bâtier Beauval Morellerie	Grand-Pigeon	Regroupement d'actions	
La Roseraie	Grand-Bellevue	Inter quartiers		

### DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉ

### PROPRETÉ URBAINE

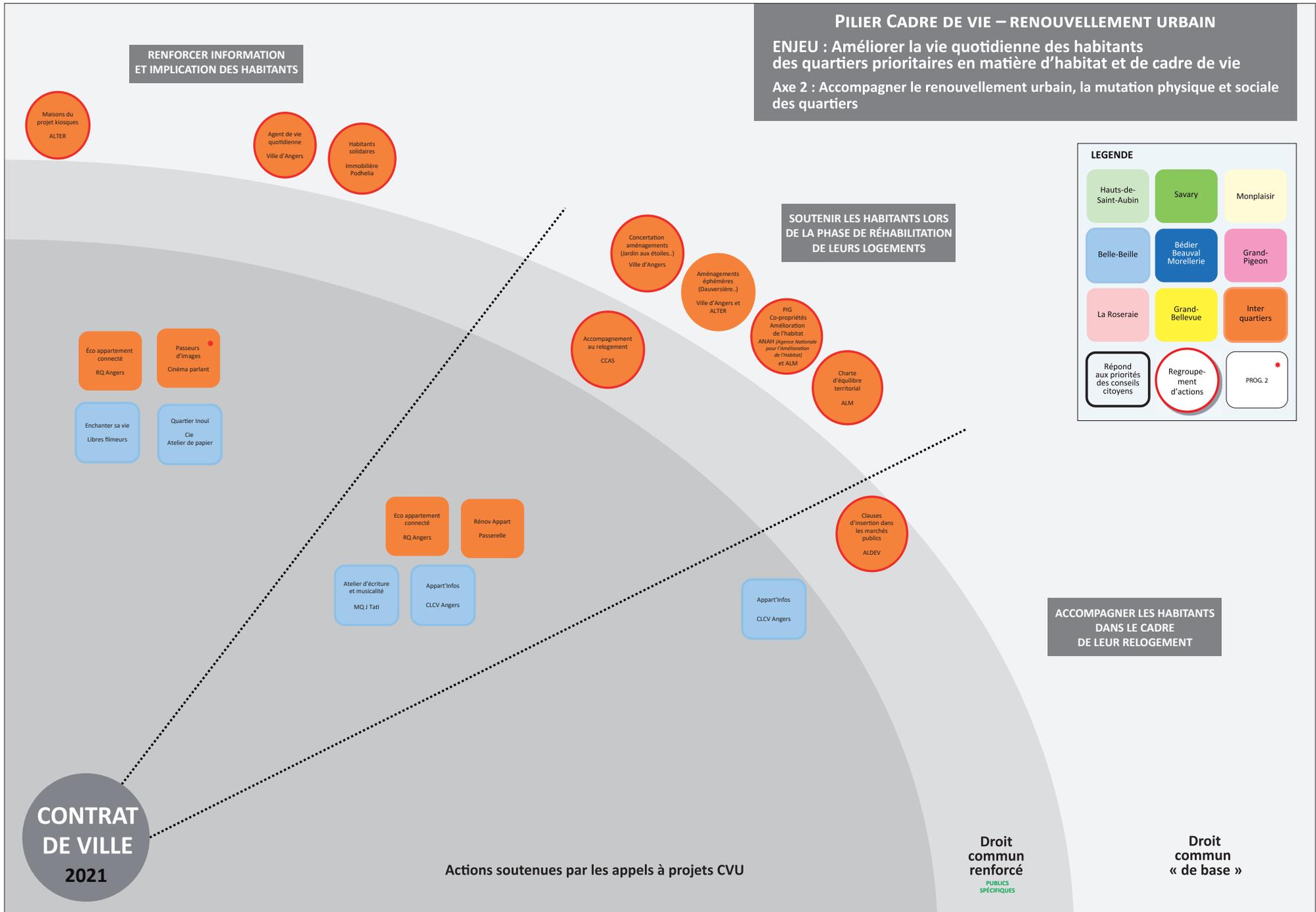


**CONTRAT DE VILLE 2021**

Actions soutenues par les appels à projets CVU

**Droit commun renforcé**  
PUBLICS SPÉCIFIQUES

**Droit commun « de base »**



RENFORCER INFORMATION ET IMPLICATION DES HABITANTS

PILIER CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU : Améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires en matière d’habitat et de cadre de vie

Axe 2 : Accompagner le renouvellement urbain, la mutation physique et sociale des quartiers

SOUTENIR LES HABITANTS LORS DE LA PHASE DE RÉHABILITATION DE LEURS LOGEMENTS

**LEGENDE**

Hauts-de-Saint-Aubin	Savary	Monplaisir
Belle-Beille	Bédier Beauval Morellerie	Grand-Pigeon
La Roseraie	Grand-Bellevue	Inter-quartiers
Répond aux priorités des conseils citoyens	Regroupement d'actions	PROG. 2

ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LE CADRE DE LEUR RELOGEMENT

CONTRAT DE VILLE 2021

Actions soutenues par les appels à projets CVU

Droit commun renforcé  
PUBLICS SPÉCIFIQUES

Droit commun « de base »



